CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 15 JUILLET 2019

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

Le 18 février 2020

Service des
Assemblées
Camille Pelé : 02.41.05.52.23

Conseil Municipal du lundi 15 juillet 2019
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGE
NPNRU ***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*** 1°) NPNRU - Quartier Monplaisir - Restructuration du gymnase - Marché de maîtrise d'oeuvre (*DEL-2019-299)*	*12*
POINT POUR INFORMATION ***Rapporteur : Christophe BECHU*** Quartier Belle-Beille et Quartier Monplaisir : Bilan NPNRU	**24**
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION ***Rapporteur : Caroline FEL*** 2°) Label « Cité Educative » - Candidature de la Ville d'Angers (*DEL-2019-300)*	**41**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur : Roch BRANCOUR	
3°) Quartier Saint-Serge / Ney / Chalouère - Réaménagement de l'îlot Savary - Ouverture de la concertation préalable et mandat d'études pré-opérationnelles avec ALTER Public - Approbation (*DEL-2019-301)*	**47**
4°) Quartier Centre-ville/Lafayette-Eblé - Etudes et travaux sur les Places Académie et Kennedy - Groupement de commande avec Angers Loire Métropole - Autorisation de signature du contrat. (*DEL-2019-302)*	**57**
POINT POUR INFORMATION	
Rapporteurs : Roch BRANCOUR et Daniel DIMICOLI	
Point sur les actions en matière d'urbanisme et d'aménagement	***65***

DOSSIERS	**PAGE**
POLITIQUE DE LA VILLE	
Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN	
5°) Dotation Politique de la Ville 2019 - Convention - Approbation (*DEL-2019-303*)	***84***
6°) Contrat de ville - 2ème programmation 2019 - Avenants - Approbation - Attribution de subventions (*DEL-2019-304*)	***86***
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
7°) Centre Jean Vilar - Tarifs activités du 1er septembre 2019 au 30 août 2020 (*DEL-2019-305*)	***88***
8°) Fonds Projets de quartiers - Attribution de subventions (*DEL-2019-306*)	***92***
9°) Maisons de Quartier - Contrat de Ville - Programmations 2019 - Projets de quartier - Avenants - Approbation - Attribution de subventions (*DEL-2019-307*)	***93***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
Rapporteur : Caroline FEL	
10°) Année scolaire 2019 / 2020 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Réactualisation de la tarification pour les familles demeurant "hors Angers" (*DEL-2019-308*)	***96***
11°) Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Prestation de Service Unique (PSU) - Convention d'objectifs et de financement - Avenants - Approbation (*DEL-2019-309*)	***98***
12°) Etablissement Accueil Jeunes Enfants (EAJE) - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Petite Enfance (FLAAPE) - Convention - Approbation (*DEL-2019-310*)	***99***
13°) Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (FME) - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Convention -Approbation - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-311*)	***101***
14°) Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Accès au portail « mon-enfant.fr » - Convention d'habilitation informatique pour le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Approbation (*DEL-2019-312*)	***102***
ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
Rapporteur : Alain FOUQUET	
15°) Château d'Angers - Centre des Monuments Nationaux (CMN) - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2019-313*)	***104***
16°) Dispositif de soutien à la création artistique - Attribution de subventions (*DEL-2019-314*)	***106***
17°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets (*DEL-2019-315*)	***108***
18°) Culture à l'hôpital - Centre Hospitalier Universitaire (CHU) - Convention - Approbation (*DEL-2019-316*)	***111***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS ***Rapporteur : Roselyne BIENVENU***	
19°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du parc de loisirs du Lac de Maine - Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM) - Attribution de subvention (*DEL-2019-317*)	***112***
20°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2019-318*)	***114***
21°) Angers Sport 2020 - Axe 4 - Orientation 9 : Renforcer la vocation éducative, citoyenne et sociale du sport - Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2018-2019 - Karaté Timing Evolution - Convention - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-319*)	***116***
22°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Subvention - Attribution. (*DEL-2019-320*)	***118***
23°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Dispositif d'accès à l'offre "A'Tout Sport" - CEZAM Pays-de-la-Loire - Convention - Approbation (*DEL-2019-321*)	***120***
24°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution (*DEL-2019-322*)	***121***
25°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Hawks Angers Rollers - Avenant - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-323*)	***123***
26°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Tarifs individuels et SpaVita - Années 2019 et 2020 - Actualisation (*DEL-2019-324*)	***125***
PARCS, JARDINS ET PAYSAGES ***Rapporteur : Isabelle LE MANIO***	
27°) Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Patrimoine arboré - Appel au Mécénat des entreprises - Approbation (*DEL-2019-325*)	***127***
28°) Prestations de nettoyage-désherbage et entretien des espaces verts - Prestations d'entretien et de maintenance d'aires de jeux - Accord cadre - Approbation (*DEL-2019-326*)	***129***

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Benoit PILET

29°) Instauration d'une prime forfaitaire de nuit pour les agents de la Police Municipale de catégorie C ne relevant pas du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (*DEL-2019-327*) — ***130***

30°) Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition d'un agent - Convention - Approbation (*DEL-2019-328*) — ***133***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

31°) Association France Volontaires (FV) - Renforcement cellule de projets Angers-Bamako - Convention - Approbation (*DEL-2019-329*) — ***135***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BÉCHU

32°) Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur - Modification des statuts - Approbation (*DEL-2019-330*) — ***137***

BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

33°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Construction d'une nouvelle patinoire - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (*DEL-2019-331*) — ***141***

34°) Hôtel des Associations - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (*DEL-2019-332*) — ***143***

35°) Rénovation et modernisation du Centre des Congrès - Avenant au marché de maitrise d'œuvre - Approbation (*DEL-2019-333*) — ***145***

36°) Parc des Expositions d'Angers - Construction d'une plateforme lourde - ALTER Public - Convention de mandat - Approbation (*DEL-2019-334*) — ***147***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

37°) Quartier Justices - Madeleine - Saint-Léonard - 31 rue Edison - Syndicat des copropriétaires de la Résidence Les Ménestrels - Sécurisation de l'accès à la Résidence - Convention - Approbation (*DEL-2019-335*) — ***150***

38°) Quartier Roseraie - Rues des Grives et des Bruants - Cité Janine - Convention avec la copropriété - Approbation (*DEL-2019-336*) — ***152***

39°) Quartiers Doutre/Saint-Jacques et Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Front de Maine et ZAC Saint-Serge - Déclassement de parcelles (*DEL-2019-337*)	***154***
40°) Voie des Berges - RD 323 - Entretien et exploitation - Convention avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole - Avenant n° 1 - Approbation (*DEL-2019-338*)	***156***
41°) Maintenance du parc de véhicules et équipements divers - Convention avec Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers (CCAS) - Approbation (*DEL-2019-339*)	***157***
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur : Roch BRANCOUR	
42°) NPNRU - Quartier Belle-Beille - Rue du Colonel de Sauveboeuf - Cession d'un ensemble immobilier (*DEL-2019-340*)	***159***
43°) Plateforme Anjou Portage Foncier - Département de Maine-et-Loire - ALTER Public - Portage du site du Collège de la Cathédrale situé Place Freppel - Avenant à la convention opérationnelle - Approbation (*DEL-2019-341*)	***160***
44°) Quartier de la Roseraie - Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie (ORU) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018. (*DEL-2019-342*)	***162***
45°) Quartier Belle-Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018 - Avenant n° 13 à la convention publique d'aménagement - Approbation (*DEL-2019-343*)	***165***
46°) Quartier Grand-Pigeon - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon- Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018 - Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement - Approbation (*DEL-2019-344*)	***167***
47°) Quartier Doutre/Saint-Jacques/Nazareth - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018 - Avance de trésorerie - Avenant n°4 à la convention publique d'aménagement - Approbation (*DEL-2019-345*)	***169***
48°) Quartier Centre-ville/Lafayette/Eblé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018 - Avenant n°8 - Approbation. (*DEL-2019-346*)	***171***
49°) Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018 - Approbation. (*DEL-2019-347*)	***173***

50°) Quartier Lac de Maine - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Lac de Maine - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018 - Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement - Approbation (*DEL-2019-348*)	*175*
51°) Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau - ALM - ALTER Public - Avenant n° 1 à la convention de participation - Approbation (*DEL-2019-349*)	*177*
52°) Angers Cœur de Maine - Mandat d'études et travaux - CEGELEC - Avenant n°1 - Approbation (*DEL-2019-350*)	*179*
53°) Quartier Monplaisir - Parc de la Cerclère - Angers Loire Habitat - Bail emphytéotique - Approbation (*DEL-2019-351*)	*181*
Rapporteur : Richard YVON	
54°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (*DEL-2019-352*)	*183*
SANTE PUBLIQUE	
Rapporteur : Claudette DAGUIN	
55°) Association Surdi 49 - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-353*)	*185*
◆ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	*187*
◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	*192*
◆ **QUESTIONS DIVERSES**	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERS

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 15 juillet 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 09 juillet 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : Mme Michelle MOREAU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Chadia ARAB, M. Vincent DULONG, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN
- Mme Anita GOBERT a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
- Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
- M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Bruno GOUA
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Alain PAGANO
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 16 juillet 2019

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 15 JUILLET 2019

Monsieur le Maire : Chers collègues, je vais vous inviter à vous asseoir. Mes chers collègues, je vous indique que Françoise LE GOFF a le pouvoir de Michelle MOREAU, qu'Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Caroline FEL, Karine ENGEL à Constance NEBBULA, Catherine GOXE à Benoît PILET, Pascale MITONNEAU à Alain FOUQUET, Gilles GROUSSARD à Claudette DAGUIN, Anita GOBERT à Maryse CHRÉTIEN, Rose-Marie VÉRON à Silvia CAMARA-TOMBINI, Gilles MAHÉ à Frédéric BÉATSE, Antony TAILLEFAIT à Bruno GOUA, Chadia ARAB à Alain PAGANO, Rachel CAPRON à Estelle LEMOINE-MAULNY et Jean-Marc CHIRON et Vincent DULONG sont excusés. Jean-Pierre BERNHEIM sera ce soir notre secrétaire de séance.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2019-299

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Monplaisir - Restructuration du gymnase - Marché de maîtrise d'oeuvre

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le quartier Monplaisir a été retenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a décidé d'intervenir sur le gymnase, aujourd'hui vétuste, pour permettre sa requalification. Ces travaux permettront également de valoriser l'offre aux usagers dans le domaine sportif.

Un concours de maitrise d'œuvre a été organisé conformément aux dispositions légales.

Après étude des offres proposées par les candidats, le projet du mandataire CRR ARCHITECTURE a été désigné lauréat par le jury et des négociations ont été engagées en vue de la conclusion d'un marché public négocié. A l'issue des négociations, au vu de la nature et de la complexité de l'opération, le forfait de rémunération s'établit à 1 015 250 € HT répartis comme suit :

- Mission de base : 998 750 € HT
- Mission complémentaire SYNTHESE : 16 500 € HT

La rémunération de l'équipe lauréate tient compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2018-484 du Conseil municipal du 17 décembre 2018 autorisant le lancement d'un concours de maitrise d'œuvre,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché de maîtrise d'oeuvre concernant la restructuration du gymnase du quartier Monplaisir avec l'équipe CRR ARCHITECTURE, pour un montant de 1 015 250 € HT correspondant à la mission de base et aux missions complémentaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Conseil Municipal
du 15 Juillet 2019

-

Extension et restructuration du Gymnase Monplaisir

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 - Tél : 02 41 05 45 55
www.angers.fr

angers.fr

Contexte :

Quartier Monplaisir retenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour la seconde contractualisation portant sur les Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Objectifs :

Valoriser offre aux usagers dans le domaine sportif et à l'échelle de l'agglomération

Offre qui s'articule autour de 4 axes:

- Résidence des clubs sportifs, rayonnement sur le territoire angevin
- Accueil de clubs, activités en direction des habitants (enjeux du quartier : éducation, santé, mixité, etc.)
- Espaces d'activités physiques, bien-être
- Sport scolaire (cours, UNSS, ...)

Redéploiement des activités sportives sur un lieu fédérateur

Gymnase aujourd'hui vétuste, requalification nécessaire

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire

angers.fr

Jean-Marc VERCHÈRE : Cette délibération propose d'approuver un marché de maîtrise d'œuvre pour ce gymnase de Monplaisir, mais avant cela, il paraît important de préciser que c'est probablement le premier gros dossier de réalisation d'un équipement public ou de modernisation, d'agrandissement d'un équipement public de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), du dossier de rénovation urbaine de Monplaisir. Il s'agit bien évidemment de valoriser dans ce quartier non seulement ce qui existe en matière d'activités sportives et d'équipements sportifs, mais de le renforcer notoirement.

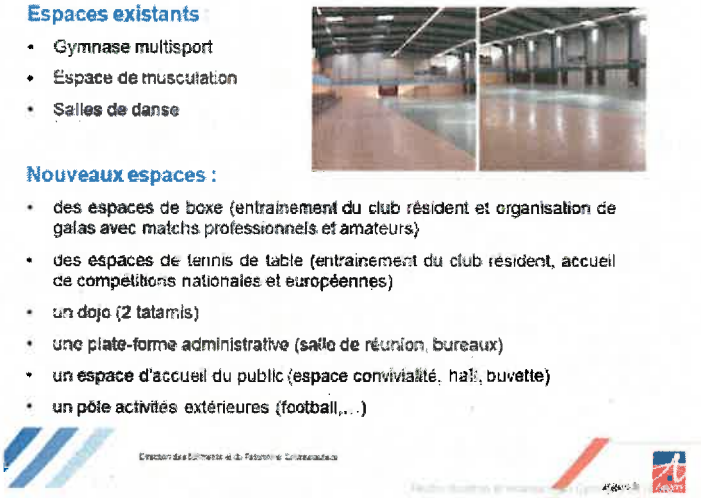

Aujourd'hui, nous avons un gymnase multisports existant, un espace de musculation, des salles de danse, et nous allons vous proposer, au travers de ce marché, de venir renforcer ces équipements avec des espaces de boxe ouverts à l'entraînement du club résident. Ils serviront aussi à organiser un certain nombre de manifestations autour de la boxe.

Nous allons vous proposer de construire une halle d'entraînement au tennis de table pour la Vaillante Tennis de Table et l'accueil de compétitions nationales et européennes sur l'ensemble de l'équipement. Elles vont bien évidemment largement dépasser le centre de sportif de Monplaisir, mais aussi de la Ville puisqu'il y aura des compétitions nationales. Nous savons que la Vaillante est aussi engagée au-delà de ce niveau.

Il y aura un dojo avec deux tatamis. Il y aura des salles de réunions et des bureaux pour la plateforme administrative, un espace hall d'accueil et de convivialité pour les associations, ainsi qu'un pôle d'activités pour le football.

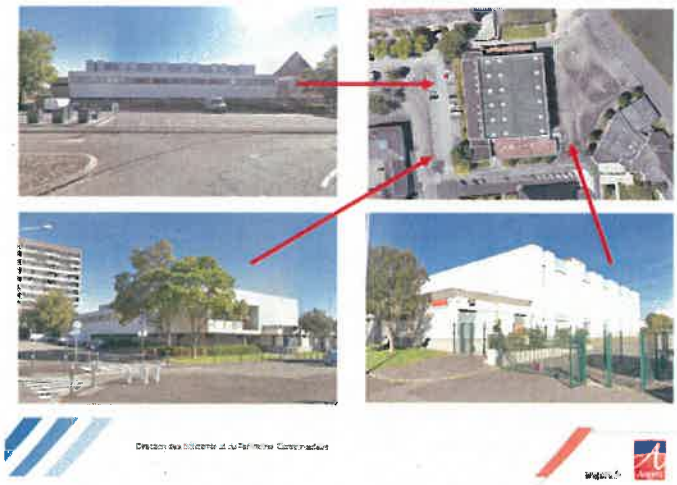

Aujourd'hui, vous voyez l'équipement. Vous le connaissez, à la fois en haut à gauche et sur le côté de la place de l'Europe. Vous avez la vue aérienne. Vous voyez l'orientation sud, en direction de l'église et de la Maison de quartier, ainsi que la vue côté stade.

Intentions urbaines :

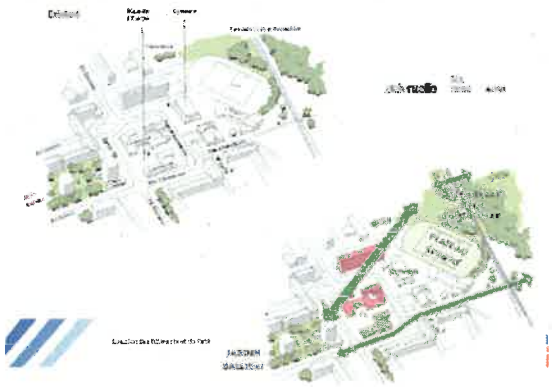

Cet équipement sera un équipement-clé de la partie réaménagement de la place de l'Europe, de la cité scolaire, du plateau sportif, des circulations entre l'espace Gallieni, la Mairie et le parc Hébert de la Rousselière.

Emprise d'implantation du futur équipement :

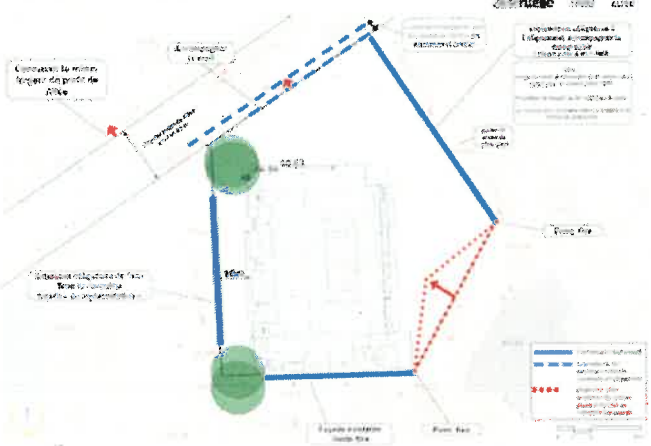

Il y avait un certain nombre de contraintes pour cet aménagement. Elles ont été prises en compte par les architectes qui ont répondu à l'appel d'offres. Il y avait un trapèze qui permettait aux concepteurs d'implanter l'ensemble dont je vous ai parlé. Je pense à la salle de tennis de table, aux vestiaires pour les équipements sportifs extérieurs du football et de l'athlétisme, ainsi que toutes les salles, les dojos, les salles de danse et les salles de sport à réhabiliter ou à construire.

Gymnase Monplaisir :

Estimation globale de l'opération :

- Coût des travaux : 8 500 000 € HT
- Coût honoraires et divers : 1 900 000 € HT

Total : 10 400 000 € HT soit 12 500 000 € TTC

Maquette financière ANRU :

- Subvention FEDER 2 288 000 €
- Subvention NPNRU 2 002 000 €

Total : 4 290 000 €

Surfaces :

- Des planchers à réhabiliter : 2 500 m²
- A construire : 2 500 m²

L'estimation globale de l'opération s'élève à 8 500 000 euros, auxquels il faut ajouter à la fois l'ensemble des frais de branchements, de contrôle technique, d'honoraires et autres assurances pour 1,9 million euros. C'est une opération importante. C'est un équipement d'envergure pour ce quartier en rénovation. Il s'agit de 10 400 000 euros hors taxes tout compris, avec un financement ANRU de 4 290 000 euros à ce stade des financements. 2 288 000 euros sont financés par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et un peu plus de 2 millions d'euros par le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Il s'agit de réhabiliter 2 500 mètres carrés existants, mais aussi de construire plus grand, avec 2 900 mètres carrés au total. C'est vous dire que l'équipement est d'importance, à la fois pour le quartier, mais aussi pour la Ville et au-delà.

PROJET LAUREAT : CRR ARCHITECTURE / EVEN STRUCTURES / AB INGENIERIE / CRR INGENIERIE / CABINET PIERRE GOUSSET / SALTO INGENIERIE / INGESPORT

L'équipe lauréate est le cabinet CRR Architecture. Il s'agit d'un cabinet d'origine clermontoise qui s'est implanté à Angers au moment où il a réalisé le centre anticancéreux. Il a désormais une agence au Carré d'Orgemont sur Angers. Il est associé à Even Structures, à AB Ingenierie, à CRR Ingenierie bien évidemment, mais aussi au Cabinet Gousset, à IngéSport et à Salto Ingénierie.

Nous avons ici la façade vue du côté de la place de l'Europe, sur un socle de béton. Nous voyons des salles couvertes et habillées de zinc de couleur verte, avec des façades aérées comprenant des paralumes en bois

et des surfaces vitrées. C'est donc quelque chose qui nous a séduits, comme étant marquant pour le site, et fonctionnel. La façade en haut représente le côté place de l'Europe. En bas, vous voyez le côté stade et la piste d'athlétisme.

C'est une vue un peu plongeante, si on est au-dessus en drone depuis le parc d'Hébert de la Rousselière et que l'on regarde vers l'église et la Maison pour Tous. Les toitures montrent cette nouvelle salle de tennis de table de la Vaillante, au premier plan le long du passage paysager qui va de la place de l'Europe vers le parc Hébert de la Rousselière. Sur la gauche et le long de la piste d'athlétisme, nous trouvons tous les vestiaires, et notamment les vestiaires du football, avec la convivialité pour le stade de football. Et puis, nous avons la partie avec ce que nous appelons les « shade », c'est-à-dire les éclairements naturels par le toit. C'est l'ancien gymnase réhabilité et réhabillé par ce dispositif zinc et l'éclairement naturel au nord.

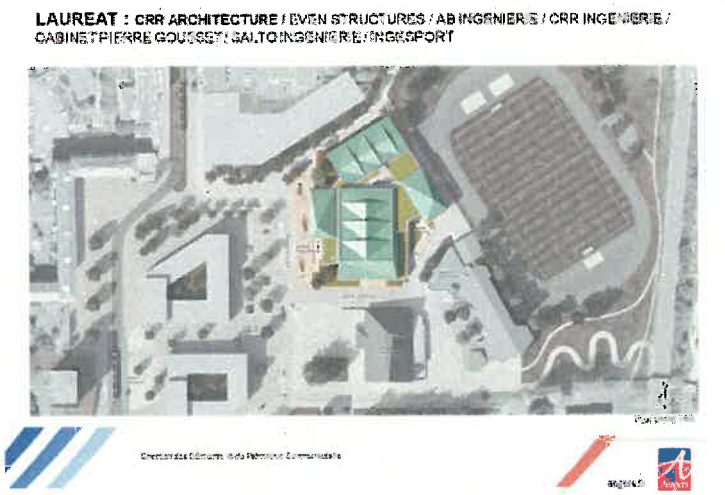

Vous avez ici une autre vue aérienne qui montre bien que le lauréat a respecté ce trapèze. Il a fait un parvis côté place de l'Europe sur le fronton de côté, avec l'entrée où vous voyez les trois petites flèches en bas.

LAUREAT : CRR ARCHITECTURE / EVEN STRUCTURES / AB INGENIERIE / CRR INGENIERIE / CABINET PIERRE GOUSSET / SALTO INGENIERIE / INGESPORT

Nous trouvons en haut, le long du mail piéton, cette salle de tennis de table. En bas, de façon centrale, nous voyons la halle de grands sports, de handball et multisports. Nous voyons les tribunes latérales pour recevoir un certain nombre de manifestations sportives. Sur la partie droite, les vestiaires sont en bleu. L'ensemble vestiaires sont à la fois pour football, mais aussi pour les autres sports.

LAUREAT : CRR ARCHITECTURE / EVEN STRUCTURES / AB INGENIERIE / CRR INGENIERIE / CABINET PIERRE GOUSSET / SALTO INGENIERIE / INGESPORT

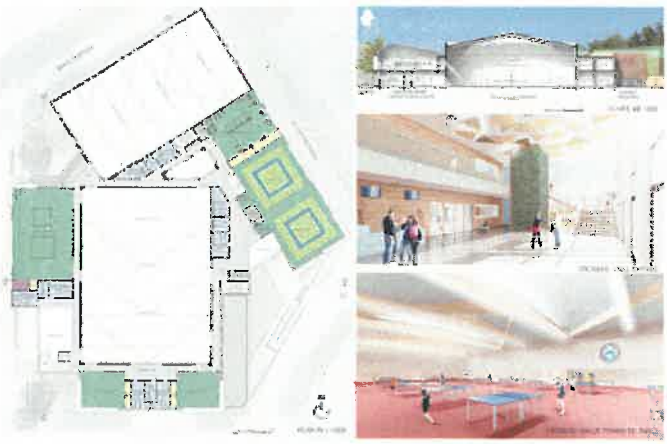

À l'étage, nous trouvons du côté allée piétonne à droite, côté stade, les deux dojos et la salle de musculation. Sur le bas du plan, nous avons les salles de danse, qui sont réhabilitées et aussi situées à l'étage. Vous voyez aussi la boxe sur ce même étage. Elle est située à gauche sur le plan.

Objet de la délibération :

Validation du projet lauréat et marché de Maitrise d' œuvre

Equipe lauréate :

- **Architecte : CRR ARCHITECTURE**
- BE Structures : EVEN STRUCTURES
- BE Fluides et SSI : AB INGENIERIE
- HQE : CRR INGENIERIE
- Economiste : CABINET PIERRE GOUSSET
- Acoustique : SALTO INGENIERIE
- Ingénierie sportive : INGESPORT

Montant d'honoraires Maitrise d'Œuvre après négociation :

1 015 250,00€HT soit un taux de 11,75% (Mission de base + Missions complémentaires)

Le montant est de 1 015 000 euros. Il s'agit d'un marché d'honoraires, après négociations, de 1 015 000 euros hors taxes, toutes missions confondues, avec CRR Architecture, Even Structures, AB Ingenierie, CRR Ingenierie, Cabinet Pierre Gousset, Salto Ingénierie et IngéSport.

Planning prévisionnel de l'opération :

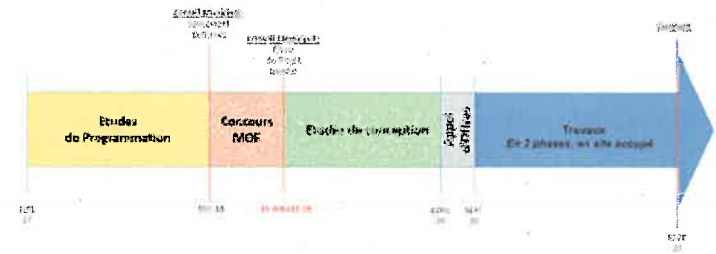

Nous avons des études de conception, de détails et d'élaboration du dossier d'appel d'offres qui nous emmèneront jusqu'en avril 2020. L'appel d'offres sera passé entre avril et septembre 2020. Les travaux doivent se faire en milieu occupé et en deux phases, de septembre 2020 à septembre 2022.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Bruno GOUA.

Bruno GOUA : Bien sûr, nous nous réjouissons que des équipements sportifs d'envergure soient prévus dans le quartier de Monplaisir, dans le cadre de l'ANRU. C'est un quartier particulièrement pauvre en activités sportives, en clubs et en associations. Je crois qu'il faudrait avoir une réflexion globale, mais je n'irais pas sur ce thème ce soir, pour pouvoir observer comment nous accompagnerons les associations dans les quartiers. En effet, il est difficile de créer. Nous importons effectivement des clubs, mais il est plus difficile de créer ex nihilo de nouveaux clubs dans les quartiers.

Le thème que je voudrais aborder ce soir est directement lié à cela. Il s'agit de quelque chose que nous voyons se développer dans notre ville : c'est la pratique autonome. Pour ceux qui ne le sauraient pas, la

pratique autonome, c'est la pratique de gens qui vont dans les stades ou sur les équipements sportifs sans encadrement et sans faire partie d'un club ou d'une association. C'est quelque chose que nous voyons beaucoup, que je vois de ma fenêtre au sens propre et qui va crescendo. Il y a quelque chose qui s'appelle « Angers Stadium » et qui avait pour but de capter cette activité, en créant entre autres des city-stades.

La problématique que nous rencontrons avec l'activité libre autonome, c'est qu'elle est libre et autonome. C'est-à-dire qu'elle est difficile à encadrer. Les gens choisissent eux-mêmes les équipements dans lesquels ils veulent aller, c'est-à-dire le stade qui est à proximité ou l'équipement qui leur plaira le plus. Actuellement, nous sommes quelque part un peu entre Tartuffe et Ponce Pilate. C'est-à-dire que nous fermons les stades, mais les gens y vont quand même et pratiquent leur activité sans aucun contrôle, et heureusement sans conflits avec l'association ou les riverains.

Ne serait-il pas aujourd'hui intéressant d'accompagner ce mouvement particulièrement vertueux ? Parce que les gens qui font du sport sur nos stades, c'est quelque chose d'intéressant. Plutôt que de créer des équipements, nous pouvons utiliser des équipements existants. Il reste simplement à avoir un accompagnement peut être humain, de médiation, pour éviter de déléguer ou d'abandonner le territoire aux associations ou aux riverains. Dans le cadre de cet équipement, est-ce quelque chose qui pourrait être réalisé ou au moins pensé et réfléchi ?

Monsieur le Maire : Madame BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Je n'échangerais peut-être pas tout de suite sur l'intervention de Monsieur GOUA, mais globalement sur ce projet. J'aimerais dire combien, en tant qu'Adjointe aux Sports, je me félicite que nous ayons la capacité de restructurer en partant de l'existant pour maintenir un gymnase qui nous permettait d'avoir une ambition pour les 30-40 ans à venir.

Nous le faisons dans le cadre d'un dialogue de grande qualité que nous avons pu installer avec les associations sportives déjà existantes. Monsieur GOUA, certaines sont actives sur Monplaisir. Certes, elles n'ont peut-être pas les mêmes projets que dans d'autres quartiers de la ville, mais nous avons pu dialoguer avec elles. Nous avons trouvé un terrain d'entente, ou en tout cas un sur-mesure intéressant. Vous l'avez dit, mon cher Jean-Marc VERCHERE, en citant le cas de « la Vaillante ». Ils s'appellent en fait « Les Loups d'Angers ».

Je voulais insister là-dessus parce que dans le cadre du travail de réflexion que nous avons mené, nous avions demandé à cette association installée depuis longtemps à Angers de revisiter son projet associatif afin de projeter leur ambition dans cette nouvelle structure sportive. Jean-Marc VERCHÈRE vient de vous l'exposer, c'est la raison pour laquelle nous aurons, à partir du gymnase, le déploiement d'une aile nouvelle et complètement dédiée à la pratique du tennis de table. C'est intéressant, parce que c'est répondre à des besoins existants depuis plus de 15 ans, voire 20 ans. C'est ce que le club nous expose. Il s'agit de soutenir un développement très intéressant, notamment sur les jeunes. Nous avons 6 ou 7 jeunes pongistes inscrits sur des listes d'athlètes en devenir.

En même temps, nous avons le développement de la pratique pour tous, notamment sur la pratique des personnes qui sont dans une démarche paralympique. Nous aurons ici un équipement qui permettra d'offrir cette pratique pour les personnes à mobilité réduite, en fauteuil ou porteuses de handicaps.

Par ailleurs, nous avons pu dialoguer avec les clubs de boxe, puisqu'il était indiqué dans le programme que nous avions écrit et soumis aux voix de nos concitoyens que notre équipe construirait une salle de boxe. C'était quelque chose qui avait été recensé comme un besoin. Depuis les derniers Jeux Olympiques, nous avons eu des boxeurs médaillés d'or au masculin, au féminin et en couple.

A la suite des Jeux Olympiques, il y a toujours un phénomène qui appelle une pratique pour tous et le sport pour tous. La boxe à Angers a connu cette progression assez exponentielle, comme dans d'autres

villes d'ailleurs. Avec les trois clubs angevins, nous avons donc réussi à trouver une manière de construire cet équipement en mettant en résidence le Ring Olympique Monplaisir Angers (ROMA). C'est un club que nous avions installé dans le quartier de Monplaisir il y a 4 ans. Il est un peu à l'étroit maintenant. En partageant la résidence avec les deux autres clubs, ils resteront chacun dans leur structure municipale, mais ils pourront partager des ambitions sur des galas, ou faire venir des grandes compétitions.

Nous avons en effet la chance d'avoir Georges ORY. Nous avons eu pour lui une démarche d'accompagnement qui s'est finalement soldée par un titre de champion d'Europe. Je crois qu'il a un combat à nouveau programmé. Nous avions en effet été un peu déçus par le fait que son dernier combat a été annulé.

Je voulais aussi dire que les associations angevines sont ravies que nous ayons pu accéder à leurs demandes et répondre à leurs attentes. Vous l'avez dit Monsieur GOUA, il faut considérer le fait que sur le quartier de Monplaisir, nous avons effectivement étudié la façon de trouver des solutions par rapport à un club résident qui a pris des équipes de jeunes en responsabilité, mais qui se trouve aujourd'hui saturé, alors que son lieu d'expression est un peu plus bas dans la ville. Nous sommes donc dans cette concertation.

Enfin, je voulais dire que nous avons un club d'adultes sur la Roseraie qui souhaite avoir des espaces et qui vient effectivement s'exprimer dans une pratique libre autonome. De ce point de vue, cela nous amène à dialoguer avec ces responsables qui, d'ailleurs, n'ont pas beaucoup de jeunes dans leur stratégie de développement. Il s'agit de voir de quelle manière nous pouvons agir, en lien avec le District du Maine-et-Loire, en lien aussi avec notre stratégie d'éducation par le sport. Gilles LATTÉ est ici davantage en relation avec les clubs. Nous menons une réflexion toute spécifique là-dessus, Gilles pourra peut-être vous dire un mot.

Pour finir, je voudrais dire que nous siégeons aussi dans des groupes au niveau national, au niveau de France Urbaine et de Régions de France. Ce que nous connaissons en tant que développement d'une pratique libre et autonome, avec des jeunes qui viennent dans les stades, concerne notamment le football. Ils rencontrent aussi ce fait. Nous réfléchissons donc aussi au niveau national pour voir de quelle manière les politiques publiques et des financements d'État pourraient venir accompagner des solutions qui pourraient être décidées localement et être différentes d'une ville à l'autre.

Ce phénomène de la pratique libre et autonome est aussi l'effet boomerang ou l'effet positif de l'incitation à pratiquer le sport. Nous avons ici plutôt tendance à parler des jeunes des quartiers, mais cette population n'est pas la seule à s'impliquer dans une démarche de sport autonome à laquelle une municipalité invite à répondre. Aujourd'hui, c'est quand même un fait nouveau, nous devons le dire. C'est un fait que nous prenons en compte pour le dialogue avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les associations parce que cela les questionne. Cela les préoccupe, voire cela les inquiète. Je pense qu'il y a des solutions. Il faut les inventer, et nous trouvons que ce sujet est fort intéressant.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas réellement de questions. Au-delà de la prise de position, vous vous réjouissez de ces travaux. Je considère donc que Jean-Marc VERCHÈRE n'a pas spécialement à vous répondre. Roselyne BIENVENU est modeste, y compris dans la façon de valoriser ce que nous avons fait depuis 5 ans. Je vais donc en profiter pour vous donner quelques chiffres, Monsieur GOUA, parce que ce constat est juste et c'est d'ailleurs ce qui nous a conduits à lancer ce programme d'Angers Stadium dont vous avez parlé.

Dans ce mandat, nous serons passés de 7 city-stades à 13. 6 ont été créés depuis le début du mandat. Cela fait un par an, c'est le rythme que nous avions indiqué. Le dernier est celui qui est en ce moment en construction au Grand-Pigeon. C'est le site qui est installé sur le Carré Haffner, là où il y avait théoriquement une opération de construction que nous avons décidé de dédensifier pour justement laisser un Angers Stadium de proximité. Ce site était un ancien terrain de sport, de pratique déjà informelle de la part des gens du quartier.

Nous avons donc décidé de faire en sorte qu'il y ait, de manière concrète, un terrain dédié à cette pratique. Pour le coup, il est pensé de manière un peu différente, c'est-à-dire pas uniquement avec des espaces de sport qui s'apparentent à des terrains homologués, mais aussi avec des espaces pour permettre du breakdance ou d'autres types de pratiques urbaines parfois à la limite entre le sport et la culture, et qui permettent de s'inscrire dans ce lien.

Ensuite, il y a l'aspect humain. Nous avons recruté 4 médiateurs sportifs. Je pense que c'était avant votre arrivée, sinon vous vous en seriez évidemment réjouis. Ils sont venus compléter les équipes existantes, pour précisément faire en sorte que nous puissions avoir de la médiation de jour sur cette pratique autonome. Si nous avons vocation à laisser ces terrains accessibles, il serait bon que cela puisse aussi être un support pour des temps de rencontres, notamment à la sortie du collège ou de l'école, pour éviter d'avoir des jeunes qui sont dehors à 16 heures.

Au lieu de rentrer chez eux ou de traîner en chemin, ils ont la possibilité d'avoir une pratique sportive. Il faut le dire, il y a un petit sujet sur le fait que nous touchons plus facilement les garçons que les filles et que nous n'avons pas complètement réussi à regarder comment être sur une pratique plus large. Le sujet n'est donc pas épuisé.

J'ajoute qu'il ne faut pas seulement se préoccuper des jeunes. C'est d'ailleurs aussi le sens de tous les parcours sport-santé que nous sommes en train de lancer. Ce sera le sens du skatepark que nous inaugurerons au mois de septembre, quand nous inaugurerons le parc Saint-Serge. Ce sera ici aussi sans commune mesure avec ce qui existait jusqu'à maintenant et cela permettra une pratique libre de ce type.

Pour le reste, nous devons conjuguer des éléments contraires. Nous avons des clubs qui ont des contraintes d'encadrement, de suivi, et qui, pour un certain nombre d'entre eux, nous alertent sur le fait que si nous laissons des pratiques autonomes s'apparenter à de la pratique en club sans aucune contrainte, nous risquons d'accentuer une partie des difficultés de ces clubs, avec parfois des questions qui portent sur des sports émergents, comme le basket à 3 contre 3 qui se développe de plus en plus. Il se développe aussi dans un cadre où il n'est pas obligatoire de prendre sa licence auprès de la Fédération de Basket. Cela pourrait avoir demain des conséquences sur les licenciés, donc sur les éducateurs qui sont recrutés et sur les effectifs qui peuvent exister ici et là.

Tout l'enjeu est de savoir comment ne pas affaiblir les clubs, en apportant une réponse à des pratiques libres qui puissent être présentes sur le territoire et qui participent à la qualité de la vie. Nous avons décidé de doubler le nombre d'Angers Stadiums et d'augmenter de près de 50 % les effectifs de médiateurs. Je ne doute pas que nous aurons sans doute des propositions et pas seulement des suggestions comme « *cela se développe et il faudrait faire quelque chose* ».

De ce point de vue, j'ai le sentiment que nous avons commencé à apporter des réponses à notre échelle, même si nous ne sommes certainement pas au bout du phénomène. De manière plus large, il accompagne un phénomène de société dans lequel nous n'avons pas envie de nous engager pour une année auprès d'une structure pour laquelle nous voulons préserver une forme de liberté, dans laquelle nous voulons pouvoir zapper aussi d'une pratique à une autre ou d'un moment de la semaine à un autre.

Mes chers collègues, je vais ce soir vous inviter à vous prononcer de manière effective sur le lancement de cette restructuration du gymnase de Monplaisir. J'attire votre attention. Comme Jean-Marc VERCHÈRE l'a dit, il s'agit d'un vrai coup d'envoi public pour notre opération de renouvellement urbain à Monplaisir. Cela explique pourquoi le choix s'est porté à l'unanimité sur le projet de Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Parce que le zinc n'est pas seulement anecdotique. Il traduit une image de qualité. Les deux endroits où vous avez des toitures zinc significatives sont sur la Maison de quartier du Lac de Maine que nous venons de livrer.

De ce point de vue, ce vert peut rappeler le bâtiment dédié à la recherche au sein de l'École Supérieure d'Agriculture. Il bénéficie de ce type de parement. Il nous a semblé qu'un toit de ce type renvoyait à une image de qualité et envoyait aussi un message, au moment où nous lançons cette opération de renouvellement urbain. Cela consiste à dire que l'opération de renouvellement urbain ne consiste pas seulement à remplacer des bâtiments par d'autres. Il s'agit aussi de regarder comment nous pouvons améliorer la qualité globale du bâti. De nombreuses d'opérations seront pilotées par les bailleurs, pas par la Ville.

Faire un choix de qualité sur les matériaux, c'est aussi envoyer un message à tous les promoteurs publics et privés sur le fait que nous attendons d'eux qu'ils fassent demain le choix de la qualité dans les constructions à venir sur ce quartier de Monplaisir. Je vais donc vous inviter à lever la ou les mains si vous approuvez cette extension et cette restructuration du gymnase de Monplaisir. Je vous remercie. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ?

Délibération n° DEL-2019-299 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : En l'absence de Michelle MOREAU, j'ai l'occasion de vous rapporter, de manière large, l'état des lieux de cette opération de renouvellement urbain que nous avons lancée il y a tout juste un an. J'assortirai cette présentation du fait que je pense que pour un projet de 10 ans, il faudrait avoir un bilan au moins une fois par an sur la situation par rapport aux objectifs que nous avons pu prendre collectivement devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Cela me semble souhaitable pour le degré d'information de tout le monde.

Dans cette enceinte, nous n'évoquons pas les programmes privés ou les programmes des bailleurs sociaux, sauf à l'occasion des garanties d'emprunts. Nous avons donc une photographie un an après, pour la raison simple que 13 signataires sont mobilisés et qu'ils tirent tous ensemble leur validité du 12 juillet 2018.

Les étapes accomplies depuis le 12 juillet 2018

12 juil. 2018
Validation des deux projets par le Comité National d'Engagement (CNE) de l'ANRU.

10 sept. 2018
Lancement officiel du projet de renouvellement urbain avec la signature de la déclaration d'engagement en présence du Ministre Jacques Mézard.

11 sept. 2018 et 12 sept. 2018
Présentation des projets aux habitants.

2018-2019
Automne-hiver : intégration des délibérations du CNE dans nos délibérations locales.

23 mai 2019
Signature officielle de la convention pluriannuelle de l'ANRU par les 13 partenaires.

Cela fait donc un an et trois jours que le grand oral a eu lieu et que nous avons officiellement l'accord de l'ANRU. Nous avons signé le document au mois de septembre. C'était très officiellement au mois de mai pour les conventions fines, mais la date de démarrage de l'opération reste l'accord que nous avons eu devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Rappel des grandes enveloppes financières :

400 millions € d'investissements contractualisés pour cette nouvelle opération de rénovation urbaine, dont bénéficieront les deux quartiers de Monplaisir et Belle-Beille, soit :

- 100 millions € investis par la Ville et Angers Loire Métropole,
- 200 millions € investis par les bailleurs sociaux (Angers Loire Habitat, Podeliha, Soclova),
- 100 millions € : c'est le montant qu'Angers Loire Métropole va percevoir de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

À cette contractualisation, la Ville et Angers Loire Métropole ajouteront 100 millions € hors convention.

Je dirais un mot sur les chiffres. Il s'agit de 400 millions d'euros, dont 100 millions d'euros de subventions de l'ANRU, 99 960 000 euros pour être précis. 100 millions d'euros entre la Ville et l'Agglomération et 200 millions d'euros au titre des bailleurs. Il vous est précisé en dernière ligne que ces 400 millions d'euros sont dans la convention et qu'il y a une centaine de millions, hors convention, que la Ville et l'Agglomération seront amenées à investir pour des opérations qui ne sont pas conventionnées et qui ne font pas l'objet de cofinancements.

Monplaisir

Monplaisir

Logement : les premières actions lancées

Un objectif de 368 logements à démolir.

L'avancement des relogements depuis l'été 2018 :

- Résidence de l'Europe
(100 logements - Immobilière Podeliha)
  - *21 ménages restent à reloger dont 14 en cours de solutions*
  - *Déconstruction : octobre 2019-mai 2020.*
- Porche Lyautey (26 logements - ALH)
  - *6 ménages restent à reloger.*
  - *Déconstruction : mars 2020-3e trimestre 2020*

Barre de l'Europe

Porche Lyautey

Sur Monplaisir, nous avons 368 logements à démolir et des nouvelles des deux opérations par lesquelles nous commençons cette année. Pour la barre de l'Europe, il n'y a plus que 7 ménages sur les 100 appartements qui n'ont pas de solution. 14 vont déménager cet été, sur les 21 qui étaient encore présents au 1er juillet. Ces 7 derniers ménages sont ceux avec lesquels nous travaillons pour trouver des propositions. Sur le porche Lyautey, sur les 26 logements, il n'y en a plus que 6.

Monplaisir

Logement : les premières actions lancées

Les démolitions sont programmées pour 2020-2021 :

- 8, rue Haarlem (8 logements - Sodéva).
- 5 et 6, rue Gabriel-Baron (20 logements - Immobilière Podeliha).
- 15 et 17, bd Galliéni (72 logements - ALH).

Les démolitions à programmer pour 2022-2024 :

- Dalle du boulevard Allonneau; 40 et 42, boulevard Galliéni (142 logements - ALH).

Dans les deux cas, les déconstructions commencent dans les 6 mois, avant la fin de l'année pour la barre de l'Europe, et au printemps pour le porche Lyautey. Ces opérations sont précédées de la récupération de la totalité de ce qui peut être récupéré dans les logements pour les valoriser. La déconstruction permet ensuite de récupérer jusqu'à 70 % des matériaux des immeubles que nous démolissons pour pouvoir, dans un concept d'économie circulaire, faire en sorte de pouvoir les réemployer sur d'autres chantiers.

Quand nous aurons terminé ces démolitions, nous aurons un nouveau paquet de 100 démolitions qui commencera à compter de l'année prochaine. Et puis, les 142 suivants s'inscriront dans le dernier cycle des trois fois 2 ans. Pour 2018-2019 : 126 ; pour 2020-2021 : 100 et pour 2022-2024 : 142.

Monplaisir

Logement : les premières actions lancées

Un objectif de 1470 logements sociaux à réhabiliter.

Ce qui a été réalisé depuis l'été 2018 : préparation de trois opérations significatives

▸ Résidences Lyautey et Paul-Valéry (329 logements ALH) : lancement des études en 2019, démarrage des travaux en début 2021, 30 mois de travaux.

▸ Résidence Briollay-Bâtiment D (64 logements SOCLOVA) : études terminées, démarrage des travaux fin 2019, 15 mois de travaux.

▸ Kalouguines : lancement de l'opération de résidentialisation des 229 logements (Immobilière Podeliha) en 2020.

Sur les réhabilitations, là aussi les choses ont été commencées. J'attire votre attention sur la résidence Briollay puisque les travaux commencent cette année pour les 64 logements SOCLOVA. Les études ont commencé pour les résidences Lyautey et Paul Valéry, puisque nous parlons de 329 logements, avec des démarrages de travaux que nous espérons fin 2020 ou début 2021.

Enfin, pour les Kalouguines, des études sont aussi en cours et les travaux commenceront l'année prochaine pour le compte de l'Immobilière Podeliha. Vous voyez sur cette diapositive que tous les bailleurs jouent le jeu et que chacun s'efforce, par rapport à son propre parc, d'organiser les étapes pour que nous soyons capables de tenir les délais et surtout éviter le phénomène que nous connaissons parfois. Quand nous avons 10 ans de délai, il ne se passe rien pendant les premières années et ensuite tout se passe à la fois.

Monplaisir

Logement : les premières actions lancées

La reconstruction de logement sociaux adaptés.

Ce qui a été réalisé depuis l'été 2018 :

▸ Place de l'Europe-plot Nord, opération portée par ALH : lancement des études en 2019 pour 50 logements sociaux adaptés aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Sur la reconstruction des logements sociaux, Angers Loire Habitat est en train de finaliser les études pour les logements sociaux qui seront construits sur la place de l'Europe. Ce sera pour les personnes âgées, sur

le modèle de ce qui a été fait sur la place Camille Claudel au Grand-Pigeon, pour faire en sorte d'avoir au-dessus des commerces et des logements qui permettent aussi de reconquérir la place et de rapprocher les clients des commerces.

Monplaisir

Rénover et créer des équipements pour consolider la mutation urbaine

Ce qui a été réalisé depuis l'été 2018 :

Gymnase Europe : lancement de sa réhabilitation lourde et de son extension pour créer un équipement qui fasse rayonner Monplaisir. Une programmation ambitieuse avec de nombreuses activités sportives : tennis de table, sports de combats, danse, basket, renforcement musculaire...

Calendrier prévisionnel :
Désignation du maître d'œuvre lors de ce conseil municipal.
Début des travaux : septembre 2020
Livraison : septembre 2022

Nous venons de parler du gymnase de l'Europe. Vous avez le calendrier. Sur le centre commercial, les travaux ont commencé. Depuis le mois de juin, le curage et le désamiantage des locaux des 7, 9 et 11 rue de Normandie ont commencé, c'est-à-dire le local associatif, le commissariat de quartier et la régie de quartier. À partir de la fin de l'été, nous attaquerons la démolition proprement dite. Nous poserons des modulaires au début de l'année prochaine, là où nous aurons déconstruit les plots sur les numéros 7, 9 et 11 de cette place de l'Europe.

Monplaisir

Rénover et créer des équipements pour consolider la mutation urbaine

Un centre commercial en cours de démolition

▸ Déplacement provisoire du marché du dimanche sur le secteur du Boyenné depuis mars 2019.

▸ En cours (fin mai-fin juillet 2019) : travaux de la 1re phase de démolition, curage et désamiantage des bâtiments 7-9-11, rue de Normandie.

▸ 1er semestre 2020 : installation de modulaires pour accueillir les commerçants des rez-de chaussée commerciaux Nord.

▸ Mi-2020 : lancement des travaux de démolition de la partie Nord du centre commercial (sous réserve de signature des protocoles d'accords).

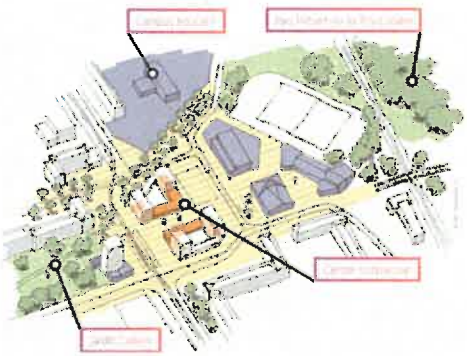

Dans ces modulaires, nous implanterons une partie des commerçants de la place, du côté de la boucherie et du coiffeur, pour démolir cette partie. Puis nous y construirons un plot. Nous mettrons dans ce plot les gens qui étaient dans le modulaire. Ceux qui sont sur la deuxième partie de la place, du côté de la supérette, de la boulangerie et Jacquot, viendront à l'intérieur des modulaires. Nous construirons le plot, et ils réintégreront l'espace. C'est l'opération tiroir qui doit permettre d'avoir une continuité de commerces pendant toute la durée. À la minute où nous parlons, l'intégralité des murs est soit achetée, soit sous compromis. Il y en a trois pour lesquels nous attendons la signature définitive, mais tout est sous compromis.

Monplaisir

Rénover et créer des équipements pour consolider la mutation urbaine

Des équipements associatifs confortés

▸ Polarité associative Robert-Schuman : confortée avec l'arrivée d'associations actuellement implantées place de l'Europe. Dans ce cadre et pour permettre l'opération du centre commercial, une antenne de la régie de quartier et la voix des femmes présentes dans les locaux de la rue de Normandie ont été repositionnés dans cet équipement en janvier 2019.

▸ Le relogement de la CLCV Lav'Plaisir (actuellement dans la barre de l'Europe) au 4 Square Lyautey interviendra le 27 août. Les travaux d'aménagement sont en cours.

Pour les équipements associatifs, la fermeture des locaux associatifs nous a conduits à renforcer la polarité Schuman. La CLCV qui est au rez-de-chaussée de la barre de l'Europe va rejoindre un pavillon, au 4 square de Lyautey, dont les travaux sont terminés. Il nous reste les ultimes finitions en termes d'aménagement. Le 27 août, la CLCV Lav'Plaisir s'implantera dans ce pavillon dont vous avez autorisé l'acquisition par l'Agglomération auprès d'Angers Loire Habitat (ALH). Si nous avions pris la décision de demander à ALH de faire les travaux, il n'aurait pas pu bénéficier des subventions de l'ANRU.

Monplaisir

Rénover et créer des équipements pour consolider la mutation urbaine

Un bureau de police entièrement rénové et repositionné

Démolition de l'ancien bureau pour permettre l'opération de rénovation du centre commercial Europe. Nouveau bureau relocalisé début janvier 2019 rue de Haarlem dans deux pavillons acquis par la Ville d'Angers.

Objectifs :

▸ améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité ;

▸ sécuriser les lieux ;

▸ expérimenter les principes d'une police de sécurité du quotidien pour une plus grande tranquillité du quartier.

Le bureau de police est effectif depuis le mois de janvier, dans des conditions de confidentialité qui n'ont rien à voir avec ce qui existait avant et dans des conditions de confort pour les équipes et de sécurité nettement améliorées. Cela se situe dans deux pavillons, dont je vous rappelle qu'ils ont été dans une vie antérieure le logement de fonction du directeur des Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT) d'Angers.

Monplaisir

Des aménagements qui structurent le projet urbain

Ce qui a été réalisé depuis l'été 2018

Le lancement prochain des travaux de la chaufferie-bois

- La chaufferie-bois et le réseau de chaleur : des maillons essentiels de la transition énergétique.
- Répond à la démarché éco-quartier engagée.
- Aux abords du site industriel Scania : bâtiment de 12 m s'intégrant à son environnement.
- 1 chaudière bois, 1 silo de stockage et 7 km de réseau.

- Alimentera 2800 logements et l'ensemble des équipements actuels et futurs du secteur.

Budget : 12 millions
Calendrier : début des travaux de réseau en juillet 2019, livraison de la chaufferie fin 2021, fin de déploiement du réseau en 2024.

Nous passons à la chaufferie. La chaufferie bois est un maillon essentiel dans notre stratégie de transition écologique globale. Vous savez que l'enjeu est bien sûr de répondre à la labellisation d'écoquartier que nous souhaitons obtenir. Il s'agit aussi d'accompagner le programme de transition énergétique ambitieux qui a été voté par l'Agglomération à la quasi-unanimité, avec de surcroît un projet qui soit à la fois bon pour l'écologie et bon pour l'économie. En effet, l'idée est que cette chaufferie puisse alimenter le bâtiment industriel Scania permettant de moyenner et donc de baisser les prix pour les habitants du quartier de Monplaisir. Les coûts fixes seront amortis entre l'industriel et l'ensemble des habitants pour avoir une chaleur particulièrement peu chère.

Monplaisir

Le tramway

Ce qui a été réalisé depuis l'été 2018 :
Le lancement des travaux sur les boulevards Allonneau et Schuman depuis le printemps 2019.

- Boulevard Allonneau.

Les travaux ont commencé, puisque nous utilisons les travaux du tramway pour positionner les canalisations de ce réseau de chaleur et ne pas avoir à réouvrir deux fois l'ensemble des rues de ce quartier. La chaufferie elle-même a vocation à être livrée à la fin de l'année 2021. Vous savez que nous travaillons dans le cadre d'un montage particulier, avec une SAS de production dans laquelle l'Agglomération est actionnaire aux côtés d'Engie et une SAS de distribution dans laquelle notre bras armé ALTER travaille aux côtés de cet énergéticien. Je vous rappelle que cela concerne près de 3 000 logements et tous les équipements du secteur.

Monplaisir

Le tramway

Un quartier mieux desservi, entre bus et tramway.

3 stations à Monplaisir (1,7 km de tracé).

1 tramway toutes les **8 minutes**

1 parking gratuit créé à l'angle des boulevards Schuman et Monplaisir.

2019 Mise en service en **2022.**

Pour le tramway, les travaux ont commencé depuis le printemps 2019. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons été amenés à faire en sorte que le marché de Monplaisir puisse quitter le boulevard Allonneau à compter du printemps, avec des opérations de désamiantage de chaussées. Ce sont les dernières à l'échelle de la ville. Elles expliquent le barriérage dans certains secteurs et des caractéristiques que vous connaissez : trois stations seront positionnées sur le quartier de Monplaisir, au sens administratif du terme, avec un parking gratuit à l'angle des boulevards Schuman et Monplaisir. Je devrais plutôt dire qu'il s'agit d'un parking-relais, dans lequel on vous incite à prendre le tramway et à garer votre voiture. Nous avons ici la perspective d'une mise en service en 2022, avec le raccord avec le reste de la ville. La fin des travaux est prévue en juin et le début de l'exploitation commerciale en décembre.

Monplaisir

La réussite éducative

- Candidature à la labellisation « Cité Éducative » présentée lors de ce conseil municipal.
- Le foyer des jeunes travailleurs rue de Haarlem sera restructuré en pôle éducatif et culturel.
- Il sera composé d'une bibliothèque/ ludothèque, du pôle éducatif livres et jeux et de Canopé.
- Projet d'internat d'environ 45 places.

Calendrier prévisionnel

- Maître d'œuvre désigné lors du conseil municipal de mai 2019.
- Début des travaux : printemps 2020.
- Livraison 1re tranche (bibliothèque/ PELJ/ Canopé) fin 2020.

Concernant l'ancien Foyer de Jeunes Travailleurs de la rue de Haarlem : vous avez voté en mai pour qu'il puisse être restructuré en pôle éducatif et culturel. Je vous rappelle que nous y déplacerons la bibliothèque et la ludothèque, le Pôle Éducatif Livres et Jeux, et le Réseau Canopé autour de la réussite éducative. Nous imaginons un internat d'excellence de 45 places qui puisse se tenir dans une partie des chambres de l'ancien Foyer de Jeunes Travailleurs. Les travaux proprement dits commenceront au printemps prochain, et la première tranche a vocation à être livrée dès la fin de l'année prochaine, c'est-à-dire pour la partie ouverte au public, la bibliothèque, la ludothèque, le Pôle Éducatif Livres et Jeux et Canopé. Sur cette partie réussite éducative, j'ajoute qu'au moins une école supplémentaire sera créée sur le quartier ou dans ses abords immédiats pour favoriser la mixité sociale.

Monplaisir

La concertation opérationnelle avec des publics diversifiés pour enrichir le projet

Environ 35 actions de concertation organisées depuis mars 2017.
Environ 750 participants mobilisés.
Entre 20 et 25 participants en moyenne sur les temps de concertation.
11 lieux différents utilisés (dont des concertations in situ dans le parc Hébert et le jardin Galliéni).

Public : habitants, usagers, groupes scolaires, acteurs institutionnels et associatifs... Une forte mobilisation du Conseil citoyen et du Conseil de quartier.

Sur la concertation proprement dite, près de 750 habitants ont été touchés par les actions de concertation lancées, avec des temps de concertation dans 11 lieux différents et avec un public varié, aussi bien des usagers, les groupes scolaires, les acteurs institutionnels et associatifs, et la forte mobilisation du conseil de quartier hier, et du conseil citoyen de quartier aujourd'hui.

Monplaisir

La concertation opérationnelle avec des publics diversifiés pour enrichir le projet

Les sujets abordés :

- Espaces publics : cœurs d'îlots, parc Hébert-de-la-Rousselière, jardin Gallieni...
- Mobilités et déplacements : transports en commun (bus et tramway), circulation automobile et stationnement, modes doux (vélos et piétons), cheminements de préfiguration.
- Place de l'Europe, la centralité : partage de l'espace, animations, vocation commerciale à maintenir, aménagements souhaités.
- Équipements : valorisation et connexion des équipements, équipements socioculturels, sportifs et scolaires...
- Habitat : questions sur la réhabilitation des logements et sur le relogement.

Parmi les sujets abordés, nous avons eu la question des cœurs d'îlots, du parc Hébert de la Rousselière, la question du jardin Gallieni et de sa connexion par rapport à la place de l'Europe, la question des mobilités, en particulier des lanières végétales et piétonnes qui sont prévues, la question de la centralité autour de la place de l'Europe, la connexion des équipements, et puis des questions sur la réhabilitation des logements et sur le relogement proprement dit.

Je vais volontairement marquer une pause. S'il y avait des questions particulières sur le quartier de Monplaisir, je pense que c'est mieux de les avoir maintenant avant de vous dérouler une petite dizaine de diapositives sur le quartier de Belle-Beille. Quelqu'un a-t-il des questions ou des demandes de précisions par rapport à cette photographie ? Je n'en vois pas.

Belle-Beille

Belle-Beille

Logement : les premières actions lancées

Un objectif de 623 logements à démolir.

▸ Résidence Dauversière – ALH - (61 logements) déconstruits en 2016.

▸ 40, av. Notre-Dame-du-Lac – ALH - (33 logements) déconstruits en 2018.

▸ 20, av. Notre-Dame-du-Lac – ALH - (30 logements) en cours de déconstruction jusqu'à fin 2019.

▸ 1 à 4, rue Désiré-Legendre – Podelhia - (48 logements) déconstruction programmée fin 2019.

Les démolitions sont programmées pour 2020-2021 :

▸ Début 2020 : 8 et 10, rue Louis-Boisramé, (16 logements ALH).

▸ Début 2020 : 10bis, rue Louis-Boisramé, (36 logements ALH).

▸ Début 2021 : 11, 13. 15, 17, 19 bd Beaussier, 17bis et 19, rue du Colonel-de-Sauvebœuf, (40 logements ALH).

▸ Fin 2021 : 17, rue Blandin, bâtiments 17 A, B, C, (36 logements Podelhia).

▸ Fin 2021 : 36, rue Blandin – 36 A, B (35 logements Podelhia).

Nous passons à Belle-Belle, avec 623 logements. Ici aussi, il y a plusieurs blocs. La particularité est que ces opérations de démolitions ont commencé, puisque nous avons demandé des autorïsations de démolitions à l'ANRU, en amont de ce grand oral. Nous nous apercevons donc qu'en ce moment même, 78 logements sont en train d'être démolis, en particulier au 20 de Notre-Dame-du-Lac. D'ores et déjà, une petite centaine l'ont été. Vous voyez qu'il y a environ autant de logements, c'est-à-dire plus de 150, dont les démolitions sont prévues sur les années 2020 et 2021 par Podeliha et par Angers Loire Habitat. Les 300 restants doivent encore être calés à partir de 2022.

Belle-Beille

Logement : les premières actions lancées

Un objectif de 1318 logements sociaux à rénover.

Réalisés de 2016 à 2018 : 200 logement d'ALH (tranches 1 et 2) du n°2 au n°60 avenue Notre-Dame-du-Lac.

Des études lancées pour la tranche 3 d'ALH :

▸ Résidence de l'Arceau (28 logements collectifs) : démarrage des travaux en mars 2020, durée des travaux : 21 mois.

▸ Secteur Boisramé (96 logements collectifs) : démarrage des travaux en novembre 2019, durée des travaux : 26 mois.

▸ Des études lancées pour les quatre Tours Gaubert (260 logements collectifs) : PC déposé à l'automne 2019, démarrage des travaux en 2020, durée des travaux : 24 mois.

Pour les réhabilitations, 200 réhabilitations sont déjà effectives sur les numéros pairs de l'avenue Notre-Dame-du-Lac, et des études lancées pour l'équivalent de 400 logements sur l'Arceau, sur Boisramé et sur les tours Gaubert. Certaines choses commencent dans les 6 mois, comme le démarrage des travaux sur la résidence de l'Arceau. Nous aurons ensuite le démarrage des travaux en novembre pour le secteur Boisramé, et puis un PC déposé à l'automne pour les 4 tours Gaubert, avec le démarrage des travaux dans la foulée. Sur la résidentialisation, il y a déjà 324 logements sur le secteur de Notre-Dame-du-Lac, côté pair. Il s'agit de ceux qui ont justement d'ores et déjà fait l'objet de la réhabilitation pour laquelle la résidentialisation va commencer.

Belle-Beille

Logement : les premières actions lancées

Un objectif de 835 logements à résidentialiser.

▸ Secteurs Notre-Dame-du-Lac (côté pair) et Boisramé : 324 logements, livraison en 2021.

Un objectif de 500 logements neufs à construire.

▸ "Les bois d'Angers" - 70 logements accession privée - livraison 2022 – promoteur DUVAL, opération en cours de définition.

▸ Reconstruction de l'EHPAA de la Rose de Noël - 80 logements séniors, proches de la place de Farcy, opération en cours de programmation.

Puis, 500 logements neufs sont à construire sur l'ensemble du secteur. Je vous rappelle que nous en démolissons 600 et que nous en livrons 500. Parmi ceux-là, nous avons les 70 logements des Bois d'Angers, avec un PC attendu avant la fin de l'été, ainsi que la reconstruction de « La Rose de Noël », avec 80 logements seniors proches de la place de Farcy, puisque nous aurons ici des personnes âgées autonomes. L'idée est de passer de moins de 60 logements, comme c'est le cas aujourd'hui, à 80. Nous savons que cela correspond à la taille nécessaire pour pouvoir bénéficier d'équipements collectifs et de services accessibles au plus grand nombre, avec la proximité du tramway et des commerces. Nous nous adressons ici à des personnes âgées autonomes. Le site que nous envisageons est le siège actuel de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) qui a le mérite d'être très proche de cette place de Farcy et de permettre une forme de jonction entre l'avenue Notre-Dame-du-Lac d'un côté, et le boulevard Patton de l'autre.

Belle-Beille

Des réhabilitations structurantes d'équipements

De fortes interventions en cours sur les équipements éducatifs et culturels :

- Aménagement de la bibliothèque-ludothèque & maison de quartier Tati : travaux en juin 2019, livraison en janvier 2020.
- Restructuration du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie : travaux en juillet 2019, livraison en juillet 2021.
- ALSH interquartier au Parc du Lac de Maine : travaux mi juillet 2019, livraison fin juin 2020.

Concernant les aménagements publics, nous avons en ce moment même l'aménagement de la bibliothèque/ludothèque au sein de la Maison de quartier. Nous avons la restructuration du groupe scolaire Pierre et Marie Curie dans le courant de ce mois de juillet. Puis nous avons aussi l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de l'interquartier du parc du Lac de Maine, qui démarre cette semaine pour une livraison à la fin juin de l'année prochaine. L'été prochain, cet accueil de loisirs sur les quartiers de Belle-Beille et du Lac de Maine devrait pouvoir entrer en fonction officiellement.

Belle-Beille

Des réhabilitations structurantes d'équipements

Les interventions sur les équipements sportifs

La halle Millot :
Réalisée en 2018. Couverture des terrains de basket existants situés derrière le gymnase afin de favoriser les pratiques sportives (Derby girl, roller, futsal, etc...)

Réaménagement du plateau de la Lande :
1re étape, travaux fin 2019-début 2020 : aménagement d'une lanière verte Nord/Sud en partie Ouest (parcours alternatif).
2e étape, travaux en 2020-livraison en 2021 : requalification complète du plateau pour

- Valoriser et favoriser des pratiques sportives informelles,
- Apaiser, ouvrir, travailler les interfaces entre le plateau et ses abords.

Reconstruction de la piscine de quartier sur la polarité Tati :
Lancement de la concertation à l'échelle de la polarité à l'automne 2019.

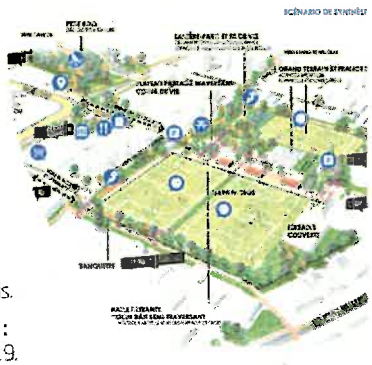

Concernant les réhabilitations structurantes, nous avons déjà réalisé la couverture des terrains de basket situés derrière le gymnase Millot pour favoriser des pratiques sportives, y compris le roller et le futsal. La suite, c'est le plateau de la Lande avec de premiers aménagements qui sont prévus, en particulier des chemins piétons et ce que nous appelons la lanière verte nord-sud. Ce terme est assez magique. C'est une lanière verte nord-sud en partie ouest.

Vous avez bien compris que l'idée était effectivement d'assurer ces continuités piétonnes pour rejoindre demain Beaussier et Millot. Nous aurons un plateau de la Lande que nous allons intégralement laisser comme lieu de pratiques alternatives, mais en l'aménageant un minimum avec un peu de mobilier urbain, quelques espaces de rencontres et des espaces délimités pour des jeux.

Et puis, nous avons la reconstruction de la piscine de quartier sur la polarité Tati, où nous lancerons la concertation avant la fin de cette année. Je vous rappelle que nous n'avons pas réussi à bénéficier de financements ANRU. Une enveloppe entre 8 et 10 millions d'euros sera donc prise sur la part Ville en dehors de la convention, puisque nous n'avons pas réussi à obtenir de cofinancements spécifiques, ce que je continue de regretter.

Belle-Beille

Des réhabilitations structurantes d'équipements

La restructuration de la polarité Beaussier

Objectifs : restructurer la polarité commerciale en partie Nord pour renouveler une image vieillissante, améliorer sa visibilité, compléter l'offre existante et créer un parvis public ouvert sur le quartier.

Le programme :
810 m² dédiés aux services et commerces de proximité.
460 m² destinés aux professions médicales.
670 m² destinés au Relais Mairie, à la PILA et à la Fabrique à entreprendre.

1er PC déposé et accordé.
Les travaux sont en cours :
Réalisé : transfert et déplacement des commerces et activités localisés le long de la rue de Plaisance.
2e semestre 2019 : travaux préparatoires en cours, travaux de déconstruction phase 1 à partir de septembre 2019.
Fin 2019 à début 2021 : construction du futur bâtiment, durée des travaux : environ 14 mois.
1er semestre 2021 : transfert des commerçants existants dans le nouveau bâtiment, travaux de déconstruction phase 2 et réalisation des espaces publics (parvis, stationnement, aménagement de la rue de La Lande).

Pour Beaussier, ici aussi, les travaux sont en cours puisque le permis de construire a été déposé. Il est accordé et l'enjeu est maintenant le transfert et le déplacement des commerces, avec un deuxième semestre qui sera consacré aux travaux préparatoires. La déconstruction d'une partie de ce centre commercial Beaussier commence en novembre, avec la construction du futur bâtiment qui devrait commencer au tout début de l'année prochaine.

Belle-Beille

Des réhabilitations structurantes d'équipements

La restructuration des équipements associatifs

- Relocalisation de la maison des associations la Belle Abeille au 146, avenue Patton, au rez-de-chaussée d'un programme d'habitat privé. livraison en septembre 2020.
- Extension et remise aux normes de Resto Troc : travaux de fin août 2019 à mars 2020.
- Réhabilitation des locaux associatifs en pied d'immeuble (Habitroc, local CLCV, etc.).

Pour les équipements associatifs, « La Belle Abeille » passera en septembre prochain d'un côté à l'autre de la rue pour intégrer un pied d'immeuble dans le cadre d'un programme d'habitat privé. Pour Resto Troc, les travaux commencent au mois d'août. Je vous rappelle que cela représente 600 000 euros de travaux pour faire en sorte de pouvoir agrandir ce restaurant social et notamment le conforter dans sa partie traiteur.

Belle-Beille

Des aménagements qui structurent le projet urbain

Ce qui a été réalisé depuis l'été 2018

La mise en service de la chaufferie-bois/gaz

▸ Objectifs d'une démarche d'éco-quartier, un maillon fort de la rénovation verte, économique, environnementale et sociale de Belle-Beille.

▸ Alimente en chauffage urbain et en eau chaude sanitaire 1 200 logements et les équipements d'une large partie du quartier (équivaut à un total de 4 000 logements).

▸ 2 chaudières bois (80 % des besoins), 2 chaudières gaz (20 % des besoins).

▸ 15 km de réseau.

▸ 5 500 tonnes de CO2 économisées par an.

▸ Budget : 17 millions €.

Nous réhabilitons ensuite des locaux associatifs en pied d'immeubles, pour Habitroc et le local CLCV. Je ne vous donne pas le détail. J'ai récemment eu l'occasion de faire le point avec l'ensemble de ces acteurs associatifs. Là-bas, la chaufferie est une réalité. Vous savez que nous avons pu bénéficier d'une aide de l'ADEME de près de 10 millions d'euros, ce qui explique que malgré les 17 millions d'euros de projets, la somme, en termes d'amortissements et d'équilibre, permet d'avoir un prix de chaleur particulièrement compétitif. L'équivalent de 4 000 logements est désormais alimenté par cette chaufferie biomasse, avec 1 200 logements proprement dits et une grande partie des bâtiments universitaires. Cela nous permet de garantir à nos partenaires de l'enseignement supérieur des prix stables pendant très longtemps, et avec une économie de tonnes de CO2 par an supérieure à 5 000, et une montée en puissance très rapide. Nous sommes en effet d'ores et déjà quasiment à l'équilibre sur cette chaudière, malgré le montant des annuités, et compte tenu du succès commercial de l'offre de raccordement.

Pour le tramway, vous avez le détail. Les dates ne bougent pas. Nous sommes à 6 stations sur le quartier administratif, pour une raison simple. Nous avons cette fois-ci 2,5 kilomètres et que la règle d'une station tous les 500 mètres continue à avoir ce sens. Je vous rappelle que Belle-Beille sera desservie par deux lignes. Dans ce contexte, elle bénéficiera d'un tramway toutes les 4 minutes. Par rapport à la situation d'aujourd'hui, cela représentera une amélioration extrêmement nette par rapport à ces bus bondés que nous connaissons.

Nous aurons ici aussi un parking-relais, proche du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), à l'entrée de la ville. Les automobilistes pourront laisser leur voiture à cet endroit plutôt que de s'engager dans le reste du quartier ou vers le reste de la ville.

Belle-Beille

La concertation opérationnelle avec des publics diversifiés pour enrichir le projet

48 actions de concertation organisées depuis mars 2017.
1075 participants mobilisés.
25 participants en moyenne sur les temps de concertation.
11 lieux différents utilisés.

Publics : habitants, usagers, étudiants, collégiens, parents d'élèves, enfants, seniors et retraités, sportifs, jeunes, associations, le conseil citoyen de quartier et les associations majeures du quartier associés au programme de concertation...

La concertation à Belle-Beille a touché encore un peu plus de monde, puisque plus de 1 000 participants ont été mobilisés dans 11 lieux, et avec à peu près la même moyenne de participants pour être à hauteur d'hommes et avoir la capacité de se parler.

Belle-Beille

La concertation opérationnelle avec des publics diversifiés pour enrichir le projet

Sujets et thématiques abordés :

- Mobilités : déplacements doux et motorisés, réseau de transports en commun, connexions
- Équipements : structures scolaires, sportives, associatives, culturelles et éducatives.
- Habitat : réhabilitations, accompagnement social au relogement.
- Polarités : Grand Beaussier, Grand Tati.
- Espaces publics: Place Marcel-Vigne, le petit bois, les parcours alternatifs de liaison douce, le plateau de la Lande.

La particularité a été d'associer les étudiants en plus des habitants et des usagers classiques. C'est ce qui explique les 50 % de participation supplémentaire à ces actions de concertation. Les sujets suivants ont été évoqués : les déplacements, que ce soit au titre des transports en commun ou des déplacements doux et motorisés ; les équipements ; l'habitat ; les polarités, avec beaucoup de questions en particulier sur Beaussier et Tati, et sur la manière dont Tati continue à fonctionner sur ce qui est prévu, sans le tramway. Et puis, il y a d'autres espaces publics que je viens d'évoquer.

La mobilisation d'ALDEV et du CCAS

Clause d'insertion : la mobilisation d'ALDEV

- L'objectif du nombre d'heures d'insertion : 190 000 heures (19 000 heures au titre des missions d'ingénierie et 171 000 heures environ au titre des travaux).
- Une inscription des objectifs dans la durée de programme (jusqu'en 2024 au moins) pour 6 maîtres d'ouvrages.
- Une charte locale d'insertion en cours de rédaction : adoption prévue en novembre-décembre 2019.
- 106 personnes bénéficiaires de la clause d'insertion comptabilisées depuis le début du programme.

La première montre la mobilisation de notre agence de développement économique : qui parle d'opération de renouvellement urbain parle d'heures d'insertion. Nous sommes sur 360 000 heures d'insertion en objectif sur les commandes par la collectivité, au titre des missions d'ingénierie et de travaux, avec une inscription de ces objectifs dans la durée. L'enjeu est bien d'aller jusqu'en 2024 au moins, et donc de donner une lisibilité sur ces actions d'insertion pour que cela puisse déboucher ensuite sur des formations qui permettent des recrutements. Nous vous présenterons la charte locale d'insertion avant la fin de cette année, mais 106 personnes sont d'ores et déjà bénéficiaires de la clause d'insertion ANRU depuis un an.

L'accompagnement social au relogement

Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les ménages les plus fragiles

- Les bailleurs sociaux relogent les locataires,
- Toutefois, pour les situations les plus complexes, les bailleurs mandatent le CCAS d'Angers en charge d'animer le Comité Technique d'Accompagnement Social au relogement.
- Ainsi, les bailleurs, le CCAS, la CAF, les Maisons départementales des solidarités et la direction des quartiers co-élaborent une proposition d'accompagnement adaptée aux besoins des ménages,
- Depuis octobre 2018, 43 situations ont été étudiées et 26 co-accompagnements bailleurs/travailleurs sociaux ont été réalisés.

Enfin, pour le CCAS, c'est aux bailleurs sociaux de reloger les locataires. Toutefois, face aux situations les plus complexes, c'est le CCAS qui anime le comité technique d'accompagnement social au relogement en interbailleurs. Ils font en sorte d'accompagner les situations les plus complexes. Depuis le début du programme, 43 situations ont été étudiées par le CCAS et 26 ont donné lieu à des accompagnements renforcés. Mes chers collègues, voilà ce que je peux vous dire sur l'ANRU un an après. Je passe la parole à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Je voudrais vous remercier pour cette photographie. Vous l'avez présentée comme telle. Elle présente des éléments qui nous ont déjà été présentés dans cette enceinte ou au sein du Conseil de communauté, pour lesquels nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à nombreuses reprises.

C'était parfois pour évoquer des inquiétudes posées et parfois des questions, notamment sur la concertation ou l'évolution de la mixité sociale dans ces quartiers ou la prise en compte des équipements publics et de l'ensemble de ces équipements publics, notamment la place des Maisons de quartier. Nous ne reviendrons donc pas ce soir sur ces interrogations que nous avons déjà eues puisque, comme je le disais, ce sont des informations que nous connaissions déjà.

Monsieur le Maire : J'entends le fait que vous ne reveniez pas sur ce sujet, je ne vais donc pas revenir sur votre non-retour, mais il me semblait important de présenter les choses. Je pense encore une fois que c'est une bonne habitude à prendre, puisque de nombreuses de ces décisions sont prises au sein du Conseil de communauté et que nous connaîtrons institutionnellement à compter du mois de mars prochain la particularité d'avoir davantage de Conseillers municipaux et moins de Conseillers communautaires.

Dans cette enceinte, le nombre de ceux qui ne siégeront pas à l'Agglo sera plus important. Il me semble que l'information de l'ensemble des élus de la Ville à intervalles réguliers n'est pas superflue, une fois par an pendant 30 minutes, compte tenu des enjeux dont nous parlons.

Délibération DEL-2019-300

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Label « Cité Educative » - Candidature de la Ville d'Angers

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Dans le cadre de la mobilisation pour les habitants des quartiers prioritaires, le quartier Monplaisir a été retenu comme territoire éligible pour participer au programme des cités éducatives. Elaboré au niveau national, cette démarche, mentionnée dans le rapport « Vivre ensemble – Vivre en Grand » établi par Jean-Louis Borloo, consiste en un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale.

L'objectif est de soutenir les dynamiques territoriales de coopération éducative dans les sites expérimentaux, fortement mobilisés autour de cette grande cause et de permettre aux acteurs éducatifs des territoires concernés de lutter encore plus résolument contre la ségrégation et de renforcer leur attractivité vis-à-vis des habitants.

L'enjeu est double :

- Elaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes, afin de réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération ;
- Bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'école, afin de faciliter l'exercice convergeant des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels concernés, des collectivités locales, des intervenants sociaux et plus largement de tous les adultes concernés.

Il est proposé à la Ville d'Angers d'élaborer un dossier de candidature au label d'excellence « cité éducative », avec l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat, fortement mobilisés sur ce projet, au titre de l'éducation prioritaire, de la politique de la ville, de la politique de la ville, du renouvellement urbain et de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Ce dossier doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Un diagnostic partagé des enjeux éducatifs du quartier, à partir du vadémécum proposé et un état des lieux des actions déjà mises en œuvre ;
- L'élaboration d'une stratégie éducative ambitieuse et innovante visant à répondre aux 3 objectifs fixés :
    - conforter le rôle de l'école, (notamment la scolarisation obligatoire dès 3 ans)
    - promouvoir la continuité éducative (construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire)

- ouvrir le champ des possibles (aider l'enfant et le jeune à trouver dans son environnement urbain les clés de l'émancipation en créant des opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur).

Il devra être précisé la gouvernance proposée en recherchant la participation des parents et de tous les adultes concernés ainsi que les conditions nécessaires à la réussite de cette démarche (engagements des acteurs compétents, outils existants, demande de moyens supplémentaires, ...)

Le label permet de profiter de soutiens techniques et financiers de l'Etat.

Un programme d'action pluriannuel sera élaboré d'ici fin 2019. Il précisera les engagements des différents partenaires, dans l'esprit du « Pacte de Dijon ».

Une enveloppe financière spécifique dédiée au programme des cités éducatives sera mobilisée pour faciliter l'accompagnement des projets locaux les moyens engagés par la Ville et l'Etat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019

DELIBERE

Accepte la candidature au label d'excellence « cité éducative » pour le quartier Monplaisir et à l'élaboration du dossier.

Autorise Le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

LES Cité'S éducatives
Candidature de la Ville d'Angers pour la labellisation du Quartier Monplaisir

Caroline FEL : J'associe mon collègue Ahmed EL BAHRI à cette présentation. Comme moi, il a passé beaucoup de temps sur ce dossier. A la suite d'une expérimentation qui avait été préalablement menée à Grigny, le gouvernement a décidé il y a un an d'étendre à 80 territoires Politique de la Ville un dispositif de soutien à l'éducation, sur lequel nous allons revenir en détail, sous la forme d'un label « Cités Éducatives ». Pour les territoires retenus, il donne droit à la fois à des financements

complémentaires de l'État et à des soutiens techniques.

Nous développerons deux objectifs principaux. Il s'agit d'une part de permettre aux acteurs éducatifs de lutter plus efficacement contre les inégalités. Nous avons ensuite un autre objectif de renforcer l'attractivité de ces quartiers. Nous avons aussi deux enjeux majeurs : d'une part élaborer et déployer une stratégie éducative sur ce territoire, et d'autre part bâtir un écosystème de coopération. Comme indiqué sur la diapositive, ces cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

En cela, cette proposition de label rejoint essentiellement le travail mis en place dans le cadre de notre Politique Éducative Locale, puisque cette logique de territoires apprenants et d'alliance éducative de tous les partenaires se rejoignent tout à fait, au premier chef avec les parents, mais aussi avec l'ensemble des personnes associées à l'éducation des enfants. Cette alliance existe partout à l'échelle de la ville. Elle est bien évidemment plus importante et renforcée, et elle a notre attention plus soutenue dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville où le partenariat avec les services de l'État, les autres collectivités, les associations et les habitants se fait de manière plus forte.

Concernant le label « Cités Éducatives », c'est une politique qui a été déclenchée et souhaitée il y a un an par le gouvernement, qui a donc retenu 80 territoires. À l'échelle d'Angers, seul le territoire de Monplaisir a été fléché comme pouvant candidater à ce label qui représenterait 34 millions d'euros par an de crédits du Ministère chargé de la Ville. Cela représentera à l'échelle française 100 millions d'euros de 2020 à 2022. Il y a un fonds de la Cité Éducative pour un collège dans chaque territoire, puisque nous sommes sur cette logique de partenariat collèges/lycées, collèges/écoles primaires et maternelles.

Il y a un soutien technique, avec l'ingénierie renforcée côté ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi que des moyens des autres ministères et des autres opérateurs qui accompagnent le projet, à savoir le renouvellement urbain, puisque Monplaisir est dans le cadre d'une opération de l'ANRU.

Il y a aussi l'enseignement supérieur, mais aussi ce qui a été déclenché, notamment avec le Plan Pauvreté, le ministère de la Santé, tout ce qui tourne autour de la formation, de la culture, du sport, de la lutte contre les discriminations, et avec le soutien de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

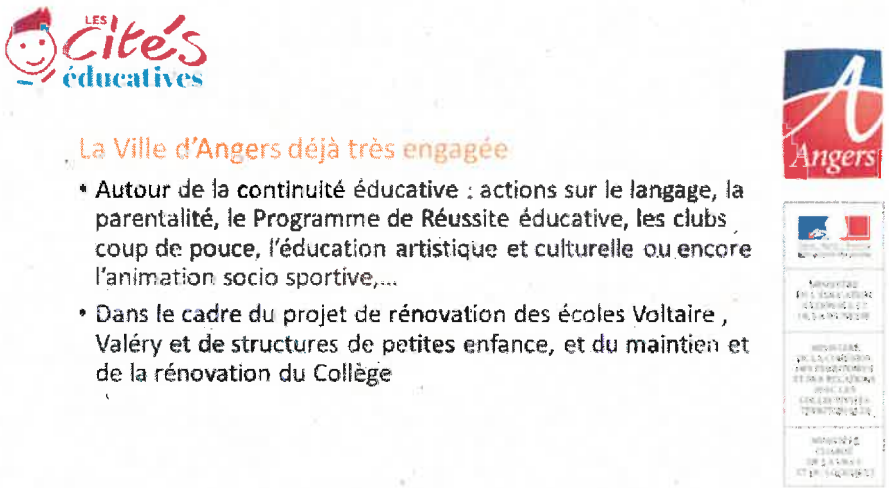

La Ville d'Angers est déjà très engagée dans cette notion de continuité dans le cadre de sa politique éducative. Il y a les actions sur le langage qui ont été mises en place. J'étais cet après-midi dans les crèches du quartier des Hauts-de-Saint-Aubin où le dispositif « Parler Bambin » est opérant depuis 2 ou 3 ans, selon les crèches. Nous voyons déjà l'effet remarquable que cela produit sur le développement du langage des enfants.

Il y a tout le travail mené autour de la parentalité, notamment avec le soutien du Programme de Réussite Éducative (PRE) et l'exemple des clubs « Coup de Pouce » qui se font dans le cadre d'une convention tripartite entre l'école, la famille, et l'association qui porte les clubs « Coup de Pouce ». Nous avons aussi les parcours d'éducation artistique et culturelle que mon collègue Alain FOUQUET a eu l'occasion de présenter, ou encore l'animation socio-sportive qui était évoquée tout à l'heure.

Dans le cadre du projet de rénovation des écoles Voltaire et Paul Valéry et des structures petite enfance que nous souhaitons y adosser, ce travail est également posé. Nous réfléchissons aujourd'hui à la restructuration des groupes scolaires existants en y adossant à chaque fois une structure petite enfance. Nous souhaitons que la même chose soit faite dans le cadre du ou des groupes scolaires nouveaux qui pourraient voir le jour dans le quartier. Tout ceci s'associe évidemment au maintien et à la rénovation du collège du territoire.

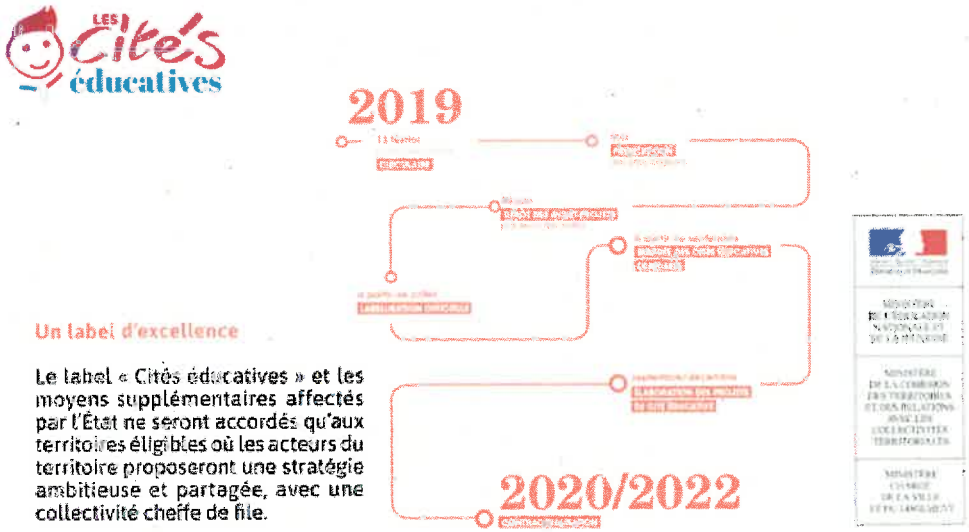

Le calendrier est donc le suivant : si vous en délibérez ainsi, nous pourrons soumettre la candidature du territoire de Monplaisir au label « Cités Éducatives ». La labellisation est lancée à partir de juillet. À partir de septembre, ce sera la rentrée des Cités Éducatives labellisées. Il y aura l'élaboration des projets eux-mêmes de septembre à décembre. Puis, la contractualisation se fait sur les trois années, 2020, 2021 et 2022.

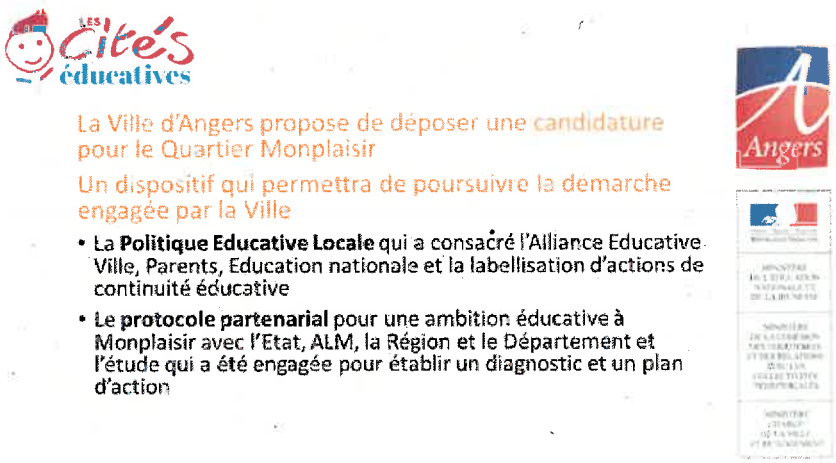

Nous vous proposons donc de déposer une candidature pour le quartier de Monplaisir. Ce dispositif permettra de poursuivre la démarche engagée par la Ville, dans le cadre de la Politique Éducative Locale (PEL) qui a consacré l'alliance éducative Ville/parents/Éducation Nationale et la labellisation d'actions d'un grand nombre de partenaires de la Ville, aussi bien institutionnels qu'associatifs. Nous sommes dans des actions de continuité éducative. Cela permettra également de poursuivre le protocole partenariat pour une ambition éducative, avec l'État, Angers Loire Métropole, la Région et le Département, à l'échelle de Monplaisir, ainsi que l'étude engagée pour établir un diagnostic et un plan d'action.

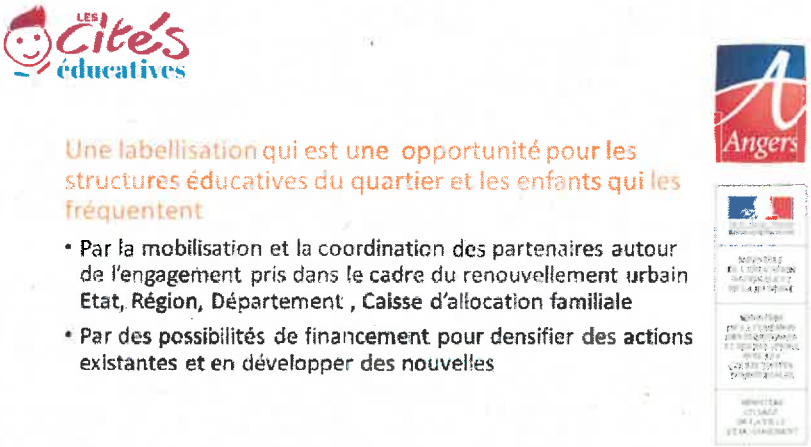

Cette labellisation, c'est avant tout une opportunité pour les structures éducatives du quartier et les enfants qui les fréquentent. Nous évoquions la lutte contre les inégalités qui est un des objectifs premiers de ce label. Il s'agit évidemment de la mobilisation et de la coordination des partenaires autour de cet engagement qui a son importance.

Vous parliez du soutien technique. Il y a aussi des possibilités de financements complémentaires qui permettront de renforcer les actions que nous menons déjà. J'espère qu'elles permettront d'en développer de nouvelles. J'ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions particulières sur cette candidature ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-300 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération DEL-2019-301

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Saint-Serge / Ney / Chalouère - Réaménagement de l'îlot Savary - Ouverture de la concertation préalable et mandat d'études pré-opérationnelles avec ALTER Public - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans les années 50, Angers connaît une dépopulation de son centre-ville au profit de la périphérie où se construisent les grands ensembles (Monplaisir et Belle-Beille notamment). Il convient alors pour la Ville de conserver sa population en organisant de grands programmes de rénovation.

La rénovation de ce que l'on appelait alors le faubourg Saint-Michel démarre et 1 100 logements publics et privés seront alors construits entre 1959 et 1974, dont la moitié sur l'îlot Savary.

Secteur longtemps apprécié pour sa proximité avec le centre-ville, ses grands logements et la proximité du jardin des Plantes, le faubourg Saint-Michel s'est peu à peu dégradé et présente aujourd'hui des caractéristiques de paupérisation importante, ainsi que des dysfonctionnements urbains et sociaux.

Depuis 2015, plusieurs actions ont été menées afin de résoudre ces dysfonctionnements :

- Les grilles posées en 2013 et enfermant l'îlot ont été retirées dès 2015,
- Un groupe local de traitement de la délinquance a été mis en place pendant quinze mois,
- Des caméras de vidéo-protection ont été posées.

Au-delà du traitement de la délinquance, une approche globale a été initié avec l'ouverture d'un espace accueil dédié aux habitants, le « 38 Bis », l'inauguration de la nouvelle aire de jeux en cœur d'îlot en juillet 2017 et la réalisation de nouvelles places de stationnements sur l'Avenue Pasteur.

Concomitamment à ces actions sur le terrain, des études de faisabilité urbaine ont été réalisées sur l'ensemble du secteur Saint-Michel. Les études urbaines et le diagnostic du secteur ont notamment permis de confirmer que l'îlot Savary présentait des dysfonctionnements urbains et architecturaux importants, et qu'il convenait que la puissance publique intervienne.

L'enjeu est d'engager un réaménagement de cet îlot tout en poursuivant les actions de développement social engagées aujourd'hui, avec les relations de proximité et de lien social au sein du quartier.

Il s'agira d'ouvrir l'îlot et le quartier sur la Ville, d'améliorer le vivre-ensemble, la mixité sociale et la qualité de vie des habitants du quartier, d'accompagner l'arrivée future des lignes B et C du tramway, de préfigurer et d'anticiper la réhabilitation à venir après le déménagement de la maison d'arrêt d'Angers.

En application des dispositions légales, et dans la continuité de la démarche engagée, une concertation préalable est organisée pendant la réalisation de ces études d'aménagement, afin d'associer à l'élaboration de ce projet, les habitants, les usagers, les associations locales, les professionnels et toute autre personne concernée.

Dans ce cadre, les modalités de la concertation proposée sont notamment :

- Des permanences à l'Espace Accueil Habitants situé Avenue Pasteur,
- Des ateliers pédagogiques et de travail avec les enfants et les habitants du quartier,

- Une exposition présentant le site et les mutations possibles à l'avenir,
- La mise à disposition à l'Espace Accueil Habitants d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études jusqu'à la clôture de la concertation. Un registre, destiné à recevoir les observations du public, accompagnera ce dossier.

En vue de définir les conditions de réalisation technique, administrative et financière d'un réaménagement et de permettre à la collectivité de se prononcer sur son opportunité, le périmètre et le programme exact, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle, la Ville d'Angers va engager des études d'aménagement à travers un mandat d'études pré-opérationnelles.

L'emprise d'étude se situe entre la rue Savary à l'ouest, le Boulevard Saint-Michel au nord, l'avenue Pasteur à l'est et la rue Pierre Lise au sud. Le périmètre d'étude pourra, si nécessaire, faire l'objet d'ajustements, en fonction des problématiques et des enjeux mis en évidence.

Sur la base des résultats de ces études, la Ville se prononcera sur l'opportunité de cette opération, arrêtera le pré-programme et précisera les modalités de réalisation éventuelle.

Il s'agit donc avec ce mandat d'études pré-opérationnelles de lancer les études suivantes :

- Etudes techniques nécessaires à une mise en œuvre opérationnelle,
- Etudes environnementales nécessaires,
- Etudes foncières (notamment préparation du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) le cas échéant),
- Autres études nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle d'un projet d'aménagement sur tout ou partie de l'îlot Savary.

Le coût global des études à confier aux tiers est estimé à titre prévisionnel à 100 000 € HT, auxquelles s'ajoutera la rémunération d'ALTER Public fixée à la somme de 50 000 € HT.

Ces études seront organisées par ALTER Public pour un rendu définitif prévu dans un délai de 10 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent mandat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L103-2,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve les modalités de la concertation telles que présentées ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable.

Approuve la convention de mandat avec ALTER Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Engagement d'une étude urbaine sur le quartier Savary

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 •
www.angers.fr •

angers.fr

Contexte de l'étude :

Secteur longtemps apprécié pour sa proximité avec le centre-ville, ses grands logements et la proximité du jardin des Plantes, le faubourg Saint-Michel présente aujourd'hui des caractéristiques de paupérisation importante, ainsi que des dysfonctionnements urbains et sociaux.

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 •
www.angers.fr •

angers.fr

Roch BRANCOUR : Comme vous le savez, malgré sa proximité avec le centre-ville, des logements souvent assez grands et la présence du Jardin des Plantes et du Centre des Congrès à proximité, le secteur Savary souffre malgré tout de caractéristiques telles qu'une paupérisation importante et des dysfonctionnements urbains et sociaux. Nous y observons de manière régulière des problèmes de

délinquance.

Depuis 2015, plusieurs actions ont été menées afin de résoudre ces dysfonctionnements :

- *Les grilles posées en 2013 et enfermant l'îlot ont été retirées dès 2015*
- *Un groupe local de traitement de la délinquance a été mis en place et des caméras de vidéo-protection ont été posées*
- *Une approche globale a été initié en parallèle avec l'ouverture d'un espace accueil dédié aux habitants, le « 38 Bis », en 2016,*
- *Refus du gouvernement en 2016, d'intégrer Savary au NPNRU*
- *L'inauguration de la nouvelle aire de jeux en cœur d'îlot en juillet 2017*
- *La réalisation de nouvelles places de stationnements sur l'Avenue Pasteur*

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 •
www.angers.fr •

Nous ne sommes pas restés sans agir face à ces dysfonctionnements puisque, dès 2015, nous avions par exemple pris la décision de retirer les grilles qui renfermaient l'îlot sur lui-même. Au cours de ces années écoulées, un groupe local de traitement de la délinquance a été mis en place avec des caméras de vidéoprotection pour renforcer le suivi et la coordination des acteurs autour du suivi de la délinquance sur ce secteur en particulier. Un espace d'accueil a également été ouvert en 2016 pour accueillir les habitants, les jeunes et leur famille. C'est le 38 bis. Il y a aussi eu une nouvelle aire de jeux en cœur d'îlot en juillet 2017, et puis également la réalisation de nouvelles places de stationnement sur l'avenue Pasteur.

Sur ce secteur, nous considérons malgré tout qu'il faut aller plus loin dans l'amélioration et l'évolution de l'aménagement.

➢ **Périmètre de l'étude :**

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 -
www.angers.fr -

C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce soir ce projet d'étude urbaine, dont vous voyez la délimitation du périmètre à l'écran. Il a pour objectif d'ouvrir davantage cet îlot sur la ville, sur son quartier, pour y apporter une meilleure qualité de vie et un environnement plus favorable à une plus grande mixité sociale et urbaine.

➢ **Objectifs de l'étude :** l'enjeu est d'engager un réaménagement de cet îlot tout en poursuivant les actions de développement social engagées aujourd'hui. Il s'agira d'ouvrir l'îlot et le quartier sur la Ville, d'améliorer le vivre-ensemble, la mixité sociale et la qualité de vie des habitants du quartier, d'accompagner l'arrivée future des lignes B et C du tramway...

➢ **Livrable attendu :** des scénarios d'intervention avec un bilan financier et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre, en vue de définir les conditions de réalisation technique, administrative et financière d'un réaménagement et de permettre à la collectivité de se prononcer sur son opportunité, le périmètre et le programme exact, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle .

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 -
www.angers.fr -

angers.fr

L'étude devra permettre de travailler sur plusieurs scénarios d'aménagement, avec un calendrier de mise en œuvre et des conditions de réalisation urbaines, techniques et financières qui devront nous permettre de déterminer les projets d'aménagement urbain sur ce secteur pour les années à venir. Il s'agit d'une étude

qui sera également menée en lien avec les habitants. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé dans cette délibération de lancer une concertation préalable.

- **Nature de la consultation envisagée :** un mandat d'études pré-opérationnelles confié à ALTER.
- **Durée du marché :** compte tenu des caractéristiques du projet et des prestations attendues, le mandat d'études est prévu sur une période de 10 mois.

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 -
www.angers.fr -

L'objectif est de travailler avec les habitants et les acteurs de ce secteur sur les différents scénarios pour lesquels nous serons amenés à délibérer et à travailler. C'est une étude pour laquelle nous envisageons un coût de l'ordre de 150 000 euros. Elle sera confiée à ALTER Public, sous forme d'un mandat d'études pré-opérationnelles, avec une durée de marché qui pourrait aller jusqu'à 10 mois, même s'il ne s'agit ici que de l'étude. Celle-ci devra déboucher sur des travaux qui se poursuivront dans les deux-trois ans qui suivront la livraison de cette étude et les choix qui seront faits par notre collectivité. J'ai terminé la présentation de cette délibération.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Effectivement, c'est un secteur complexe du point de vue urbain. Cela nous avait amenés il y a quelques années à faire venir le DG de l'ANRU et l'équipe de l'ANRU pour le visiter au titre des droits de suite de ce qui avait été engagé à Angers. Vous l'avez énoncé dans la première diapositive, je voudrais souligner l'incohérence que nous pouvons trouver dans les stratégies de politique de la ville.

Nous trouvons d'un côté une bonne idée en revoyant les périmètres avec le carroyage qui permet d'intégrer des îlots beaucoup plus petits. De l'autre côté, nous ne tenons pas compte des difficultés urbaines qui peuvent expliquer, pour une grande part, les difficultés sociales que nous y observons. Il est incohérent de ne pas marcher sur nos deux jambes sur ce sujet, en prenant en compte l'urbain et le social, mais c'est aussi le cas de nombreux autres dossiers.

En termes d'affichages et de résultats, vous avez montré tout à l'heure que nous intervenons sur de grands quartiers. À Angers, je pense que nous n'avons pas à nous en plaindre non plus, puisque l'ensemble de nos grands quartiers Politique de la Ville auront été complètement revus en 20 ans. Ce n'est pas rien par rapport à ces enjeux, mais je voulais juste souligner cette incohérence. Et puis, sur la question du périmètre, vous vous interrogez sur le fait qu'il soit limité à cet îlot, suite aux annonces de déplacement de la prison et aux problématiques qu'il peut y avoir aussi de l'autre côté.

Pourquoi ne pas intégrer l'ensemble du périmètre de logement social de ce secteur, y compris celui de la prison, dans le cadre d'un équilibre foncier à venir plus large ou d'une problématique plus globale ? J'entends bien que nous sommes aux premières étapes de la concertation. Nous voterons bien évidemment cette délibération, mais j'aimerais vous entendre sur ce périmètre et donc sur ce qui pourrait se passer aussi de l'autre côté de l'avenue.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Chers collègues, cette délibération ouvre une concertation préalable au réaménagement de l'îlot Savary. Elle marque le début d'un futur projet, d'une nouvelle page pour ce quartier. C'est une opportunité dont je ne peux que me féliciter. La démarche que nous engageons ce soir vient à la suite de 5 années de travail long, souvent difficile, et pas toujours mis en lumière par un certain nombre d'actions que nous menons dans ce type de quartier. Cela a porté ses fruits. C'est ce que j'appelle « la politique des petits pas ».

Roch BRANCOUR l'a rappelé, nous avons hérité à notre arrivée d'une situation extrêmement difficile, avec un quartier abandonné et une zone de non-droit. La seule proposition ou solution proposée était de fermer un îlot avec des grilles. On a enfermé des gens avec des grilles. Comme la délibération le rappelle, nous avons travaillé à remettre du lien et de l'humain dans les relations avec les quelque 1 000 habitants de cet îlot.

Nous avons travaillé de manière équilibrée. Frédéric BÉATSE parlait des deux jambes. C'est vraiment le champ sur lequel nous avons agi, sur le champ de la sécurité. Je suis plutôt bien placée avec cette double casquette. Nous avons d'abord tenu notre engagement, même si certains n'étaient pas favorables au fait de retirer les grilles. Cela a été le premier engagement que nous avons tenu.

En contrepartie, nous avons installé des caméras de vidéoprotection. Avec la place du Ralliement, ce furent les premières caméras que nous avons installées en novembre 2015. Et puis, comme le rappelle la délibération, nous avons travaillé avec le Ministère de la Justice dans le cadre d'un groupement local de traitement de la délinquance, pour ramener le calme, pour revenir tout simplement à une situation de droits.

En parallèle, nous avons également renforcé l'accompagnement auprès des habitants en soutenant des initiatives, en organisant des ateliers, des animations pour les enfants, notamment lors des vacances scolaires, en pied de bâtiments. Je dois aussi dire que cette mobilisation a été celle des services de la Ville, dont le travail mérite d'être souligné.

C'est un travail de l'ombre. Je pense bien sûr au Pôle Territorial qui a parfois dépassé ses missions premières, mais avec une vraie envie d'avancer et une vraie volonté. Je dois signaler également et souligner le travail sans faille et avec une détermination folle, du service Enfance-Éducation. Nous n'étions pas nombreux à être mobilisés sur ce quartier.

Petit à petit, les acteurs reviennent. Je pense notamment à la Maison de Quartier qui revient et que nous accompagnons dans ce cadre pour donner aussi de nouvelles perspectives. Notre ancrage s'est fait en proximité. Nous avons également rappelé l'ouverture de l'espace accueil habitants au 38 bis, qui devient vraiment aujourd'hui un lieu d'animations. Rassurez-vous, je ne vais pas faire la liste de tout ce qui a été fait. Je voulais juste citer quelques-uns de ces éléments. Toutes ces actions ont été nécessaires pour redonner aux habitants de cet îlot la place qu'ils n'auraient jamais dû perdre dans la Ville.

Le volet urbanisme a souvent été abordé, Frédéric BÉATSE le rappelait, notamment dans le cadre de l'ANRU, mais nous étions trop petits. Nous avions travaillé ensemble à l'époque au Conseil Régional pour éventuellement envisager d'intégrer Savary dans le plan régional, mais nous étions alors trop grands. Nous

voyons bien les difficultés auxquelles nous devons faire face.

Je ne peux que me réjouir ce soir de voir une vraie volonté politique de notre Ville à s'engager dans cette démarche de NPNRU au niveau municipal, car le volet aménagement est désormais essentiel pour l'avenir de cet îlot. Les habitants ont souvent évoqué un enfermement dû à la manière dont les bâtiments sociaux et privés sont imbriqués, car c'est une des particularités. Cette concertation permettra donc d'avoir de nouvelles perspectives.

Certes, ces démarches nécessitent un peu de temps, mais avec cet engagement auprès des habitants, nous avons la possibilité d'agir aujourd'hui et pour demain, et de leur redonner des perspectives et une ouverture sur la ville. Je rappelle qu'elle sera renforcée avec l'ouverture sur le tramway.

Vous évoquez le périmètre, et le fait de ne pas intégrer l'espace Giran. C'est tout simplement parce que nous savons bien que ce que nous appelons « la banane » aura un certain nombre de conséquences liées au déplacement de la prison. La donne sociologique n'est pas du tout la même, l'enfermement n'est pas le même. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le traiter, mais nous nous engageons déjà dans une action très forte. Cela pourra peut-être constituer une deuxième phase.

Pour terminer, la réflexion qui s'engage n'est pas un engagement sans conséquence. C'est une concertation préalable qui précédera une phase opérationnelle. Il s'agit donc d'une occasion unique de repenser l'îlot Savary et de parvenir peut-être à lui ôter l'étiquette négative qu'il a pu avoir. C'est en tout cas l'ambition que nous nous donnons. Je voulais remercier tous ceux qui se sont engagés et qui s'engageront dans ce dossier, car il le mérite.

Monsieur le Maire : Je vous en prie, Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Je veux simplement réagir. Quand vous disiez que la seule chose qui avait été lancée sur Savary c'était des grilles, c'est faux. Je me souviens être allé sur place, bien des fois, avec des actions de proximité, « Pieds de Bât », des spectacles de musique, non sans difficulté, du cinéma, et d'autres difficultés.

Il y a eu le mandatement de la Maison de quartier et le recrutement d'emplois par la Région soutenu pour développer des activités sur le secteur. Certes, les résultats n'étaient pas à la hauteur de nos attentes. Et puis, au bout de 5 ans, alors que vous deviez tout régler du jour au lendemain, vous avez vous-mêmes compris que les choses sont parfois plus complexes. Ce sont les propos de campagne. Je pense qu'il fallait passer par cette première phase de grilles face au trafic, face à ce qui existait et en coordination avec l'ensemble des forces de police.

Ils ne l'ont pas fait de gaieté de cœur, mais pour un traitement qui était nécessaire et indispensable à l'époque. Ce n'était pas détaché de tout un ensemble de mesures. Enfin, pour l'énergie et le temps que certains ont passé sur ce secteur, je pense que le début de vos propos n'était certainement pas conforme à la réalité telle qu'elle a pu se vivre.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, c'est bientôt les vacances. Nous sommes mi-juillet, et je pense que ce dossier ne doit surtout pas être entre nous autre chose qu'un tremplin collectif pour faire en sorte de restructurer ce quartier.

Vous êtes devenu Maire en 2012, et il y a eu une accélération sur Savary. Ce n'est pas méprisant pour ceux qui vous ont précédé, Monsieur BÉATSE. C'est juste que cela n'a pas été le quartier sur lequel les efforts se sont concentrés à partir de 2008, ou même à partir de 2001. La situation était très compliquée en 2014 au point que nous y avons fait notre première réunion de quartier. L'exaspération des habitants et ce constat selon lequel « *La Ville ne fait rien* » et « *Les élus ne nous écoutent pas* » vous avait amené à prendre une mesure radicale, qui avait consisté à limiter de manière extrêmement forte les possibilités de

sortir de l'îlot. Cela avait laissé une certaine émotion, d'autant que certains bailleurs et certains syndics avaient refacturé à la fin du mois le coût de pose des grilles aux personnes concernées, qui ne pouvaient parfois plus sortir de l'îlot.

J'ai des souvenirs assez précis de la toute première réunion publique que nous y avions tenue avec Jeanne BEHRE-ROBINSON. Moins de 6 mois après le début de notre mandat, nous avions eu l'occasion de mesurer cette situation complexe. Nous sommes passés par de nombreuses étapes. Je ne veux pas revenir sur ce qui s'est passé. Vous avez essayé, puis nous avons essayé de faire valoir à Paris le fait que, malgré le fait que cela concerne seulement 1 500 habitants, c'était exactement l'objectif dans lequel l'ANRU avait été conçue. On nous a dit : « *C'est trop petit. Et puis, à Angers, vous n'êtes effectivement pas à plaindre. Vous avez eu des aides, vous en avez et vous en aurez sur des quartiers plus grands, ne venez donc pas nous ennuyer avec un îlot de trop petite taille* ».

Nous sommes allés voir la Région. Je précise que nous ne sommes pas allés voir le Conseil Régional, mais l'État en Région. Il nous a dit : « *Non, il faut que nous laissions des crédits pour Cholet et pour Saumur qui, eux, ne bénéficient pas de la maille nationale. Dans ces conditions, on ne vous accompagne pas sur Savary* ».

Le jour du grand oral, le 12 juillet, nous avons testé une dernière chose en leur disant : « *Écoutez, nous avons peut-être une idée d'avenant qui consiste à regarder comment quelque chose que vous avez oublié pourrait être ajouté* ». Étant donné qu'avec les 100 millions d'euros que nous avions obtenus, nous étions sur la ventilation et sur l'espoir maximum que nous pouvions avoir, nous n'avons pas non plus été retenus. Face à tout cela, il y a un an, après avoir essayé tous les moyens de trouver un soutien de l'État, nous avons pris la décision de dire : « *Nous avons le choix entre ne rien faire ou le faire sans le concours de l'État* ». La décision ce soir consiste à dire : « *Nous y allons, et s'il n'y a pas le concours de l'État, tant pis* ». La vérité, c'est que nécessité fait loi, et nous ne pouvons pas attendre.

Sur le périmètre, votre réflexion est tout à fait recevable : nous aurions pu décider de faire un périmètre plus grand. Mais si nous l'avions fait, nous aurions dilué la réflexion et nous aurions sans doute différé les décisions à prendre. Il y a une unité d'îlots. La particularité est que si nous avions élargi la focale, nous nous serions penchés sur les logements sociaux de la « Banane », alors qu'il est vraisemblable qu'une partie des démolitions concernera des logements privés. La particularité de cet îlot est d'avoir trois barres de logements sociaux au milieu et d'être ceinturé par des logements privés. Il ne sera pas possible d'aérer cet îlot sans ouvrir depuis les boulevards. Nous ne sommes donc pas uniquement sur une opération qui concerne les bailleurs sociaux.

Pour ne pas déséquilibrer le poids des logements sociaux par rapport aux logements privés, nous n'avons pas étendu le reste de l'opération. De mon point de vue, nous lancerons la réflexion que nous aurons à conduire sur la place Olivier Giran le jour de la pose de la première pierre de la nouvelle maison d'arrêt. Parce que si nous conditionnons ces réflexions à des étapes ultérieures qui nous sont promises, mais qui ne sont pas commencées, ma crainte est d'alimenter le feuilleton selon lequel « *cela fait des années que les élus disent qu'ils vont s'en occuper et ils ne s'en occupent pas* ».

Sur un périmètre opérationnel, nous vous proposons donc très clairement de lancer des études qui permettront qu'à l'issue des prochaines élections, quand le Conseil municipal se retrouvera, il disposera d'un chiffrage, de possibles calendriers, d'hypothèses et de scénarii. Ainsi, celles et ceux que les Angevins choisiront pourront, dans la foulée immédiate, faire en sorte de lancer cette opération en ne partant pas arrêtés, mais en partant lancés, avec tous les éléments leur permettant d'avoir les phases de diagnostics et de concertations, sans trancher. L'idée n'est pas d'avoir un scénario, mais d'en avoir plusieurs pour pouvoir effectivement enclencher une phase de réalisation à partir de 2021. C'est vraiment l'enjeu de la délibération ce soir.

Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous passions au vote sur ce sujet. Je me réjouis de

constater une unanimité pour lancer cette étude sur le secteur Savary, et je vous demande de bien vouloir joindre le geste à l'intention. Très bien. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-301 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération DEL-2019-302

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Centre-ville/Lafayette-Eblé - Etudes et travaux sur les Places Académie et Kennedy - Groupement de commande avec Angers Loire Métropole - Autorisation de signature du contrat.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Ville d'Angers travaille actuellement activement sur un projet d'inscription au registre Mémoire du Monde UNESCO pour la tenture de l'Apocalypse. Cette inscription permettrait à la Ville ainsi qu'à l'agglomération de rayonner davantage au niveau national et international.

Le Château, les places Kennedy et Académie vont devoir s'adapter à cet afflux de touristes et visiteurs supplémentaires. La collectivité se doit de les accueillir dans un cadre agréable, sécurisé et à la hauteur des ambitions historiques et patrimoniales, urbaines et paysagères, touristiques et économiques qu'elle porte.

Ce secteur va connaître des mutations importantes dans les années à venir. Plusieurs projets ou études sont en cours et portent notamment sur la piétonisation de la place Kennedy, le devenir de la caserne de l'Académie, la réflexion sur la réalisation d'un parking public en ouvrage, la mutation potentielle du site actuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la réouverture de la porte des Champs du Château, la Cité historique et la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, ou encore la réalisation du Musée des Collectionneurs sur la rive opposée.

Pour mettre en œuvre cette vision urbaine, il est nécessaire d'avoir une vision et une stratégie globale sur les aménagements et projets à venir, via une étude urbaine vouée à définir un véritable plan-guide d'aménagement pour ce secteur.

Une fois cette vision stratégique établie, les études permettront d'engager les phases opérationnelles et les futurs travaux à venir pour un réaménagement qualitatif des espaces publics sur ce secteur, notamment sur les places Académie et Kennedy.

La Ville d'Angers va lancer dans les semaines à venir une consultation dans l'objectif de retenir une maitrise d'œuvre pour la réalisation des études et des travaux précités.

Cet accord-cadre, sans minimum ni maximum, aura pour objet de sélectionner un attributaire afin de lui confier ultérieurement, via des marchés subséquents, des prestations de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour la mise en œuvre du projet de requalification des espaces publics du secteur des Places Académie et Kennedy à Angers. La durée de cet accord-cadre court à compter de sa notification et se terminera à l'expiration de la période de la garantie de parfait achèvement des derniers travaux réalisés. Compte tenu des caractéristiques du projet et des prestations objets du marché, la durée de l'accord-cadre dépassera ainsi 4 ans.

Les dépenses liées aux études urbaines, objets des premiers marchés, sont estimées à 150 000 € HT. Celles dédiées aux futurs travaux ne peuvent être appréhendées aujourd'hui car conditionnées aux conclusions des études précitées et des chiffrages associés.

Pour conduire ce projet, qui fait appel à des compétences tant communales qu'intercommunales, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes entre la ville d'Angers, coordonnateur, et Angers Loire Métropole.

Le groupement est constitué à compter de sa signature jusqu'à la fin de la durée des contrats (accords-cadres et marchés subséquents).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer la convention de groupement de commandes relatif à la maitrise d'œuvre urbaine et opérationnelle.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer pour son compte et pour le compte d'Angers Loire Métropole, les contrats relatifs à la maitrise d'œuvre urbaine et opérationnelle (accord-cadre et marchés subséquents) à l'issue des consultations quelques soient leurs montants, tel que détaillé dans la convention de groupement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer pour son compte et pour le compte d'Angers Loire Métropole, tout avenant de transfert relatif à ces contrats (accord-cadre et marchés subséquents) et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et tout avenant sans incidence financière, tel que détaillé dans la convention de groupement.

Déroge au quatrième alinéa de la délégation faite au Maire en l'autorisant à prendre toutes décisions en matière de marchés publics, passés dans le cadre de ce groupement et quelque soit son montant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Engagement d'une étude urbaine sur les places Académie / Kennedy

Contexte de l'étude :

Ce secteur stratégique, situé en entrée de cité historique, va connaître des mutations importantes dans les années à venir.

Plusieurs projets ou études sont en cours et portent notamment sur :

- *la piétonisation de la place Kennedy,*
- *le devenir de la Caserne de l'Académie,*
- *la réflexion sur la réalisation d'un parking public en ouvrage,*
- *la mutation potentielle du site actuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie,*
- *la réouverture de la porte des Champs du Château,*
- *la Cité historique et la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie,*
- *la réalisation du Musée des Collectionneurs sur la rive opposée.*

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 -
www.angers.fr -

Roch BRANCOUR : Délibération sur les places de l'Académie et Kennedy. C'est un secteur ô combien stratégique puisque c'est une entrée de notre ville, et aussi une entrée de la cité historique. Sur ce secteur, je crois qu'il faut que nous nous préparions au classement souhaité, à ce que l'on appelle communément le « patrimoine mondial de l'humanité », s'agissant de la tenture de l'Apocalypse, avec ce que cela peut engendrer comme flux nouveaux de visiteurs, de touristes, de notoriété et d'attractivité pour Angers, mais c'est aussi un secteur qui va connaître d'assez nombreuses mutations dans les années qui viennent.

Il nous semble intéressant de nous y préparer. De quelles mutations parlons-nous ? Nous parlons de la volonté, qui se fait de plus en plus pressante, de piétonniser davantage la place Kennedy face au Château. Corrélativement à cela, il s'agit de réaliser et de trouver un lieu sur lequel réaliser un parking public en ouvrage pour pouvoir libérer l'espace occupé par la voiture, mais malgré tout offrir des moyens de stationnement aux visiteurs de notre ville d'Angers, que nous espérons de plus en plus nombreux.

Il s'agit de travailler aussi en anticipant le devenir de la caserne de l'Académie, puisque vous savez qu'au moins une partie de cet espace doit être à la fois rénovée et puis réoccupée différemment par les pompiers. Nous savons que la Chambre de Commerce et d'Industrie réfléchit à un déménagement avec la mutation probable de son siège vers d'autres usages. Il y a aussi la réflexion de réouvrir la porte des champs du Château et au cœur de la cité historique, mais finalement à deux pas de ces espaces qui seront un moyen naturel d'y accéder. Il y aura des évolutions importantes avec la transformation des espaces occupés par l'ancienne gendarmerie, mais ce sera l'objet d'une autre délibération du collège de la Cathédrale, un peu plus tard, dans l'ordre du jour de ce Conseil.

De l'autre côté, sur la rive opposée, même si nous sommes hors secteur, nous sommes quand même en vis-à-vis, avec l'arrivée dans les années qui viennent du Musée des Collectionneurs. Il viendra s'installer dans le cadre du programme du projet « Imagine Angers » dont il a été lauréat. Toutes ces mutations nécessitent donc de travailler à une vision globale.

➢ **Périmètre de l'étude :**

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 •
www.angers.fr •
angers.fr

C'est l'objet de cette étude que nous vous proposons ce soir, dont vous avez le périmètre sous les yeux. Il embrasse à la fois la place de l'Académie, la place Kennedy et l'emprise de la caserne actuelle des pompiers.

➢ **Objectifs de l'étude :** disposer d'une vision et d'une stratégie globale sur les aménagements et projets à venir.

➢ **Livrable attendu :** une étude urbaine vouée à définir un véritable plan-guide d'aménagement pour ce secteur, support d'une concertation à conduire.

Direction Aménagement et Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 •
www.angers.fr •
angers.fr

Notre objectif avec cette étude est de disposer d'une vision, d'une stratégie d'aménagement pour l'ensemble de ces espaces, sous forme de plan-guide qui permettra à la fois d'engager des travaux d'aménagement sur les espaces publics, mais aussi de fixer des prescriptions urbaines pour les espaces privés qui seraient

amenés à évoluer.

- **Nature de la consultation envisagée :** un accord-cadre, sans minimum ni maximum, qui aura pour objet de sélectionner un groupement mono-attributaire afin de lui confier, via des marchés subséquents, des prestations de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour la mise en œuvre du projet de requalification des espaces publics.
- **Durée du marché :** compte tenu des caractéristiques du projet et des prestations attendues, l'accord-cadre dépassera les 4 ans

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 -
www.angers.fr -

Cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre puisqu'il s'agit d'une part de mener ces études pour élaborer un plan-guide, mais également de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre future qui serait amenée à pouvoir travailler aux différents projets de requalification de l'espace public, via des marchés subséquents.

C'est la raison pour laquelle c'est un accord-cadre qui a une durée supérieure à 4 ans et pour lequel nous envisageons un montant de 150 000 euros.

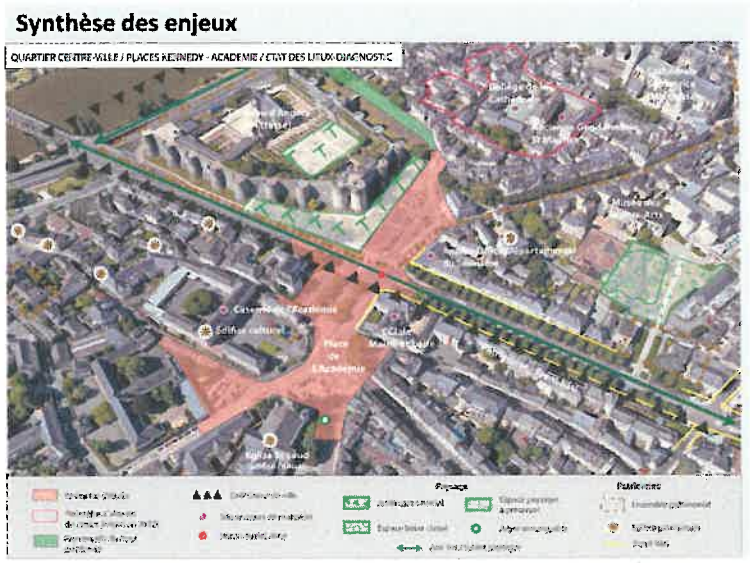

Vous avez un résumé en rouge des espaces dont il est envisagé de considérer des espaces publics qui seraient concernés par cette étude.

Monsieur le Maire : Je vous sens abattus par la chaleur, alors que vous devriez vous dire : « *Mais c'est extraordinaire de pouvoir enfin lancer une réflexion sur l'entrée de ville* ». Je passe la parole à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Pour faire preuve d'enthousiasme, je voudrais simplement dire que c'est

effectivement un secteur enthousiasmant. L'alternance a fait que ce secteur qui aurait pu être traversé par le tramway, aurait pu être requalifié aujourd'hui avec enthousiasme. Ce n'est pas le cas, je me félicite donc que désormais, c'est la logique de votre projet de l'avoir mis en place et maintenant de travailler sur ce sujet. Il est effectivement extrêmement important.

En 2012, parmi les projets que j'avais lancés, il y avait la place du Château dans la ville qui était certainement un peu à l'écart de la ville, tout en étant un des éléments emblématiques, tant avec la gratuité qu'avec le projet des berges, notamment l'aménagement du Bout-du-Monde que vous avez réalisé. À la fois pour les Angevins et pour l'extérieur, nous étions dans une nécessité de renforcer cette entrée de centre-ville historique, et de centre-ville tout court, ainsi que de renforcer la place du Château. J'entends notamment aussi que le centre des Monuments Nationaux est plus que jamais ouvert au partenariat et à l'échange, de façon à pouvoir développer le rôle et la place du Château.

J'apporterais peut-être quelques éléments de propositions par rapport à ce projet. Nous pourrions aborder à nouveau la question de la connexion avec les berges et l'idée de l'ascenseur notamment, et peut-être travailler à cet accès direct, malgré le dénivelé, et autour des berges du Bout-du-Monde. Nous pourrions aussi réfléchir aux questions de temporalité. C'est un sujet dont j'ai déjà parlé, mais peut-être que l'afflux touristique ou les problématiques touristiques peuvent être complémentaires de certains autres équipements de proximité, notamment de parkings de la gare.

Ils pourraient ne pas être utilisés dans les mêmes moments, plutôt que d'aller vers de nouveaux équipements. L'étude le montrera aussi certainement, à la fois grâce au développement des outils connectés et en complémentarité des actions de temps. Il s'agit de limiter les infrastructures coûteuses en fonction des usages et des complémentarités de certains équipements. Cette dimension temporelle pourrait à mon avis être ajoutée aux réflexions autour de ce projet. En effet, la période touristique est complémentaire de l'activité de la Ville dans un certain nombre de situations.

L'autre élément, c'est la connexion, notamment par la rue Toussaint avec le centre-ville commerçant. Ce n'est pas dans le périmètre, mais je pense que cela pourrait être aussi un élément d'intégration possible.

Et puis, il y a une dernière chose. J'ai bien noté la piétonisation de Kennedy qui serait envisagée, et en y allant il y a quelques années, j'ai découvert que c'était une plaque tournante du covoiturage. Je pense donc qu'il faut aussi réfléchir autour de ces questions et aux lieux propices à ces questions dans la Ville. C'est aussi quelque chose d'intéressant et d'important par rapport aux usages qui peuvent être mis en place ou organisés.

Vous avez bien raison, c'est un secteur de la ville enthousiasmant et très important. Les services de la voirie auraient aussi certainement quelque chose à apporter sur les flux de circulation automobile, à cet endroit bien incompréhensible pour ceux qui ne sont pas Angevins et utilisateurs réguliers de ce carrefour.

Monsieur le Maire : Monsieur l'Adjoint.

Roch BRANCOUR : J'apporterai quelques éléments de réponse aux propositions que vient de faire Frédéric BÉATSE. Effectivement, nous parlons de la connexion avec les berges, du sujet de la temporalité des usages, en particulier de la manière de les prendre en compte pour limiter les coûts d'infrastructures, mais aussi la connexion avec le centre-ville à travers la rue Toussaint, mais pourquoi pas aussi à travers un cheminement au cœur de la cité historique, la question du covoiturage ou la question du stationnement des autocars de tourisme ? Toutes ces questions sont celles des usages, et c'est bien l'objet de cette étude de les interroger.

Il y a un périmètre d'intervention, mais ce périmètre est traversé. Il constitue une destination en soi, mais il est aussi traversé par des usages, et il faut absolument tous les prendre en compte. C'est véritablement l'objet de cette étude, pour pouvoir prendre de bonnes décisions à terme. Si nous avons un périmètre

d'intervention défini, nous prendrons véritablement en compte dans notre analyse l'ensemble des usages qui traversent ce lieu. Il faut que ce soit un outil d'accueil, de rayonnement et d'amélioration du fonctionnement quotidien du secteur. Ce n'est pas uniquement destiné à une cible qui serait, par évidence, réductrice aux seuls futurs touristes, s'ils sont amenés à être de plus en plus nombreux.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je crois vraiment que nous avons sous les yeux un morceau de ville qui a véritablement besoin aujourd'hui que nous le réinvestissions. Cela a été esquissé. Autour de cette statue du Roi René, il y a un nombre de sens de circulation possible inimaginable, selon les endroits d'où l'on vient, avec les systèmes de priorités. Je vous rappelle que c'est aussi un des points noirs principaux pour les cyclistes avec, malheureusement, chacun s'en souvient ici, un décès dramatique sur ce carrefour.

Si nous ne prenons pas en compte la totalité des usages, nous n'arriverons de toute façon pas à sécuriser cet espace. Pour cette place Kennedy, un bout de chemin a été fait avec ces pots qui bloquent une partie du stationnement, pour éviter d'avoir des voitures jusqu'aux douves, mais le geste s'est arrêté. Il faut requalifier l'espace public. Nous savons que c'est le dernier endroit où il faut creuser, parce que nous sommes certains de trouver quelque chose. Ce sera donc un chantier archéologique qui durera le temps que pourrait durer un projet urbain. La piétonisation de la Promenade du Bout-du-Monde donne envie de continuer le mouvement.

En même temps, pour les commerces de cette rue Toussaint et du reste du centre-ville, nous avons besoin de disposer d'une forme de parking-relais d'entrée de ville dans lequel les gens posent leur voiture pour vivre la ville à pied. L'arrière de la caserne de l'Académie dont la Ville est propriétaire pourrait tout à fait nous offrir cet espace et ce gabarit pour réaliser un parking silo en ouvrage masqué par les façades actuelles. Nous sommes dans un contexte où l'arrière de cette caserne est le lieu où dormaient les pompiers qui étaient logés. Dès lors que nous ne pouvons désormais plus exiger de contrepartie de service au logement de service, il n'y a plus de pompier logé dans nos casernes, sauf pour la nuit de leur garde de 24 heures.

Nous avons aujourd'hui une place de l'Académie difficile à lire, avec plusieurs espaces de parkings successifs et énormément de bus transits à un endroit. Nous avons une place Saint-Laud avec un parvis qui ne valorise pas l'église. C'est juste un parking en demi-cercle, et ici aussi, un haricot central qui n'est pas évident à lire si on ne connaît pas le secteur et le quartier, alors que cela se situe aux abords de la gare, aux abords de la place de la Visitation et aux abords immédiats du Château. Il y a une réflexion d'ensemble à avoir. Les éléments de stratégie sont effectivement d'aller vers les modes doux.

C'est le geste qui consisterait à réouvrir la porte des champs, en la connectant à la place Kennedy. J'insiste là-dessus, parce que ce serait aller au-delà de l'intuition qu'il faut réconcilier le Château avec la Ville. Ce serait permettre de tenir demain dans le Château des manifestations qui sont aujourd'hui limitées par le débit d'écoulement du seul pont-levis existant.

Ce débit d'écoulement limite à 700 personnes le nombre de ceux qui sont présents dans le Château à un instant T puisque, s'il fallait évacuer, nous calculons le nombre de personnes qui peuvent sortir avec un rythme d'écoulement normal. Si nous voulons donc y organiser à nouveau des manifestations, il faut réouvrir un espace, et cette porte qui donne sur la ville. Une très timide reconquête avait été testée il y a quelques années, avec juste un bout de passerelle que la Région, la Ville et le Département avaient financée. Elle donne envie d'aller un peu plus loin. Cela accompagne les espoirs que nous avons d'un classement au patrimoine mondial de l'humanité de nos tapisseries dont nous défendons aujourd'hui les couleurs, avec des espoirs pour l'année qui arrive.

Si nous votons cette étude, ces éléments sont en dur, mais la question de la façon dont nous nous relions au reste sera évidemment à imaginer. Nous voyons, en particulier avec l'emprise délimitée en rose, que si vous acceptez tout à l'heure de voter la délibération 53 et de racheter le collège de la Cathédrale en plus de

la gendarmerie, nous disposerons quasiment d'un pâté de maisons entre la Cathédrale et le Château. Cela pourra permettre d'assurer une forme d'irrigation et de valorisation touristique de l'ensemble de ce secteur, avec une réflexion urbaine qui sera à prolonger en fonction des éléments qui arriveront sur ce sujet. Cette délibération est donc importante, parce que je pense qu'elle peut nous permettre de changer complètement le visage de l'entrée dans la ville.

Quoi que nous fassions, le Château est un élément emblématique associé à l'image de la ville, pour les Angevins et pour les non-Angevins. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'abords immédiats de ce Château à la hauteur du Château lui-même. C'est la raison pour laquelle je vous disais que cet espace de réflexion était enthousiasmant. Je vous propose que nous puissions lui donner un coup d'envoi officiel ce soir en disposant d'éléments. Dans un peu moins d'un an, ils nous permettront d'y voir plus clair. Passons-nous au vote ? Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-302 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Conseil Municipal du 15 juillet 2019

Point sur les actions en matière d'Urbanisme & d'Aménagement

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 -
www.angers.fr -

angers.fr

Roch BRANCOUR : Il est vrai que nous venons ce soir d'adopter deux délibérations qui parlent de l'avenir en matière d'urbanisme. Je vous rassure, vous verrez un peu plus tard que nous les passerons beaucoup plus vite, mais il y a une série de délibérations qui parlent du passé, avec des bilans de ZAC. Il fallait un peu assurer le chaînon manquant entre ce que nous avons fait et ce que nous prévoyons de faire.

C'est ce point d'étape que nous vous proposons sur les actions en matière d'urbanisme et d'aménagement. Nous comptons même peut-être associer à ce point d'étape un troisième collègue en la personne de Maxence HENRY. Il dira quelques mots sur l'Habitat Seniors tout à l'heure. Nous ferons donc un point d'étape à trois voix.

Des outils, une méthode, une ambition, des réalisations tangibles

1. **Des outils :** PLUi, Site Patrimonial Remarquable…
2. **Une méthode :** concerter avec les habitants, avec les promoteurs
3. **Des ambitions :** offrir des formes de logements adaptées à tous les budgets, à tous les âges de la vie, proposer une architecture innovante (Imagine Angers…) et des quartiers aux usages mixtes
4. **Des réalisations tangibles**, qui s'inscrivent dans une vision équilibrée de la ville

angers.fr

Daniel DIMICOLI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons donc essayer de vous faire un rapide survol de l'action que nous avons menée conjointement depuis le début du mandat. Je vais commencer par un des documents les plus travaillés, c'est-à-dire le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

1. Des outils

1.1 Un PLUi plus protecteur du cadre de vie

- Un plan des hauteurs maximales autorisées précis

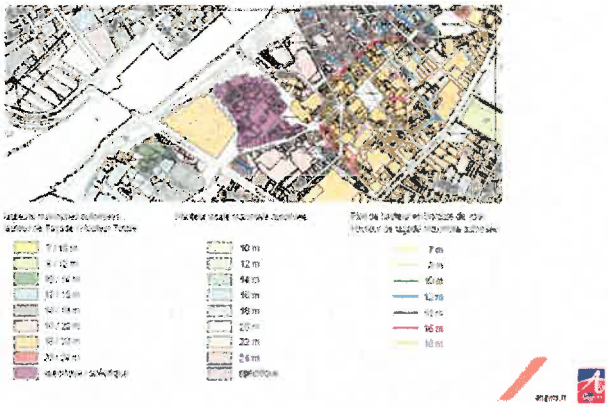

Vous pourrez constater que ce document n'est pas seulement un simple règlement. C'est aussi un document d'aménagement et de préservation de l'environnement patrimonial naturel, mais également de l'intégration urbaine des opérations dans le tissu urbain d'Angers. Je vais prendre un exemple. En ce qui concerne ce qui vous est présenté, c'est nouveau, cela n'existait pas auparavant. Nous avions mis en place un plan des hauteurs maximales autorisées très précis qui a permis de délimiter, souvent rue par rue, les hauteurs maximales des bâtiments et ainsi de favoriser la meilleure intégration possible dans le tissu urbain angevin, et notamment dans les rues historiques.

1. Des outils

1.1 Un PLUi plus protecteur du cadre de vie

- 16 « **orientations d'aménagement** » sur les sites les plus stratégiques

Un exemple d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : « Cœur de Ville »

Le deuxième point concerne les orientations d'aménagement sur les sites les plus stratégiques. Un certain nombre ont été évoqués. Pour le centre-ville, je parlerai de Cœur de Ville, de Faidherbe ou du Pôle Gare. Je donne cet exemple. Pour Justices/Madeleine/Saint-Léonard, Bourg-la-Croix, les Éclateries, Parmentier, Pyramide, Plan Ornemental, je n'irai pas plus loin. Je terminerai simplement par les Hauts-de-Saint-Aubin, avec le Campus Santé, le Plateau des Capucins à Verneau, les Grandes Pannes et le Plateau de la Mayenne.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont également précisé les intentions et les objectifs sur les sites et les quartiers les plus sensibles, mais nous avons aussi travaillé sur tout ce qui concernait l'environnement naturel. Je donnerai un exemple : vous avez actuellement 88 arbres remarquables protégés.

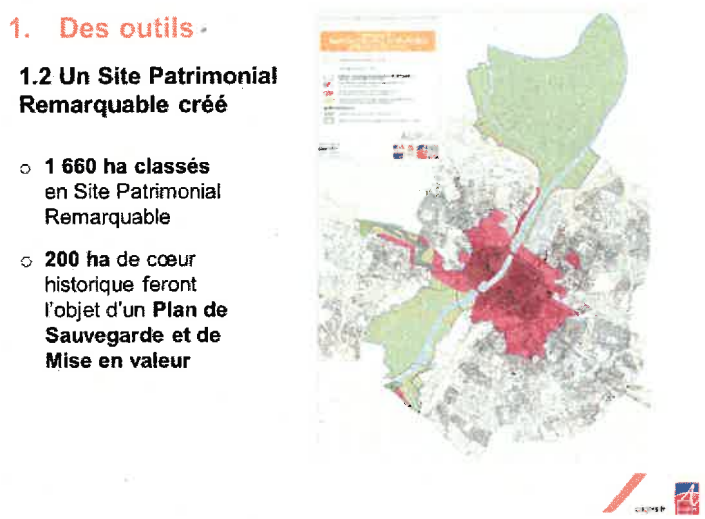

Vous avez 114,8 hectares d'espaces boisés classés, 61 kilomètres d'alignements de haies protégées et nous terminerons par les 3,5 hectares de jardins patrimoniaux. Le deuxième volet que j'ai eu le plaisir et l'honneur de mener concerne le site patrimonial remarquable, dit « secteur sauvegardé », que nous vous avons déjà présenté. Vous avez ici 1 660 hectares classés en site patrimonial remarquable, qui se divisent en deux parties.

La partie centrale est le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, sur 200 hectares. C'est la partie que vous avez en rouge, avec des petites excroissances. Il y a également le deuxième volet : c'est le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, PVAP et le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Cela concerne toute la partie en vert sur notre document. En l'occurrence, cela nous permettra de mener une politique d'urbanisation et de rénovation, notamment le Plan de Sauvegarde, le PSMV, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, avec une incitation fiscale pour les investisseurs et la préservation de notre patrimoine, mais également pour ce qui concerne le PVAP, c'est-à-dire à l'extérieur, la maîtrise et la préservation de tous les espaces naturels, y compris la traversée d'Angers au niveau de la Maine.

1. Des outils

1.3 Accompagnement des ravalements de façades : subvention de 80 immeubles

Roch BRANCOUR : Les outils sont évidemment aussi la poursuite de la politique en matière de ravalement de façades, puisque près de 80 immeubles ont vu leur ravalement subventionné au cours de ces premières années de mandat, avec en particulier l'achèvement de la 9ème campagne de ravalement obligatoire, le lancement de la 10ème, mais aussi le soutien à des immeubles hors périmètre de ravalement obligatoire, pour 8 immeubles d'exception. Ces derniers ont fait l'objet d'un subventionnement à hauteur de 120 000 euros qui viennent s'ajouter au subventionnement des immeubles concernés par les campagnes de ravalement. Cela permet à notre Ville de maintenir et de développer cette ligne claire qui caractérise l'architecture angevine appréciée de tous.

2. Une méthode : concerter en amont des projets

2.1 Avec les habitants, sur tous les projets impactant leur environnement proche

- **120 réunions d'informations** menées depuis 2014 auprès des riverains de projets immobiliers et d'aménagement

Ensuite, les outils sont aussi un point sur lequel nous avons voulu apporter une attention particulière. C'est celle de la concertation. Pourquoi la concertation ? Pour ceux qui l'avaient oublié, je voudrais vous rappeler ce cri de Baudelaire dans le poème « Le Cygne ». Vous savez qu'il disait « *La forme d'une ville change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel* ». Cela résume bien le sentiment des gens quand, dans leur quartier, dans leur secteur, vient s'installer un nouveau projet qui va modifier leur environnement, la

configuration ou leurs habitudes. Parfois, ce n'est pas toujours avec beaucoup de délicatesse ou de pertinence. C'est là où je voulais en venir. À notre sens, la concertation n'est pas en premier lieu un sujet qui vise à faire accepter quelque chose, mais il est d'abord question de se soucier et de s'assurer qu'un projet qui a plutôt été conçu à l'extérieur d'un quartier par des gens qui n'y vivent pas forcément s'intègre bien dans son environnement, dans son paysage et dans ses usages.

C'est tout l'intérêt que présente cette concertation avec les habitants puisqu'avec désormais plus d'une centaine de réunions d'information depuis 2014, nous avons pu organiser un échange avec les habitants du quartier pour chaque projet immobilier, en amont du permis de construire.

La diapositive suivante permet de rappeler que c'est un dispositif qui a été mis en place avec les promoteurs. Il a été discuté avec eux, et nous leur demandons de présenter ce futur projet aux riverains avant le dépôt du permis de construire, quand il est encore temps de le faire évoluer.

Nous sommes convaincus, et nous le savons tous, que tout ne peut pas se régler à travers des normes inscrites dans un PLUi. Des outils et une méthode sont aussi des ambitions que nous avons voulu dégager dans ces travaux. La première ambition a été de relancer les opérations publiques d'aménagement qui ont connu une relance significative dans leur production et la commercialisation de logements puisque, entre 2014 et 2018, plus de 1 800 logements ont été vendus dans les opérations publiques d'aménagement, dont 1 000 entre 2015 et 2017. Vous savez que les ventes en opérations publiques d'aménagement ne sont pas négligeables. Cela représente quand même un tiers de l'ensemble de la production de logements sur le territoire angevin. Ce sont des opérations qui représentent une dette importante de la collectivité. Le dynamisme de la commercialisation des biens produits sur ces secteurs est quelque chose qui est nécessaire à la bonne santé des finances et à notre capacité d'investissements sur le territoire.

3. Des ambitions

3.2 : offrir des quartiers mêlant habitat et activités, pour proposer une mixité des fonctions

- Une accélération des projets dans le champ des opérations tertiaires avec **une production neuve de bureaux** (2014 / T1 2019) de l'ordre **de 76 700 m²**

L'ambition était aussi d'accélérer les projets dans le champ des opérations tertiaires, avec une production neuve de bureaux qui a connu un certain dynamisme depuis 2014, avec plus de 76 000 mètres carrés de surface de plancher livrés. Cela participe à l'attractivité de notre territoire, à la rénovation et à la qualité des biens destinés à être des lieux de travail.

Nous pouvons citer quelques opérations : le Cours Saint-Laud, avec près de 70 000 mètres carrés de bureaux et de commerces en surface de plancher, ainsi que plus de 200 logements ; le Carré d'Orgemont, avec des opérations privées, mais significatives, pour 20 000 mètres carrés ; les parcs d'Orgemont, avec plus de 6 000 mètres carrés ; puis des opérations plus modestes, comme le Coubertin, près du stade, ou la Banque Populaire du Nid de Pie qui a été rénovée et agrandie sur 2 000 mètres carrés.

3. Des ambitions

3.3 : offrir des formes et concepts de logements innovants sur le plan des usages, de l'architecture

- **L'appel à projets urbains « IMAGINE ANGERS » & les « BOIS D'ANGERS »**

Ces opérations d'aménagement de locaux tertiaires se poursuivront à travers les opérations lauréates sur « Imagine Angers », puis sur un secteur qui va se développer en matière de tertiaire. C'est la Zone d'Aménagement Concerté du Quai Saint-Serge. Je dirais quelques mots sur « Imagine Angers » pour vous dire que nous avons à cœur d'innover en matière d'urbanisme, d'architecture et de modalités de développement des opérations immobilières. C'est la raison pour laquelle, à travers « Imagine Angers » ou les Bois d'Angers, mais plus particulièrement « Imagine Angers », il y a eu un travail important d'innovations de la part des porteurs de projets, des promoteurs et des équipes qui les entouraient, notamment en matière d'usage.

Nous pouvons citer l'arrivée d'un premier musée privé à Angers, le Musée des Collectionneurs, mais aussi la ferme urbaine qui va se développer de part et d'autre de l'avenue Montaigne. Ce sont ces opérations et ce souci de l'innovation qui ont permis, dans le domaine de l'immobilier commercial et tertiaire, de faire rayonner le nom d'Angers dans la France entière. Des outils, une méthode, une ambition, mais aussi un souci attaché à la réalisation, en particulier à travers une vision équilibrée de l'urbanisme et de la ville. Vous avez ici sous les yeux un exemple de travail mené en commun avec un propriétaire foncier pour dédensifier une opération urbaine.

4. Des réalisations, tangibles, qui s'inscrivent dans une vision équilibrée de la ville

4.1 Limiter la densification des cœurs d'îlots

- L'exemple de la **rue Brault**

PA modificatif délivré à Bouygues début 2019, avec **152 logements contre 234** pour le projet abandonné

Cela s'est fait rue Brault, puisque c'est une opération qui devait produire 234 logements, et au final, il en sortira 150. Mais nous pouvons citer d'autres opérations sur lesquelles nous avons été amenés à faire preuve de patience, mais aussi de fermeté dans la négociation avec les propriétaires fonciers et les promoteurs, sur des sites comme Roc Épine, au bord de l'étang Saint-Nicolas. 8 maisons individuelles, au lieu de 43 logements collectifs, y verront le jour.

Rue des Fours à Chaux, il y aura 3 maisons individuelles, au lieu de 37 logements collectifs. Rue Chèvre, une petite opération fera passer de 16 à 12 logements, pour mieux s'intégrer dans son environnement. Rue des Ponts-de-Cé, sur le site de Moulin Cassé, sur lequel Bouygues Immobilier a envisagé une opération de 210 logements, nous aurons finalement 6 maisons qui viendront s'ajouter aux 10 maisons existantes. Elles seront rénovées et elles permettront au CHU propriétaire d'encaisser la même valorisation foncière, mais pour un urbanisme plus respectueux de son environnement.

Nous avons aussi un site comme celui du Bon Pasteur Nazareth, sur lequel était envisagé initialement plus de 300 logements avec du collectif et de l'individuel. Nous serons sur un quartier parfaitement cohérent avec tous les espaces qui l'entourent, avec 120 maisons individuelles. C'est aussi le cas du Plan Ornemental.

Vous savez, ce sont ces bâtiments qui sortent de terre entre la rue des Ponts-de-Cé et le boulevard de Lattre, et sur lequel nous aurons 160 logements au lieu des 400 logements envisagés initialement. Tout cela pour dire que de notre point de vue, la densification ou la dédensification n'est pas une fin en soi. Ce qui compte, c'est que le renouvellement de la ville sur elle-même et le développement de l'urbanisme sur Angers soient plus respectueux des habitants et de l'identité du territoire. Il faut qu'il puisse se poursuivre, et à notre sens, ce n'est pas contradictoire avec le dynamisme et la multiplication des projets, bien au contraire.

Il faut avoir le souci d'une densité maîtrisée, même si cela nécessite un travail un peu au cas par cas. C'est aussi ce qui a présidé à notre volonté de réintroduire des maisons neuves et individuelles sur Angers, pour les familles.

4. Des réalisations, tangibles, qui s'inscrivent dans une vision équilibrée de la ville

4.2 Offrir des maisons individuelles pour les familles

- L'exemple de l'îlot Bocquel dans le schéma d'aménagement ajusté de la ZAC des Capucins

Construction de 117 maisons

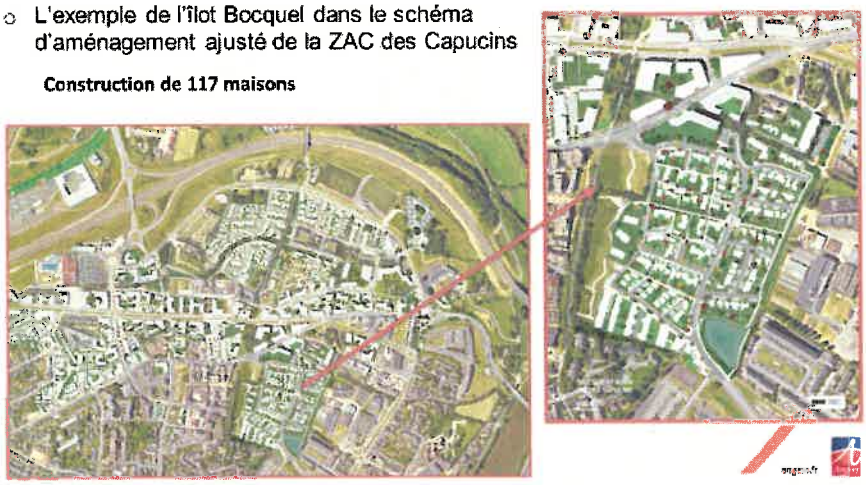

Daniel DIMICOLI : Au niveau des réalisations nouvelles, il nous est apparu indispensable de réintroduire la maison individuelle en accession à la propriété sur le territoire d'Angers, notamment sur le Plateau des Capucins. Il va de soi que notre analyse a été la suivante.

Nous avons constaté que ne faire que du collectif sur Angers interdisait l'accession à la population la plus touchée, c'est-à-dire la moins capable d'accéder à la propriété autrement qu'en accession sociale. Cela les obligeait à s'éloigner d'Angers, en première, deuxième, et même troisième couronne, ce qui avait pour effet de favoriser l'étalement urbain, avec les conséquences que cela entraine. Je pense aux deux voitures et aux problèmes environnementaux notoires.

Au niveau du Plateau des Capucins, nous avons donc décidé de retravailler complètement le schéma directeur de la ZAC et d'y proposer des secteurs dédiés aux maisons de ville. L'îlot Bocquel est la première expérience. Il y en aura d'autres évidemment demain, étant entendu que nous avons aussi souhaité redonner une attractivité à ce quartier qui était complètement bloqué quand nous sommes arrivés aux affaires. De plus, un problème s'est posé de façon majeure, les promoteurs s'étant retirés de l'îlot central. Aujourd'hui, vous avez quand même une grande majorité de logements sociaux dans ce cœur de quartier. Ils représentent à peu près 70 % des logements implantés au cœur du quartier des Capucins. Nous avons donc travaillé sur cette approche et cela a heureusement été suivi d'un effet très positif.

En outre, au-delà de la maison individuelle, vous avez des opérations de promotion immobilière en collectif qui se sont réalisées le long du tramway, tel que cela a été fait. Cela a très bien marché, puisque nous avons même vu des Nantais venir investir sur Angers. C'est une nouveauté. Nous n'avions jamais vu cela dans le passé. C'est plutôt l'inverse qui se passait. Dans ce contexte, nous avons aussi un élément fort qui vient d'arriver. Je ne cache pas mon plaisir d'en parler. Je parle de l'institution du B1, Loi Pinel, sur le territoire d'Angers.

Ensuite, je parlerai des logements sociaux. C'est un domaine que je connais particulièrement bien puisque j'en ai la charge au niveau d'Angers Loire Métropole. Nous avons réhabilité et construit des logements sociaux de façon significative sur le territoire. Cela représente 3 000 nouveaux logements sociaux. J'insiste lourdement sur les 1 300 logements réhabilités avec l'aide d'Angers Loire Métropole. Cela n'existait pas. Quand nous sommes arrivés, nous avons décidé de créer une aide spécifique à la réhabilitation des logements sociaux, ce qui a favorisé cette réhabilitation. Nous avons aussi favorisé l'accession à la propriété, dans le cadre d'une politique nationale, mais que nous avons bien appliquée sur Angers. Depuis 2014, il y en a eu 1 600 sur des autorisations de mise en vente.

Nous avons évidemment aussi démoli ou autorisé à la démolition de ces logements, avec le grand projet dont vous a parlé tout à l'heure Monsieur le Maire. Il s'agit ici de 1 000 logements que nous devons démolir sur Monplaisir et sur Belle-Beille.

Voilà ce que je souhaitais vous présenter, étant entendu qu'au niveau du PLH, qui s'inscrit dans le PLUi, nous avons essayé de mener une politique d'équilibre général au niveau du logement social, ainsi qu'une mixité sur le territoire. Nous sommes à Angers, mais je le dis quand même, je dois dire que l'ensemble des maires du territoire a accepté d'avoir du logement social sur son territoire. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, étant entendu que dans les constructions nouvelles que nous faisons, nous avons prévu de faire 50 % de social et 50 % de privé pour chaque opération nouvelle. Parmi les 50 % de social, nous souhaitons avoir 25 % d'accession sociale et 25 % de locatif social. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le logement social.

Roch BRANCOUR : Il y a un autre domaine d'interventions et de réalisations en matière de logement, après les familles et le logement social. Il y a également le logement individuel pour les familles, le logement social, mais aussi un sujet très important, comme chacun le sait, et qui prend une importance croissante. Je parle du logement pour les étudiants.

Au cours de ces dernières années, depuis 2014, plus de 1 000 logements étudiants ont été mis en chantier. Je parle spécifiquement de logements en résidences gérées, donc fléchées vers un public étudiant, auxquels il faut ajouter les très nombreux logements locatifs classiques dans le parc privé, notamment les T1, T1 bis et T2 qui peuvent être loués par des étudiants. Ce sont donc près de 1 000 logements en résidences étudiantes qui ont été mis en chantier depuis 2014, ce qui porte aujourd'hui l'offre en résidences gérées à plus de 5 500 chambres étudiantes publiques ou privées confondues. Pour ceux-là, il y a quelques exemples assez emblématiques, comme la résidence Kley qui a été livrée à Belle-Beille il y a 2 ans, avec 350 chambres, ou encore la résidence Louis Magne qui s'affiche à l'écran. Elle est gérée par Angers Loire Habitat sur le Plateau des Capucins, et pour une majorité des chambres, elle est dédiée à des élèves et des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM).

Mais ce sont aussi plus de 12 projets qui sont dans les cartons, pour une livraison dans les 2 à 3 ans qui viennent, avec plus de 1 400 chambres, sur des secteurs comme Saint-Serge, avec plus de 700 chambres en projet, ou les Hauts-de-Saint-Aubin avec plus de 300 chambres en projet, ou encore dans le centre-ville d'Angers. Vous voyez que la problématique du logement étudiant, notamment dans son acception sous forme de résidence gérée, est quelque chose qui est bien appréhendé. Nous travaillons activement sur ce sujet avec les opérateurs publics comme le CROUS, les bailleurs sociaux, mais aussi avec les opérateurs privés. Je passe la parole à Maxence HENRY pour nous dire quelques mots du logement pour les seniors, neuf ou en réhabilitation.

Maxence HENRY : Je pense qu'il était effectivement important que je puisse faire un petit zoom sur ce qui est fait au niveau des seniors, parce qu'il ne vous a pas échappé qu'il y avait quelques changements démographiques en France.

D'ici 5 ans, plus d'un Angevin sur trois aura 65 ans et plus. Sachant que la majorité des Angevins souhaitent rester à domicile, il faut pouvoir les accompagner dans cette démarche pour avoir des domiciles adaptés. Il y a deux manières de le faire.

Nous pouvons construire de nouveaux logements, ou nous pouvons les réhabiliter. Pour parler d'abord de la construction, plus de 1 100 logements ont été construits et produits ces dernières années, essentiellement en résidences services gérées par le privé. Nous n'intégrons évidemment pas toutes les résidences et les logements gérés par le CCAS. Cela représente à peu près 700 personnes accueillies par le CCAS dans ce cadre. Nous sommes bien ici sur une offre privée. Nous avons aussi quelques projets dans les cartons et qui arrivent dans le cadre d'Imagine Angers. Vous le savez, c'est le cas de Climax qui devrait bientôt commencer à voir le jour.

Et puis c'est le cas d'Arborescence. Ils intégreront tous les deux une résidence senior privée, de façon à pouvoir permettre à ces seniors d'être chez eux, à domicile, dans un environnement sécurisé et adapté.

Et puis, la deuxième manière de pouvoir accompagner les seniors, c'est d'adapter les logements dans lesquels ils sont aujourd'hui. Or, nous nous rendons compte dans le social ou dans le parc privé que les logements ne sont généralement pas très adaptés au vieillissement. C'est la raison pour laquelle nous avons signé une convention avec tous les bailleurs sociaux en 2016. Les bailleurs se sont engagés à adapter et à réhabiliter des logements existants. 635 logements ont été réhabilités à fin 2018, pour permettre à ces seniors de rester à domicile. Un logement adapté, c'est un logement qui est accessible, soit parce qu'il est au rez-de-chaussée, soit parce qu'il a un ascenseur, mais c'est aussi un logement qui est adapté dans sa conception, pour pouvoir permettre les déplacements et la vie sur place. C'est aussi un logement qui est au cœur des services et des commerces, et à proximité immédiate des transports. Vous avez à l'image ici un exemple d'une résidence neuve. Elle n'a pas été réhabilitée, mais elle est neuve. C'est Selma, à la Roseraie. Cela a été une belle réalisation de logements seniors au cœur d'un environnement adapté à d'autres types de populations.

Je conclurai mon intervention en vous rappelant qu'en 2018, la Ville d'Angers a reçu le Prix Habitat de la part du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés. Cela vient saluer et récompenser toute la démarche qui a été entreprise par la Ville pour permettre aux seniors de rester à domicile, soit dans le cadre de la réhabilitation, soit dans le cadre de la construction de nouveaux programmes. Nous avons reçu ce diplôme

en 2018. Je vous en avais déjà parlé, mais je ne vous l'avais pas encore montré.

Roch BRANCOUR : Je prononcerai un mot de conclusion pour dire que conjuguer tradition et modernité, équilibre et dynamisme, c'est ce que nous essayons de mener en matière de politique d'urbanisme au sein de cette majorité. Nous essayons de cultiver l'identité angevine et d'en faire un levier d'attractivité pour être au service des habitants actuels, mais aussi les nouveaux, et au service des acteurs du territoire et de leurs projets.

À ce titre, je voudrais conclure en remerciant les équipes de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole qui travaillent avec beaucoup d'engagement, beaucoup de créativité et beaucoup d'humilité dans leur manière d'approcher les projets. Ils font preuve de beaucoup de rigueur, et nous apportent un soutien très important, y compris lorsque nous essayons de dépasser certaines habitudes ou certaines manières de travailler dans ce domaine. Je tiens à les remercier pour tout le travail qu'ils produisent. J'espère qu'il porte des fruits au service du territoire.

Monsieur le Maire : Merci aux services et tout particulièrement merci à vous deux, Daniel DIMICOLI et Roch BRANCOUR. Je m'abstiendrai du moindre commentaire concernant Maxence HENRY, maintenant que je vois qu'il garde pour lui les prix que la Ville reçoit. Nous allons regarder dans son bureau et dans les placards s'il n'y en a pas d'autres qui nous auraient échappé. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur ce bilan global ? Je passe la parole à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Je ne ferai pas de commentaires sur le fait d'incarner ou non la nouvelle génération, mais permettez-moi, à l'image de vos interventions que j'avais anticipées comme étant sûrement un peu longues, d'avoir moi-même préparé une intervention longue. Il y avait effectivement beaucoup de choses à dire.

Depuis quelques semaines, nous sommes habitués à la présentation des plans et des bilans, comme si en cette fin de mandat qui se profile, il fallait communiquer, valoriser et tenter de structurer vos actions. Le bilan qui nous est présenté ce soir n'est pas nouveau, avec des actions qui nous ont déjà été présentées dans cette enceinte. Vous parliez tout à l'heure de photographie. Je pense que nous en avons à nouveau une ici. Aussi, vous ne serez pas surpris par nos arguments que vous avez déjà entendus à diverses occasions, mais que nous allons quand même vous répéter. Concernant tout d'abord la politique du logement, nous avons à de nombreuses reprises émis des réserves sur votre vision du développement du logement, et notamment du logement social. La construction de logements est en baisse. Ce n'est pas moi qui le dis, je vais citer une étude qui nous a été présentée pendant une Commission Urbanisme à l'Agglomération. J'y étais d'ailleurs la seule angevine pendant les trois quarts de la Commission.

Malgré une offre relativement abondante, il nous a été rappelé que la tension s'intensifie sur le parc locatif social, avec une augmentation du nombre de demandeurs, une baisse des mises en location, une baisse de la vacance, une baisse de la mobilité, et une augmentation des ventes Habitat à Loyer Modéré (HLM). C'est sur le site de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA). La rénovation urbaine se traduit par la volonté de répartir les ménages les plus pauvres ailleurs, en dehors de notre ville aussi, et c'est une question qui nous interpelle sur la manière dont vous pensez la mixité sociale. Régulièrement, vous vous félicitez de l'augmentation de la hausse de la population. Dans votre engouement, vous oubliez de manière tout à fait volontaire de préciser que les chiffres dont nous disposons sont calculés sur les 5 années glissantes et datent de 2016.

Nous l'avons déjà redit, mais je crois que cela ne fait pas de mal de le redire encore. La population municipale a donc bien augmenté de 2 426 habitants entre 2011 et 2016 grâce à une politique du logement volontariste. Nous notons simplement aujourd'hui que le rythme diminue depuis cette date. Nul doute que vous allez pouvoir surfer sur cette vague avant qu'elle ne retombe. De notre côté, nous attendons prudemment les prochains chiffres de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Autre réalité que l'on entend de plus en plus : certains quartiers ont le sentiment d'une

dégradation, dégradation des logements, dégradation du lien social et dégradation du climat. Les caméras de vidéosurveillance n'y changent rien et ne font que déplacer les problèmes : c'est le fameux « effet plumeau » que nous avons déploré en vain.

Permettez-moi juste une petite remarque par rapport à l'intervention de Madame ROBINSON-BEHRE tout à l'heure. Je pense qu'à Savary comme ailleurs, il y a encore malheureusement de nombreux problèmes. Il ne faut pas oublier l'importance d'allier le social à l'urbain. Face à cette situation, au lieu de réagir, l'un de nos principaux bailleurs, la SOCLOVA, a fait le choix moralement très discutable et irresponsable, dès le début du mandat, de distribuer les dividendes à ses actionnaires. Les collectivités et des banques en ont profité. Après avoir fait distribuer entre 2015 et 2018 plus de 15 millions d'euros, vous venez de faire voter une nouvelle distribution de 3 millions d'euros le mois dernier, ce qui porte la distribution des dividendes à plus de 18,2 millions d'euros depuis votre arrivée à la tête de la SOCLOVA. Quel usage aura été fait de cet argent ? Surtout, quel usage n'en a-t-il pas été fait ?

Ces sommes auraient dû servir à améliorer le quotidien des locataires, à proposer des rénovations en plus grand nombre, à aller plus loin dans la baisse des coûts des loyers. Je citerai le rapport officiel de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social, l'ANCOLS, qui soulignait au printemps 2018 « *le montant extrêmement élevé des dividendes apparaissait critiquable compte tenu de l'origine de ces fonds* ». Nous n'étions pourtant à l'époque qu'à 15 millions d'euros, alors que nous sommes maintenant à 18 millions d'euros. Sur ce sujet Monsieur le Maire, vous avez habituellement deux arguments de défense. J'anticipe.

Le premier est un classique. Il consiste à nous parler du centre de formation du SCO. C'est bien tenté, mais cette opération était une opération blanche, même excédentaire pour la SOCLOVA, et elle n'a pas coûté un sou aux locataires. Votre deuxième argument de défense est de nous dire que les dividendes touchés par la Ville sont fléchés pour le budget logement et pour l'ANRU. D'abord, nous n'avons absolument aucun moyen de le vérifier et de le contrôler. Ensuite, cela veut dire que les locataires de la SOCLOVA payent deux fois votre politique de logement, par leurs impôts et par les dividendes. Vous trouvez peut-être cela parfaitement normal. Pour notre part, nous continuerons à le dénoncer.

Concernant toujours la question du logement, et Maxence HENRY l'a abordée tout à l'heure, nous nous interrogeons sur votre politique en direction des personnes âgées : aucune construction de résidences publiques. Par contre, vous avez des projets de résidences privées à la pelle. Je pense aux images qui nous sont présentées pour les projets « Imagine Angers », et je doute qu'une majorité des personnes âgées avec des petites retraites puissent y avoir accès un jour. Là encore, nous ne partageons pas cette stratégie. Nous pensons qu'il fallait construire des EHPAD publics. Je pense notamment aux Hauts-de-Saint-Aubin où un projet était dans les cartons en lien avec la SOCLOVA, dans un quartier qui en est aujourd'hui dépourvu et où il y avait un besoin important.

Enfin, sur la question du logement, j'aborderai le logement étudiant. Que s'est-il passé depuis septembre dernier où la situation était particulièrement tendue ? Nous avons déjà lu la semaine dernière que nous risquions à nouveau d'avoir une situation extrêmement tendue. On nous annonce une augmentation du nombre d'étudiants, et on ne peut que s'en réjouir. Quelles améliorations avons-nous prévues ? Quel accompagnement ? Nous craignons que la situation de 2018 se reproduise en 2019. Je voudrais maintenant parler de l'urbanisme, puisque vous avez effectivement présenté ce diaporama à deux voix. Là encore, nous avons de grandes différences stratégiques. Mais, d'ailleurs, quelle est votre stratégie ? Du côté de Cours Saint-Laud, avec Gare +, nous avons bien compris que votre stratégie est de remplir au maximum, voire de terminer la ZAC avant la fin du mandat pour pouvoir dire fièrement aux électeurs : « *Regardez, c'est moi qui l'ai fait* ».

C'est formidable. Mais où est la stratégie dans le choix d'y déplacer le siège social de la SOCLOVA ? Croyez-vous sérieusement que c'est une vision d'avenir que de déplacer le siège social d'un bailleur exclusivement local à proximité de la gare SNCF ? La SOCLOVA n'en a pas besoin. Par contre, si demain une entreprise porteuse d'emplois est prête à s'implanter à Angers, mais a absolument besoin d'être

positionnée sur cet espace stratégique de la gare, que proposerez-vous ?

Ensuite, j'ai reparlé d'Imagine Angers en Conseil d'Agglomération. Nous en avons parlé dans cette enceinte, le concept est formidable, l'intérêt indéniable, et la mobilisation des porteurs de projets a démontré l'enthousiasme qu'il pouvait susciter. Mais là encore, nous l'avons déjà dit, nous regrettons que les projets retenus soient très luxueux, un brin élitiste, et que la mixité sociale ne soit pas un concept qui ait prévalu dans vos choix.

Nous pensons que la Ville ne pourra pas se reconstruire sur elle-même et se tourner vers l'avenir si ce n'est pour et avec les habitants. Toujours dans la politique d'urbanisme, je vais en parler puisque c'est d'actualité, vous nous aviez donné rendez-vous lors du dernier Conseil municipal pour l'inauguration de la dalle béton. Nous allions voir ce que nous allions voir, nos commentaires de minorité aigrie seraient balayés d'un seul coup par la foule en délire des Angevins qui mesureraient la beauté d'un acte fort de votre mandat. Une fois l'effervescence festive de l'inauguration retombée, nous sommes venus, et comme les Angevins, nous avons vu ce que nous avons vu. Ce sont eux qui en parlent le mieux.

Si nous partons de l'existant, cette guinguette et cette dalle sont un nouvel espace conquis près de la Maine. Mais quel gâchis, je le redis. La voiture est toujours omniprésente, puisqu'une voie, judicieusement fermée par vos soins depuis l'inauguration, coupe cet espace en deux. Nous avons un aménagement minimaliste au cœur d'un réseau routier conséquent, une dalle sans arbre, sans ombre, et sur laquelle on ne voit même pas la Maine, sauf à s'approcher du balcon. Je ne parle pas du pont des Arts et des Métiers, dédié aux modes doux, mais qui ne bénéficie d'aucun aménagement cyclable. C'est mieux qu'un parking et qu'une deux fois deux voies, mais les Angevins étaient en droit d'attendre tellement mieux pour leur ville et pour cette somme d'argent.

Enfin, je ne peux pas parler d'urbanisme sans souhaiter que la Ville repense la concertation, implique les acteurs associatifs, les habitants, les experts, bien en amont des projets et sur le long terme. Ce qui compte, ce n'est pas le nombre de réunions tenues que vous allez sûrement me fournir, mais la qualité de l'écoute et la prise en compte des avis. Vous vous étiez d'ailleurs engagés en début de mandat à mettre l'avis des conseils de quartier en annexe des délibérations. Nous attendons toujours.

Pour conclure et ne pas être plus longue, je voudrais juste parler de transition. Nous pensons que face au changement climatique, Angers doit entrer en transition. La transition, notamment énergétique, passe par le logement. À Angers, comme dans de nombreuses villes, des personnes vivent encore dans des appartements vétustes, très mal isolés, et/ou mal chauffés. Dans ce cadre, il faut établir un véritable plan volontariste, à l'échelle de l'agglomération, en associant les bailleurs qui doivent être en première ligne, avec la collectivité. Je pense que je vais vous faire réagir, mais nous avons eu le droit à une présentation qui nous a fait réagir aussi. Je pense que ces propos retracent bien nos pensées.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Maryse CHRÉTIEN.

Maryse CHRÉTIEN : Il y a un point qui me fait réagir, c'est par rapport au jury du concours « Imagine Angers ». Madame CAMARA-TOMBINI dénonce les projets luxueux, mais j'ai souvenir qu'elle faisait partie du même jury que moi et qu'elle a voté la même chose que moi. Nous avons tous voté à l'unanimité, Madame CAMARA-TOMBINI y compris. Je m'en étonne donc ce soir.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Nous poserons la question.

Monsieur le Maire : Madame CAMARA-TOMBINI, vous n'avez pas la parole. Vous ne l'avez plus. C'est dur de souffrir la contradiction en silence, mais je suis certain que vous allez faire cela très bien. Vous voyez, vous avez manifestement du mal. Monsieur DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI : Madame CAMARA-TOMBINI, je vous trouve quand même très réductrice par

rapport à la notion de mixité sociale dont vous avez parlé tout à l'heure, alors que nous avons mis en place un plan de mixité sociale sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole et d'Angers, en particulier pour permettre d'avoir un équilibre et de déconcentrer les populations les plus fragiles dans les mêmes quartiers.

Le NPNRU en fait partie, mais nous avons décidé de ne pas limiter le relogement de ces familles sur Angers. Nous l'avons étendu, en tenant compte évidemment des possibilités sur les territoires où il est implanté. Une logistique sociale devra se développer, ainsi que des transports en commun. Il y a donc ici un équilibre, bien évidemment.

La deuxième chose, en ce qui concerne la SOCLOVA, c'est la charge héroïque. Nous avons droit à tout. Je dirais simplement dans ce contexte que vous avez lu une partie du rapport de l'ANCOLS, mais pas tout le rapport de l'ANCOLS. Or, je vous rappelle que ce rapport précisait que le parc de la SOCLOVA était particulièrement bien entretenu et que la relation avec les habitants était extrêmement soutenue, avec toujours des concertations. Je prends des exemples. Nous avons des opérations où nous avons des ateliers auxquels participent les locataires pour la rénovation de leur logement.

Nous avons aussi des opérations de rénovation des logements et d'adaptation des logements avec intervention d'ergothérapeutes, pour pouvoir permettre à des personnes dépendantes de retrouver une certaine mobilité dans leur logement. Il y a notamment les sanitaires, mais pas seulement. Nous pouvons donc toujours trouver à redire. Nous continuons quand même un plan de financement des investissements, nous construisons du neuf.

Je vous rappelle quand même que depuis que nous sommes en charge de la SOCLOVA, elle construit aussi à l'extérieur d'Angers. Elle est en train de s'implanter dans des communes périphériques. Nous sommes donc dans une volonté d'aller sur d'autres territoires. En l'occurrence, dans ce contexte, vous pouvez toujours nous attaquer, mais nous avons toujours su préserver les moyens d'investir au service des habitants, par la distribution de ces dividendes. Nous investissons aussi à peu près 8 à 10 millions d'euros par an sur le neuf et la rénovation, dans le plan des investissements.

Vous voyez que ce n'est quand même pas neutre. Je voulais vous répondre sur ce point, parce que vous m'avez attaqué de façon très vive. C'est clair. En ce qui concerne le siège de la SOCLOVA sur le Cours Saint-Laud, je vous rappelle quand même que ce n'est pas seulement le siège de la SOCLOVA dans ce grand bâtiment. Il y aura le siège de la SOCLOVA, mais il y aura aussi l'implantation d'entreprises auxquelles nous vendrons ou nous louerons des locaux, ainsi que des restaurants au rez-de-chaussée. Vous voyez que le siège ne sera pas le seul à être implanté ici. Nous avons profité de cette implantation pour permettre à d'autres de s'y implanter également.

Monsieur le Maire : Monsieur BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : J'apporterai plusieurs éléments de réponse. D'abord, vous nous dites que ce que nous présentons n'est pas nouveau. C'est heureux, parce que c'est un point d'étape. Cela s'inscrit donc dans une continuité et cela permet de montrer à tout le monde que nous ne dévions pas de ce que nous avons annoncé et de ce que nous déroulons.

Sur la politique du logement social, vous constatez qu'il y a une construction en baisse ou, en tout cas, un volume de logements sociaux en baisse. Je voudrais dire que, d'une part, nous assumons très clairement de vouloir retrouver un taux un peu plus normal de logement social sur la ville d'Angers. Je rappelle que cela dépend des assiettes que nous prenons en compte, mais au début du mandat, nous étions à plus de 37 % de logements sociaux.

Ensuite, vous parlez de la baisse de population ou de l'augmentation de population, mais sur le Plateau des Capucins, nous nous retrouvions à des niveaux proches de plus de 50 % de logement social sur un secteur

sur lequel il en était annoncé initialement 25 % ou 20 %, un nombre très inférieur. Si la technique pour faire augmenter la population d'Angers, c'est de construire davantage de logements sociaux, cela fonctionne peut-être, mais est-ce bon pour l'équilibre et la mixité à long terme de certains quartiers ? J'en doute fortement.

D'ailleurs, je reprends vos mots exactement, mais vous nous reprochez de répartir les ménages les plus pauvres ailleurs. Quel que soit son niveau de vie, et en particulier les plus modestes et peut-être les plus pauvres, je crois que chacun aspire à vivre dans des quartiers qui ne sont pas des quartiers de pauvres. C'est bien l'objectif de la politique qui a été présentée par Daniel DIMICOLI. Nous assumons le fait de travailler à une meilleure répartition du logement social sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Je passe sur votre assertion selon laquelle certains quartiers auraient le sentiment d'une dégradation. Pour moi, cela manque un peu de précision pour que nous puissions travailler à l'amélioration de cette situation. Sachez que nous sommes disponibles pour travailler sur des sujets plus précis.

Je voudrais dire quand même un mot sur la distribution des dividendes de la SOCLOVA, parce que vous posez la question, la main sur le cœur, « *Pour en faire quoi ?* ». Vous pensez qu'il vaut mieux baisser les loyers des locataires de la SOCLOVA ou qu'il vaut mieux financer des opérations de rénovation telles que Savary ? Moi, clairement, je préfère faire le deuxième choix que le premier, d'abord parce que le premier serait démagogique et que, par ailleurs, les millions d'euros versés par la SOCLOVA répondent à un besoin de financement pour des opérations qui concernent des quartiers qui en ont énormément besoin.

Vous parlez du SCO en disant que c'était une opération blanche. Voulez-vous dire que les fonds de la SOCLOVA doivent être prioritairement utilisés pour pouvoir assurer la poursuite de l'augmentation des fonds dont elle dispose ? Je trouve particulièrement satisfaisant de constater que la SOCLOVA est un opérateur public sur le territoire, qui dégage des financements disponibles, et que ces financements disponibles servent à financer des opérations de renouvellement urbain et des opérations d'investissements dans le social. Par ailleurs, cela n'empêche pas la SOCLOVA de poursuivre son objet social.

Je vous rappelle quand même que votre projet était de faire déménager les Restos du Cœur du cœur du centre-ville où ils étaient installés, alors qu'ils ne le souhaitaient pas. Ils souhaitaient conserver une implantation au cœur de la ville. Qui va accueillir les Restos du Cœur dans des locaux modernisés, rénovés et mieux adaptés à leur usage ? Figurez-vous que c'est la SOCLOVA, par un investissement immobilier qu'ils vont porter. Je livre donc quand même cela à votre réflexion, ainsi qu'à celle des personnes ici présentes. Sur l'urbanisme, « Imagine Angers » serait trop luxueux. Ce serait élitiste. « Imagine Angers » ne coûte pas d'argent à la collectivité, cela lui en rapporte.

En revanche, sur Belle-Beille et sur Monplaisir, 400 millions d'euros seront investis. Vous voyez, c'est trop facile de pointer du doigt certaines opérations alors qu'elles rapportent à la collectivité et qu'en plus elles permettront de financer des interventions sur des secteurs qui en ont besoin, comme pour l'exemple de la SOCLOVA. Repenser la concertation, ce sont des pétitions de principe. Vous affirmez que nous n'écoutons pas les gens. Je vous invite à venir une à deux fois par semaine dans des réunions de concertation où il y a parfois 5 personnes et parfois 50. Je vous invite à venir pour voir comment se passent les négociations que nous faisons avec les promoteurs, aux côtés des habitants, et le chemin fait par le promoteur et par les habitants pour trouver une solution consensuelle.

Oui, c'est de la vraie concertation. Il n'y a peut-être pas d'ateliers de réécriture. Nous n'invitons peut-être pas toutes les associations de la Terre. Il y a les associations de quartier. Il y a les conseils de quartier. Quand il y a des associations de riverains, elles sont invitées. S'ils n'ont pas été invités la première fois, nous les invitons la deuxième fois, parce que figurez-vous qu'il n'y a parfois pas qu'une seule réunion, mais deux ou trois. Je ne sais pas quelle est votre conception de la concertation, mais je n'accepte pas que, par principe, on nous reproche de ne pas écouter les gens. Je crois que nous y consacrons à la fois de l'énergie et du temps, et nous descendons au plus proche de la réalité vécue par les gens.

Dans la série des pétitions de principe, vous affirmez qu'il faut faire davantage de rénovation énergétique sur les logements les plus modestes. Je vous invite donc à prendre le bilan d'activités de la SOCLOVA, d'Angers Loire Habitat et d'Immobilière Podeliha. Vous verrez que parmi les bailleurs et les propriétaires de logements locatifs, ce sont ceux qui sont probablement les plus vertueux et les plus mobilisés pour rénover énergétiquement les logements. La rénovation énergétique dans le parc social n'est pas uniquement dans les quartiers prioritaires ou dans les quartiers ANRU, mais c'est dans l'ensemble du parc social, avec un projet actuel très ambitieux de rénovation énergétique. Soyez donc plus précise dans vos critiques, mais n'affirmez pas des choses qui sont contredites par les faits et par les chiffres.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, beaucoup de mains se lèvent dans la majorité, je ne vais pas y donner suite. Quitte à être critiqué pour mon manque de concertation, autant que cela raccourcisse les débats. De surcroît, je me sens moins d'obligations en termes de concertation vis-à-vis de vous que vis-à-vis des Angevins. C'est finalement la seule chose qui manque dans l'intervention de Madame CAMARA-TOMBINI.

Sincèrement, je sais que vous étiez à Orléans le soir de l'inauguration de Cœur de Maine, je veux croire que vous y avez déménagé pour avoir en ce moment cette vision de la ville. C'est assez surréaliste d'entendre ce que nous avons entendu. Je le comprendrais de la part de quelqu'un qui arrive de l'extérieur. De la part de quelqu'un qui a été aux affaires, je trouve que cela traduit un culot et un toupet assez invraisemblable. La population avait donc baissé, il y avait moins de conseillers municipaux la dernière fois, mais ce n'était pas vous. Maintenant, elle augmente, mais ce n'est pas nous. Dont acte. Il faudrait garder des emplois au cas où l'on attirerait des emplois. Nous avons vu ce que cela a donné. Il y avait des friches partout, sauf qu'il n'y avait pas d'entreprise qui venait.

Depuis que nous avons changé de stratégie, vous nous reprochez maintenant de vouloir remplir des opérations pour lesquelles nous avons fait les dépenses de viabilisation ? Mais Madame CAMARA-TOMBINI, il y avait 100 millions d'euros dehors sur les ZAC Capucins/Mayenne. Les gens ne voulaient pas acheter. Ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas de terrains disponibles, c'est parce qu'ils n'avaient pas envie d'habiter là-bas. Nous avons donc été obligés de refaire l'urbanisme que vous aviez choisi, parce que la vérité, c'est que les gens ne le voulaient pas ! Je vais vous faire une confidence.

Pour Cœur de Maine, nous payons les Angevins pour y aller. Vous avez raison, ils sont déçus. Ils trouvent cela moche. Ils postent des photos sur les réseaux sociaux en trouvant cela horrible, mais ils mettent des commentaires positifs parce qu'on les paye avec les dividendes de la SOCLOVA qui nous servent à rémunérer des figurants pour participer aux réunions de concertation. C'est à peu près, si vous voulez, la même vision de la ville que celle que je peux vous présenter. À vous entendre, tout était mieux avant.

Il y a juste une chose qu'il faudra encore et toujours m'expliquer : si c'était si bien, si vous étiez parfaits en termes de concertations, en termes d'emplois et en termes de vision urbaine, mais pourquoi les Angevins n'ont-ils pas gardé de tels génies à la tête de leur municipalité ? Comment se fait-il qu'avec cette manière si courtoise de présenter les choses, que nous sentons pleine de gentillesse et d'amour pour la majorité, avec ce ton doux que vous utilisez souvent quand vous vous adressez à nous, comment se fait-il qu'ils n'aient pas choisi de garder cette vision ? Peut-être parce qu'ils se disent que paupériser une ville pour garder une clientèle électorale n'est pas un dessein qui suffit. Parce que quand je vous entends, il y a quoi en creux ? « *Vous faites du luxueux* ». J'ai bien entendu cela.

C'est-à-dire que pour vous, la mixité sociale revient à ajouter des logements sociaux aux logements sociaux. Madame CAMARA-TOMBINI, la mixité sociale est pour Angers et pour toute l'agglomération. Je vous demande de l'entendre. Le partage va dans les deux sens : davantage de logements sociaux là où il n'y en a pas assez, et davantage de propriétaires là où il n'y en a pas assez. Je comprends que cela vous heurte, mais le fait est que cela correspond pourtant exactement à la vision que nous avons, et nous continuerons.

Nous continuerons sur la dédensification parce que quand je vous entends parler de concertation, je me souviens avec émotion des riverains de la Madeleine ou de ceux de la rue Brault qui nous ont expliqué ce qu'était votre conception de la concertation en termes de délivrance de permis de construire pour des opérations denses dont personne ne voulait. Quand je vous entends lire un extrait du rapport de l'ANCOLS de la SOCLOVA, je souris intérieurement sur le fait que c'est quand même vraiment dommage que vous n'ayez pas pu lire la phrase qui suit. Je veux vous dire un mot plus politique.

Ces dividendes de la SOCLOVA font partie de ce que nous avons mis en place pour ajouter des recettes à nos collectivités, dans un contexte où le gouvernement que vous souteniez à l'époque a fait perdre aux Angevins 42 millions d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur la période. Vous voulez que l'on joue aux chiffres ? Effectivement, il y a eu 16 millions d'euros de dividendes. Sur cette part, la moitié a été affectée à la Ville, qui a perdu 5 fois plus, compte tenu des réformes de Monsieur HOLLANDE dont vous avez souhaité l'accession au pouvoir. Vous l'avez défendu aussi longtemps qu'il y a été. Venir ensuite nous dire que ce n'est pas normal, et que nous n'aurions pas dû, c'est avoir la mémoire courte. C'est compartimenter les choses.

Je comprends que cela vous arrange, que ce soit peut-être le moyen que vous avez de continuer à penser que même si la population augmente, en fait, elle baisse. Même si nous attirons des emplois, en fait, ce n'est pas nous. Même si les opérations se terminent, cela aurait été mieux qu'elles restent vides. « Imagine Angers » est un succès, mais en fait c'est un échec. Personne n'aime l'esplanade Cœur de Maine. Vivez dans votre monde. Restez-y. Le jour où vous en sortirez et où vous vous confronterez à la réalité, je crains que vous n'ayez un choc thermique réel.

Quant à la transition énergétique, c'est dommage que vous n'ayez pas assisté au Conseil de communauté où nous avons décidé de voter cette stratégie, dans la continuité du schéma de transition écologique que nous avons également voté le même soir. Vous avez peut-être eu un moment d'égarement pendant ce Conseil. Je me réjouis en tout cas que cela vous ait donné des envies de réagir. Je me dis que si dans les semaines qui viennent, c'est le bilan que vous faites de notre action, je sens que nous allons passer des moments sympathiques. Mes chers collègues, il n'y a pas de vote à proprement parler.

DOSSIERS

Délibération n° DEL-2019-303

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Dotation Politique de la Ville 2019 - Convention - Approbation

Rapporteur :Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Créée par l'article 172 de la loi de finances 2009 la dotation peut concerner des projets inscrits dans le périmètre des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » mais également celui des zones à la périphérie, dès lors que, conformément à la logique de quartier vécu, ces projets profitent aux habitants des quartiers prioritaires « Politique de la Ville ».

Cette dotation peut être répartie sur des projets inscrits en fonctionnement et en investissement.

La Ville d'Angers est éligible à la Dotation Politique de la Ville jusqu'en 2020. Elle s'élevait pour l'année 2018 à 2 254 355 € et s'élève pour l'année 2019 à 2 036 801€.

Il convient de prendre une convention pour la Dotation Politique de la Ville 2019 avec l'Etat.

Celle-ci permettrait de couvrir des dépenses de fonctionnement et d'investissement notamment :

- pour des actions de médiations de nuit dans les quartiers et de gestion urbaine de proximité ;
- pour le nouveau siège social de la régie des quartiers aux Hauts-de-Saint-Aubin, l'aménagement de la bibliothèque - ludothèque à Belle-Beille, l'aménagement d'un pavillon pour accueillir l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) et l'aménagement de l'ex Foyer de jeunes travailleurs de Monplaisir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, article 172,
Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, article 156,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention pour la Dotation Politique de la Ville 2019 avec l'Etat.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire déléguée à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Sophie LEBEAUPIN : Il s'agit ici d'approuver une convention pour la Dotation Politique de la Ville avec l'État pour l'année 2019, à hauteur de 2 036 801 euros. Il s'agit aussi de préciser que cette dotation est en baisse de plus de 200 000 euros par rapport à 2018.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-303 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-304

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de ville - 2ème programmation 2019 - Avenants - Approbation - Attribution de subventions

Rapporteur :Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2022. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré permettant la réduction des inégalités entre le territoire de l'agglomération et les quartiers prioritaires.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Cette deuxième programmation d'actions 2019 soutiendra 7 actions pour les montants suivants :

Pilier Cohésion Sociale : **4** actions pour 20 600 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville portés par la Mission Politique de la Ville et 1 000 € au titre des crédits de droit commun :

- « Toute sport » portée par l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF49), pour 4 000 €,
- « Programmons des films d'Afrique dans les quartiers » portée par l'association Cinéma et Cultures d'Afrique, pour 4 500 €,
- « Karaté et réussite éducative » portée par l'association Karaté timing évolution, pour 6 000 €,
- « Langues des familles, langue de l'école » portée par l'association Toile d'éveil, pour 7 100 €.

Pilier Emploi et Développement économique : 2 actions pour 6 000 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville :

- « Initié une insertion socio-professionnelle par le biais de la restauration », portée par l'Association pour l'Intégration des Femmes Africaines (AIFA), pour 2 000 €,
- « Jeunes, chefs d'entreprises, ensemble pour l'emploi », portée par la Mission locale angevine, pour 4 000 €.

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : 1 action pour 3 000 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville, portés par la Mission Politique de la Ville :

- « Appart infos », portée par la CLCV Angers, pour 3 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Attribue, au titre du Contrat de Ville, une subvention totale de 29 600 € pour les 7 actions précitées, selon les modalités de versement définies en annexe.

Approuve l'avenant à la convention avec l'association Cinéma et Cultures d'Afrique.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Sophie LEBEAUPIN : Il s'agit d'attribuer une subvention totale de 29 600 euros pour 7 actions, 4 pour la cohésion sociale, 2 pour l'emploi et le développement économique, et une action pour le cadre de vie et le renouvellement urbain. Il s'agit également d'approuver l'avenant à la convention avec l'association Cinémas et Cultures d'Afrique.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Je constate qu'il n'y a ni opposition, ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-304 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-305

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar - Tarifs activités du 1er septembre 2019 au 30 août 2020

Rapporteur :Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Dans le cadre des activités du Centre Jean Vilar, il convient de définir la tarification des activités du 1er septembre 2019 au 30 août 2020.

Les tarifs présentés ci-dessous sont réorganisés pour être plus lisibles pour les familles et pour y intégrer de nouvelles modalités de tarifications (gestion de la salle de spectacle, spectacle et ateliers socio-culturels au trimestre).

Activités		QF inférieur à 706 Carte partenaire	QF compris entre 706 et 1036	QF supérieur à 1036
Animation tout public	Restauration	4 €		
	Collation	0.20 € ; 0.50 € ; 1 € ; en fonction de la collation		
	Atelier, Sortie avec prestations	2 €	5 €	8 €
	Atelier, Sortie sans prestations	1 €	3 €	5 €
	Sorties Charte Culture et solidarité et cinéma	2 €		
	Entrée spectacle	2 €	3 €	6 €
	Entrée spectacle spécifique	10 €		15 €
Ateliers / stages	**Ateliers socio culturels au trimestre**			
	Enfants / Adolescents	30 €	40 €	50 €
	Adultes + 18 ans	50 €	60 €	75 €
	Ateliers socio sportif au trimestre :			
	Adultes + 18 ans	20 €	25 €	30 €
	Tarifs pour 2 ateliers	30 €	40 €	50 €
	Ateliers socio culturel mensuel Adultes + 18 ans	25 €	35 €	45 €
	Tarifs pour 2 ateliers	40 €	65 €	85 €
	Stage socioculturel court	10 €	15 €	20 €
	Accès annuel box de répétition musicale *	40 €	60 €	90 €
*Une caution de 100€ sera demandée pour l'utilisation du matériel (Chèque non encaissé)				

QF = Quotient Familial

Animation Famille	Participation projet socio-sportif	5 €		
	Atelier spécifique avec prestation	2 €	3 €	5 €
	Séjour famille 2 jours	40 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte supplémentaire	60 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte supplémentaire	80 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte supplémentaire
	Séjour famille 3 jours	60 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte	80 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte	100 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte
	Séjour famille 5 jours	80 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte	100 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte	120 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte
	Séjour famille 7 jours	100 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte	120 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte	140 € auquel s'ajoute 10 € par enfant et 10 € par adulte
Animation jeunesse -18 ans	Animation, soirée ponctuelle	1 €		
	Ateliers, sorties avec intervenant	3 €	9 €	15 €
	Ateliers, sorties avec prestations	2 €	3 €	5 €
	Stage semaine (5 jours)	20 €	30 €	40 €
	Séjour week-end (2 jours)	30 €	40 €	50 €
	Séjour 3 jours	42 €	60 €	70 €
	Séjour 5 jours	70 €	100 €	130 €
	Sortie inter-quartier	Tarif unique 2€		

Tarification salle de spectacle

Location de salle de spectacle à la journée :

USAGERS	Angers	Angers Loire Métropole	Hors Angers Loire Métropole
Organisme à but lucratif (- 50% les jours suivants)	600 €	700 €	800 €
Association avec droits d'entrée (- 50% les jours suivants)	500 €	600 €	700 €
Association sans droit d'entrée (- 50% les jours suivants)	100 €	200 €	300 €
SUPPLEMENT AGENT SSIAP La réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP) impose la présence d'un agent de sécurité incendie (SSIAP)	Du lundi au samedi De 9h à 21 h : 25 € TTC/h De 21h à 00h00 : 27 €TTC/h		
Forfait montage / démontage pour une durée de 3 h	50% du prix de la location		

Paiement fractionnable possible 3 mensualités.

Déduction possible du crédit loisirs capitalisé par les jeunes dans le cadre des Chantiers d'Engagement Citoyen (CEC).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Approuve les tarifs du Centre Jean Vilar comme indiqués ci-dessus.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Sophie LEBEAUPIN : Ce n'est pas un changement de tarifs au Centre Jean Vilar, mais ce sont des modifications qui portent sur les modalités de paiement qui permettent aux habitants de fractionner le paiement en trois fois plutôt qu'à l'année.

Monsieur le Maire : Pas de questions ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je ferais déjà une petite remarque sur la passe d'armes précédente. Nous sommes visiblement dans une campagne liée à de l'exagération. Vous avez fait deux heures d'auto-glorification sur trois délibérations, et nous n'aurions presque pas le droit d'avoir une vision contraire. Je pense que cela fait partie du débat démocratique.

D'ailleurs, je pense que cela se tranchera en dehors de cette enceinte plutôt qu'ici. Vous avez fait une remarque politique, j'en ferais une aussi. Le gouvernement que vous soutenez a supprimé l'Impôt sur la Fortune (ISF) plutôt que d'augmenter la DGF aux collectivités territoriales, dont vous vous plaignez qu'elle a diminué. Il faut trouver des ressources ailleurs. J'ai envie de dire sur cette délibération que vous parlez de tarifs réorganisés et plus lisibles. En réalité, il faut traduire « augmentation conséquente des tarifs de séjour pour les familles », avec 15 à 29 % d'augmentation. C'est plus lisible, c'est plus cher. C'est une augmentation exagérée et nous voterons évidemment contre.

Monsieur le Maire : À ma connaissance, il n'y a pas d'augmentation. Il y a la possibilité d'un paiement en plusieurs fois. Mais je maintiens ce qui a été présenté : nous étions auparavant dans un dispositif où c'était Léo Lagrange.

Nous sommes maintenant sur des tarifs municipaux qu'il convient de voter en Conseil municipal, mais le passage de l'un à l'autre ne se traduit pas par des augmentations, quand nous faisons la somme des tarifs d'un côté, et des aides du CCAS de l'autre. Aucune hausse n'est appliquée. Je lis bien les propos du directeur de Jean Vilar, puisque vous vous doutez bien qu'en voyant cette délibération, sans avoir de grille précédente, c'est la question que j'ai posée. J'ai demandé pourquoi il n'y avait pas de présentation par rapport aux tarifs précédents. Il est inscrit que les modifications ne portent que sur la possibilité de paiement fractionné au trimestre et non à l'année, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Dit autrement, nous pourrions nous passer de la délibération et préciser que nous sommes sur le fractionnement, sauf que nous en profitons pour indiquer le reste en rappelant que la tarification reste soumise aux quotients familiaux. La délibération adoptée du 16 juillet 2018 correspond avec les mêmes montants et les mêmes délibérations. Il y a juste le fractionnement qui s'ajoute. C'est ce qui m'est envoyé par Monsieur JIMENEZ.

Alain PAGANO : Ce n'est pas ce que nous avons. J'ai regardé avec attention cette délibération et ce n'est pas ce que nous avons. Il est donc un peu difficile de faire confiance en séance.

Monsieur le Maire : Je vous propose de voter des tarifs inchangés pour le Centre Jean Vilar, ce qui aura le mérite de clarifier les choses pour tout le monde, puisqu'on m'explique que c'est inchangé, ainsi que de prévoir la modalité de fractionnement. Ainsi, cela exclut au moins tout changement d'interprétation.

Puisqu'on me garantit que c'est le cas, je n'ai pas d'état d'âme à vous proposer cela. Nous votons des tarifs inchangés avec une possibilité de payer au trimestre et non plus à l'année. Est-ce clair pour tout le monde ? Parfait. Nous mettons en annexe les tarifs. Si par hasard il y avait une distorsion, c'est bien le mot « inchangés » qui est dans le corps de la délibération qui s'appliquerait. C'est l'engagement que je prends, puisque cela correspond aux précisions que j'ai demandées avant ce soir. Dans ces conditions, il y a une unanimité pour la possibilité de fractionnement sur tarifs inchangés. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-305 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-306

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartiers - Attribution de subventions

Rapporteur :Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement des deux projets suivants portés par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'Adulte (ASEA 49) :

- « Séjour filles 2019 ! », dans le quartier de la Roseraie, pour un montant de 540 € (budget total : 2 633 €).
- « Initiation Moto Cross », dans le quartier de Monplaisir, pour un montant de 885€ (budget total : 2 665 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 425 €, versée en une fois, au titre du fonds projets de quartier, à l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'Adulte (ASEA 49).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Sophie LEBEAUPIN : Il s'agit ici d'attribuer une subvention de 1 425 euros au titre du fonds de projets de quartiers à l'Association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescent à l'Adulte (ASEA 49) pour deux actions, une sur la Roseraie et une sur Monplaisir.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Je constate qu'il n'y a ni opposition, ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-306 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-307

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Maisons de Quartier - Contrat de Ville - Programmations 2019 - Projets de quartier - Avenants - Approbation - Attribution de subventions

Rapporteur :Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Les Maisons de Quartiers concourent fortement à la politique de la Ville. Leur rôle central en fait aussi des acteurs actifs dans la mise en œuvre des projets de quartier.

Comme chaque année, il convient d'établir les soutiens apportés par la Ville au titre de la 1ère et de la 2ème programmation 2019 du Contrat Politique de la Ville et de retenir les actions au titre du Fonds Projets de quartier.

En complémentarité de ce dispositif, la Ville reste attachée à l'accompagnement spécifique de chacun des projets associatifs et apporte son aide financière lors de situation exceptionnelle.

Il est proposé de soutenir le lancement des festivités de « Quartiers d'Eté » du quartier Deux-Croix/Banchais piloté par l'association Marcelle Menet et co-animée avec l'association des Habitants du quartier du Haut des Banchais. Ce projet commun participe pleinement à la construction de la coopération entre les deux centres sociaux / maisons de quartier sur un même secteur. En vue de soutenir et faciliter cette nouvelle démarche, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Marcelle Menet.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions proposées aux associations animatrices de maisons de quartier :

Structures	**Politique de la Ville**		**Fonds Projets de quartier**	**Subvention exceptionnelle**
	Projet Contrat Ville	Dispositif Ville Vie Vacances (VVV)		
Centre J.Tati	3 800 € : Parcours culturel arts populaires 13 028 € : Tous sous chapiteau 5 000 € : Un terrain d'aventure	7 700 €		
Marcelle Menet		4 000 €		2 000 €
MPT Monplaisir	4 472 € : Accompagnement de pratiques artistiques en amateurs & expressions culturelles des Jeunes	6 842 €		
Habitants du quartier du Haut des Banchais	1 500 € : Mondial féminin 1 500 € : Animations estivales de proximité (Kalo Fourré Cormeray Musset)	6 000 €	804 € : chantier jeunes espace public Montfort	

Structures	Politique de la Ville		Fonds Projets de quartier	Subvention exceptionnelle
	Projet Contrat Ville	Dispositif Ville Vie Vacances (VVV)		
Inter association du Lac de Maine		3 000 €		
L'Archipel		4 500 €		
Le Trois Mâts		6 000 €		
Habitants du quartier St Serge (MQ Le Quart'Ney)	5 656 € : Semaine d'animations à Savary	5 000 €		
Angers Centre Animation			1 700 € : Animations Coeur de Maine	
Léo Lagrange Ouest (MQ Les Hauts de Saint Aubin)			7 500 € : Jard'In et Paliss'Art 8 000 € : Jobs et chantiers	
TOTAL	**34 956 €**	**43 042 €**	**18 004 €**	**2 000 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Attribue, au titre du Contrat de ville, une subvention totale de 54 960 € pour les associations animatrices de maisons de quartier et au titre de l'accompagnement des associations de quartier versée en une seule fois :

- dans le cadre du Projet Contrat de Ville : 34 956 €,
- dans le cadre du Fonds Projets de quartier : 18 004 €,
- dans le cadre de la subvention exceptionnelle : 2 000 €.

Attribue, au titre du dispositif VVV, une subvention totale de 43 700 € pour les associations animatrices de maisons de quartier versée en une seule fois.

Approuve les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs nécessaires à l'attribution de ces subventions pour chacune des Maisons de quartier susmentionnées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Sophie LEBEAUPIN : Nous avons ici des subventions à hauteur de 54 960 euros pour les associations et les projets des Maisons de Quartier au titre de l'accompagnement des autres associations situées dans les quartiers.

Pour les projets de contrat de Ville, nous attribuons 34 956 euros. Sur les fonds de projets de quartiers, nous attribuons 18 004 euros. Dans le cadre d'une subvention exceptionnelle pour l'association Marcelle Menet, nous attribuons 2 000 euros. Il faut également attribuer une subvention totale de 43 700 euros pour les associations animatrices dans les Maisons de Quartier au titre du dispositif « Ville Vie Vacances », et approuver les avenants aux CPO, les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs des Maisons de Quartier.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-307 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-308

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Année scolaire 2019 / 2020 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Réactualisation de la tarification pour les familles demeurant "hors Angers"

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

Une des exigences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour continuer à percevoir la Prestation de Service Ordinaire et le Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Loisirs Enfance (FLAALE) est d'appliquer obligatoirement un barème départemental pour les familles (commune / hors commune) dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 600 à la date d'inscription.

Pour ces familles, le barème fixe un tarif journée hors repas à 6€ maximum. Le gestionnaire n'est pas tenu d'appliquer un barème particulier pour le repas mais il doit veiller à adapter son coût aux capacités contributives des familles, soit 4€ maxi pour le repas.

Ainsi, pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600, le tarif d'une journée d'accueil de loisirs avec repas ne doit pas dépasser 10€.

Or, par délibération du 25 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé l'augmentation des tarifs d'accueil de loisirs de 1,2% pour tenir compte de la hausse des prix des repas Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) ; faisant passer le tarif des familles demeurant hors Angers dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 à 10,12€.

Il convient de modifier ce tarif et de le maintenir à 10€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2019-100 du Conseil municipal du 25 mars 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Abroge le tarif accueil de loisirs journée hors Angers pour les familles se situant dans la tranche de QF inférieure ou égale à 600 votés lors du Conseil municipal du 25 mars 2019.

Fixe pour l'année scolaire 2019 / 2020, le tarif d'une journée d'accueil de loisirs *(mercredi et vacances scolaires)* pour les familles demeurant « hors commune » dont le quotient familial est inférieur à 600 à 10€.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Caroline FEL : La première délibération concerne la réactualisation de la tarification pour les familles demeurant hors Angers. A la suite de l'augmentation des tarifs d'accueils de loisirs au Conseil municipal du 25 mars dernier, le tarif avait subi une augmentation de 1,2 %.

Cela faisait passer le tarif journalier à 10 euros et 12 centimes, pour ces familles hors Angers au quotient inférieur ou égal à 600 euros. Pour continuer à percevoir les aides, la CAF nous impose d'appliquer un barème départemental qui fixe un tarif maximum de journée à 10 euros. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de modifier et de réaffecter à ce tarif un montant exact de 10 euros. Pour information, le coût moyen de revient d'une journée d'accueil de loisirs est de 45 euros, qui ne sont bien évidemment jamais payés en totalité par les usagers.

Le nombre de familles concernées par ce tarif hors Angers, inférieures à 600 euros, ne concerne que quelques unités. Pour des raisons assez évidentes de coûts de transports associés, nous avons extrêmement peu de familles hors Angers, sur des quotients familiaux très bas, qui sollicitent de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire : Je laisse la Présidence de cette assemblée à Jean-Marc VERCHÈRE pendant quelques instants.

Le Maire s'absente, Monsieur VERCHERE prend la Présidence.

Jean-Marc VERCHÈRE : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas d'objections ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? C'est adopté.

Délibération n° DEL-2019-308 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-309

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Prestation de Service Unique (PSU) - Convention d'objectifs et de financement - Avenants - Approbation

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

La Ville d'Angers a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire des conventions d'objectifs et de financement pour l'attribution de la Prestation de Service Unique pour les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour la période 2019 / 2023.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018 / 2022 renforce les objectifs de la Prestation de Service Unique en positionnant l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté dans les EAJE comme une de ses priorités.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) met donc en place à partir de 2019 des bonus d'inclusion handicap » et de « mixité sociale ».

Les avenants aux conventions concernant les 15 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Ville d'Angers, déterminent les conditions d'éligibilité et d'octroi de ces deux nouveaux bonus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2019-99 du Conseil municipal du 25 mars 2019

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'attribution des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Caroline FEL : Cette délibération concerne la Prestation de Service Unique et la convention de Prestation de Service Unique que nous passons avec la CAF afin de nous permettre de bénéficier des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » mis en place dans le financement des établissements d'accueil du jeune enfant pour 2019.

Jean-Marc VERCHÈRE : Y a-t-il des questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-309 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-310

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Etablissement Accueil Jeunes Enfants (EAJE) - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Petite Enfance (FLAAPE) - Convention - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

A titre exceptionnel pour l'année 2019, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire maintient à l'identique le montant du droit au Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Petite Enfance (FLAAPE) 2018 aux structures en ayant bénéficié et ce sans démarche particulière.

La Ville d'Angers percevra donc un montant de 52 500 € pour les structures suivantes :

- Multi Accueil Desjardins ..... 2100 €
- Multi Accueil Le Petit Prince ..... 4 200 €
- Multi Accueil Les Plantes ..... 2 100 €
- Multi Accueil Nelson Mandela ..... 2 100 €
- Multi Accueil République ..... 2 100 €
- Multi Accueil Jules Verne ..... 4 200 €
- Multi Accueil La Roseraie ..... 12 600 €
- Multi Accueil Le Haras ..... 6 300 €
- Multi Accueil Belle-Beille ..... 2 100 €
- Multi Accueil Marie Placé ..... 2 100 €
- Multi Accueil Saint-Lazare ..... 10 500 €
- Multi Accueil Monplaisir ..... 2 100 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention d'aide financière au fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) au titre du Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Petite Enfance (FLAAPE).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Caroline FEL : Cette délibération concerne le Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Petite Enfance, FLAAPE. Il convient de signer une convention avec la CAF, à la suite de l'attribution de ce

fonds local de financement, à la même hauteur qu'en 2018.

Jean-Marc VERCHÈRE : Avez-vous des questions, mes chers collègues ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Délibération n° DEL-2019-310 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-311

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (FME) - Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Convention -Approbation - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Dans le cadre des travaux de rénovation du Multi-Accueil Belle-Beille, la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire a décidé d'attribuer une subvention maximale de 300 000 € dans la limite de 80% du coût hors taxe des travaux, au titre du fonds de modernisation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Il y a lieu de passer une convention pour fixer les conditions et les modalités d'octroi de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, au titre du fonds de modernisation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Caroline FEL : Chers collègues, je vous invite à nous réjouir collectivement, car dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire nous propose d'attribuer une aide financière à la Ville de 300 000 euros pour le programme pluriannuel de travaux sur le multi-accueil de Belle-Beille.

Jean-Marc VERCHÈRE : Avez-vous des commentaires ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions à ce que nous acceptions cette somme ?

Délibération n° DEL-2019-311 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-312

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) - Accès au portail « mon-enfant.fr » - Convention d'habilitation informatique pour le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La Caisse nationale d'Allocations Familiales (CAF) et ses partenaires, dispose d'un site « mon-enfant.fr » pour conseiller les familles, orienter leurs recherches et les aider à trouver la solution d'accueil pour leur enfant.

Il renseigne notamment les familles sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les services d'accompagnement des familles existants sur un territoire géographique donné et financés par les Caisses d'Allocations Familiales.

La Ville d'Angers a signé en juin 2017 une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la mise à jour des données sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Il convient de signer une nouvelle convention pour le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-203 du Conseil municipal du 19 juin 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF 49) pour le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Caroline FEL : J'ai une dernière délibération me concernant. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales dispose d'un site internet « monenfant.fr » pour conseiller les familles, orienter les recherches, et les aider à trouver une solution d'accueil pour leur enfant.

Ce site internet nécessite une mise à jour de la part des gestionnaires et une habilitation d'une personne nommée par le gestionnaire. Nous avons déjà conventionné pour la Direction Éducation Enfance et il convient que nous conventionnions avec la CAF, de manière à ce que le Relais Assistantes Maternelles basé dans le hall de l'Hôtel de Ville et actuellement déplacé, puisse bénéficier du même accès à ce même site.

Jean-Marc VERCHÈRE : Avez-vous des questions ? Tout le monde est d'accord ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Délibération n° DEL-2019-312 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-313

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Château d'Angers - Centre des Monuments Nationaux (CMN) - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) et la Ville d'Angers affirment leur volonté de renouveler leur coopération autour d'un site dont l'histoire est intimement liée à celle d'Angers et de porter la réflexion sur une approche conjointe du développement culturel et touristique du Château et du territoire angevin. Leur ambition partagée est de renforcer la visibilité d'un monument emblématique de la Ville d'Angers et de promouvoir le territoire angevin.

Cette collaboration a fait l'objet d'une convention dont l'échéance interviendra au 31 juillet 2019. Au regard du bilan des actions menées, les deux partenaires désirent renouveler ce partenariat par une nouvelle convention annuelle renouvelable deux fois, autour de trois axes :

1. Une démarche commune de candidature pour une inscription de la Tenture de l'Apocalypse au Registre international de la Mémoire du monde UNESCO ;
2. La prise en compte du château dans les aménagements de la Ville ;
3. La volonté de faire du château un lieu de vie ouvert sur la ville, ses habitants et ses visiteurs.

La convention prévoit l'organisation d'un comité de suivi annuel évaluant les actions menées en partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Alain FOUQUET : Cette délibération a pour objet l'approbation de la convention entre le Centre des Monuments Nationaux (CMN) et la Ville d'Angers. Cette convention a une durée d'un an renouvelable deux fois. Elle fait suite à deux autres conventions signées dans les mêmes conditions. La convention qu'il vous est proposé d'approuver ne fait que continuer les précédentes conventions. Tout à l'heure, nous nous sommes félicités du beau partenariat entre le CMN et la Ville d'Angers. Cette convention permet de

poursuivre ce partenariat.

Jean-Marc VERCHÈRE : Chers collègues, avez-vous des questions ? Êtes-vous tous d'accord avec cette convention ? Vous prolongez avec CMN ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-313 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-314

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Dispositif de soutien à la création artistique - Attribution de subventions

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville, soucieuse de l'évolution du secteur du spectacle vivant, encourage sa structuration et soutient son économie par des aides adaptées aux différents acteurs culturels du secteur.

En complément du soutien au fonctionnement accordé aux structures permanentes de création et de production, de référence nationale, la Ville accompagne les équipes artistiques professionnelles du territoire angevin, en valorisant leur potentiel et leur dynamisme artistique.

Le soutien à la création des artistes angevins renforce leur ancrage sur le territoire et contribue au développement, à l'attractivité et au rayonnement de la ville.

La Ville soutient donc les projets de création artistique, charge aux compagnies d'exploiter au maximum la diffusion de leurs spectacles au plan local, régional, voire national et international. La diffusion d'un spectacle (exploitation entre 2 et 10 ans), selon la renommée de la compagnie, peut aller de 20 à 400 représentations.

Les créations artistiques, présentées ci-dessous, sont également soutenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et / ou la Région des Pays-de-la-Loire ainsi que par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) Anjou Théâtre.

La compagnie à se produira sur la saison 2019/2020 avec sa nouvelle création « Autour de Babel ». Ce spectacle aborde des variations autour du mythe tantôt décrit comme une punition divine, tantôt comme une bénédiction par le théâtre d'objet et la manipulation de marionnettes.

La compagnie Loba présentera sa nouvelle création « Shell Shock » sur la saison 2019/2020. Ce spectacle est le 2ème volet du Dyptique "A quoi rêvent les enfants en temps de guerre ? »

La compagnie la Parenthèse a présenté sa nouvelle création « L'ambition d'être tendre » en mai sur Angers et poursuivra sa diffusion sur la saison 2019/2020. Ce spectacle est une cérémonie, organisée comme un rituel, qui convoque les corps dansants, les instruments et les mélodies de la Méditerranée.

La compagnie les 3 T diffusera sa prochaine création jeune public « King Victor » sur la saison 2019/2020 notamment au Théâtre du Champ de Bataille. Ce spectacle familial traite de l'enfant roi et questionne la place de l'enfant au sein de la famille.

La compagnie Nathalie Béasse (portée par l'association Le sens) présentera sa nouvelle création « Aux éclats...» sur la saison 2019/2020 notamment au Théâtre le Quai-CDN, en novembre, avec une série de 9 dates. Ce spectacle, trio burlesque, nous raconte des histoires humaines et leurs failles par le biais de l'humour à la façon Buster Keaton.

La compagnie Hanoumat (portée par l'association Va et Viens) présentera sa nouvelle création chorégraphique « Petit Terrien...entre ici et là » pour les tout petits sur la saison 2019/2020. Ce spectacle, programmé en février 2020, au Festival Boule de Gomme au Centre Jean Vilar mêle la danse, les objets en mouvements, les ombres et la vidéo.

La compagnie Nom d'un bouc propose sa nouvelle création théâtrale « La très excellente et très pitoyable tragédie de Roméo et Juliette » sur la saison 2019/2020 dans différents lieux de diffusion notamment au Théâtre du Champ de Bataille en octobre 2019.

La compagnie Zig Zag propose sa nouvelle création « Rat et les animaux moches ». Ce spectacle pluridisciplinaire mêle le théâtre, le masque, les images et la vidéo.

L'association Picnic Production a décidé d'accompagner la reconstitution de l'équipe artistique de la fanfare Jo Bithume, à l'occasion de son 20ème anniversaire, pour une tournée exceptionnelle sur 2019. Le spectacle « 20 ans ! Les retrouvailles » sera diffusé très largement et notamment sur les grands festivals de l'été, le Festival d'Anjou et celui des Accroche-cœurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Attribue aux compagnies mentionnées ci-après, les subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant de 30 000 € en 2019 :

Association compagnie à ..... 5 100 €
Association compagnie Loba ..... 4 500 €
Association compagnie la Parenthèse ..... 2 500 €
Association compagnie les 3 T ..... 2 000 €
Association Le sens (compagnie Nathalie Béasse) ..... 6 000 €
Association Va et Viens (compagnie Hanoumat) ..... 2 700 €
Association Nom d'un bouc ..... 2 600 €
Association Zig Zag ..... 2 600 €
Association Picnic Production ..... 2 000 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Alain FOUQUET : La délibération suivante porte sur diverses subventions, pour un montant global de 30 000 euros. Elles sont attribuées dans le cadre du fonds d'aide à la création à diverses associations dont vous avez les noms. Pour chacune d'elles, vous avez les montants alloués dans le corps de la délibération.

Jean-Marc VERCHÈRE : Mes chers collègues, êtes-vous d'accord ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-314 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-315

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

L'association Parole D.E.L.I.E.E, gestionnaire du Théâtre du Champ de Bataille, a décidé sur la saison 2019-2020, de mettre en place un dispositif d'accompagnement auprès de jeunes comédiens souhaitant s'engager sur la voie de la professionnalisation après leur formation au Conservatoire d'Angers.

La Compagnie Mêtis présente son nouveau spectacle créé dans le cadre de l'appel à projet "Espaces Naturels Sensibles" du Département de Maine-et-Loire sur la saison 2019/2020. C'est une déambulation où 2 comédiens emmènent le public dans une aventure qui confronte la réalité à travers l'urbanisation massive et le rêve à travers la beauté d'espaces naturels sauvegardés.

La Compagnie les 3 T présente son nouveau projet « Petits contes philosophiques à partager » destiné aux écoles primaires pour la rentrée scolaire 2019/2020, pour proposer aux élèves 30 mn de contes autour de la thématique du bonheur.

L'école des Arts du Cirque « la Carrière » a organisé comme chaque année un temps fort cirque et a souhaité mettre l'accent sur le rayonnement de la structure et de la Ville d'Angers. Pour ce faire, l'école a développé des partenariats et échanges culturels avec le Festival « Le Mans fait son cirque » et la compagnie Antitési de Pise.

L'association Amarillis a programmé un temps fort autour de son 25ème anniversaire qui s'est décliné en journées festives du 22 au 25 juin 2019 : un grand bal baroque le 22 juin place du Ralliement et des concerts de musique de chambre notamment le concert prévu le 25 juin au Grand Théâtre.

L'association pour la Connaissance, Sauvegarde et Promotion des Orgues (CSPO), à l'occasion de l'inauguration de l'orgue hybride, prévue le 29 septembre prochain au Centre des Congrès, a décidé d'inviter 3 organistes de renom afin de proposer une programmation artistique riche et diversifiée.

L'association Les incorruptibles agréée par le Ministère de l'Education Nationale, organise en partenariat avec l'Atelier Canopé de Maine-et-Loire et la Sadel, un évènement à l'occasion des 30 ans du Prix des Incorruptibles.

L'association Les lynx projette la réalisation d'un court-métrage à Angers alliant prise de vues réelles et images numériques.

L'association Les Lyriades de la langue française organise en octobre 2019 l'évènement « Un orientaliste angevin, Théodore Pavie et l'Empire du Milieu au XIXème siècle » qui propose une exposition itinérante de gravures autour de l'Histoire des trois royaumes.

L'association 24+1 organise du 20 septembre au 24 novembre 2019, la 3ème édition de VIDEOPROJECT, seul évènement en France dédié 100 % à l'art vidéo.

L'association Babes Voices organise depuis trois ans l'événement « Babes Day» qui vise à mettre en lumière des entrepreneures et la place des femmes dans plusieurs domaines professionnels dont la musique.

L'association ADRAMA participe pleinement à l'organisation du festival musical « LEVITATION FRANCE », dont la 7ème édition se déroulera au Quai à Angers les 20 et 21 septembre 2019. Ce festival, établi en partenariat avec LEVITATION AUSTIN, a acquis depuis quelques années une véritable notoriété, avec 3 500 spectateurs en 2018, et une reconnaissance tant publique que professionnelle et médiatique au niveau régional, national et international. Il convient de passer une convention avec l'association ADRAMA pour l'organisation de ce festival.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes pour un montant de 23 800 € :

- Association Parole D.E.L.I.E.E (théâtre du Champ de Bataille)..... 3 000 €
- Association Mêtis..... 1 500 €
- Association les 3 T..... 1 500 €
- Association Ecole des Arts du Cirque « la Carrière »..... 3 000 €
- Association Amarillis..... 5 000 €
- Association C.S.P.O..... 3 500 €
- Association Les incorruptibles..... 900 €
  (450 € Direction Cultures, Patrimoines, Créations et 450 € Direction Education Enfance)
- Association Les lynx..... 1 000 €
- Association Les Lyriades de la langue française..... 150€
- Association 24+1..... 3 500 €
- Association Babes Voices..... 750 €

Attribue la subvention de 25 000 € à verser en deux fois à l'association ADRAMA comme suit :
- 20 000 € à la signature de la convention
- 5 000€ à la transmission des éléments de bilan de l'édition 2019

Approuve la convention à intervenir avec l'association ADRAMA.

Approuve les avenants aux conventions avec les associations suivantes : Parole D.E.L.I.E.E ; Ecole des arts du cirque « La Carrière » ; Ensemble Amarillis.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention et les avenants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Alain FOUQUET : La délibération suivante concerne également des attributions de subventions, mais dans le cadre du fonds d'intervention culturelle. Nous avons deux séries de subventions : une première série à hauteur globale de 23 800 euros, dont vous avez dans le corps de la délibération le nom des associations bénéficiaires et le montant attribué à chacune d'elles.

Et puis nous avons une deuxième série, uniquement au bénéfice de l'association ADRAMA, à hauteur de 25 000 euros, pour le financement du festival Lévitation. Sa quatrième édition aura lieu en septembre prochain. Je précise que cette somme représente 9 % du budget global du festival.

Jean-Marc VERCHÈRE : Pas de questions ? Pas d'interventions ? Pas d'objections non plus à voter cette délibération ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Délibération n° DEL-2019-315 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-316

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Culture à l'hôpital - Centre Hospitalier Universitaire (CHU) - Convention - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) considèrent que la culture joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes hospitalisées.

Par ailleurs, proposer des interventions artistiques et culturelles au CHU s'intègre dans le projet de développement culturel de la Ville d'Angers au titre de la politique d'accessibilité de la culture pour tous. A ce titre, les partenaires sont : les bibliothèques, les musées d'Angers, les archives municipales, Angers Patrimoines, le conservatoire à Rayonnement Régional et les théâtres d'Angers. Les partenaires s'engagent à mettre conjointement des actions en œuvre pour répondre aux besoins des services de soins. Ils s'appuient sur leurs moyens respectifs préexistants : compétences spécifiques et savoir-faire, personnel, moyens financiers, moyens matériels, supports de communication.

Le CHU et la Ville d'Angers affirment leur volonté de renouveler leur coopération pour les 3 prochaines années, avec une convention précisant les rôles de chacun et les actions actuelles et à venir pour chaque partie signataire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention de collaboration avec le CHU.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Alain FOUQUET : J'ai une dernière délibération. Celle-ci me tient particulièrement à cœur puisqu'il s'agit d'approuver une convention de collaboration entre le CHU d'Angers et la Ville dans le cadre de la « Culture à l'hôpital ». Il s'agit d'encourager l'intervention de divers acteurs culturels, essentiellement spectacles vivants, musiques, interventions, dans le cadre du CHU, auprès de personnes hospitalisées, notamment auprès d'enfants, mais aussi pour un meilleur bien-être des soignants au sein du CHU.

Jean-Marc VERCHÈRE : J'imagine que tout le monde est d'accord pour cette convention avec l'hôpital. Pas d'objections ? Pas d'abstentions ni de votes contre ?

Délibération n° DEL-2019-316 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-317

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du parc de loisirs du Lac de Maine - Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM) - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le parc de loisirs du Lac de Maine est un site exceptionnel au cœur de la Ville.

Dans ce cadre, l'Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM) a été missionné pour développer l'attractivité de ce lieu, dans un esprit de station verte, en proposant aux Angevins, aux touristes et aux associations, un bouquet de services comprenant les éléments suivants :

- Accueil, restauration et hébergement des usagers,
- Développement des activités de loisirs
- Gestion des locaux du parc.

Dans le cadre des missions de service public confiées par la collectivité à l'EPPALM, il est proposé de lui verser une subvention d'un montant de 254 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention à l'EPPALM, d'un montant de 254 000€, versée en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Il s'agit de vous proposer d'attribuer une subvention à l'Établissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine, autrement appelé « l'EPPALM ».

Vous savez que la Ville d'Angers dispose d'une station verte d'excellence qui connaît d'ailleurs ces jours-ci une forte influence, compte tenu de la baignade et de toutes les activités qui y sont proposées. Je profite d'ailleurs de cette délibération pour vous rappeler peut-être que l'inauguration de L'Été au Lac aura lieu ce mercredi, avec un départ depuis les berges de Maine, Cœur de Maine. Tout le monde y est invité, avec une déambulation pédestre qui nous permettra de relier Cœur de Maine au Lac de Maine.

Il s'agit ici d'attribuer une subvention de 254 000 euros à l'EPPALM pour mettre en regard la mission qui a été confiée à cet établissement, notamment pour l'accueil, la restauration, l'hébergement des usagers, le développement d'activités de loisirs et la gestion des locaux du parc. Cela s'est fait sous la Présidence de notre collègue Gilles LATTÉ.

Jean-Marc VERCHÈRE : Y a-t-il des interventions ? Avez-vous des oppositions à cette délibération ?

Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-317 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-318

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) a pour mission d'organiser les pratiques sportives pour tous les étudiants et personnels de l'Université d'Angers.

Ces cours se déroulent en semaine et ont lieu soit directement au sein du SUAPS qui dispose d'un ensemble sportif, soit dans certaines installations sportives municipales.

Les deux grandes salles du SUAPS, régulièrement disponibles le week-end, offrent des conditions d'accueil intéressantes pour certaines compétitions des clubs angevins.

C'est pourquoi, la Ville d'Angers et le SUAPS souhaitent collaborer, tant dans la programmation des équipements sportifs municipaux, que par la mise à disposition gracieuse des installations universitaires aux associations sportives.

A ce titre, il est proposé de conclure avec le SUAPS une convention pour l'année universitaire 2019-2020 afin de fixer les modalités de ce partenariat.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec le SUAPS pour l'année scolaire 2019-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : De l'autre côté de la Ville, nous avons également un site d'excellence pour les activités sportives, mais cette fois-ci pour les étudiants, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, donc autrement appelé le SUAPS.

Il dispose d'un certain nombre d'équipements disponibles le week-end et pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, le SUAPS a besoin d'équipements sportifs dont dispose la Ville. Dans le cadre d'une convention de partenariat que nous avons donc nouée il y a plusieurs années, nous vous proposons d'échanger nos besoins, de répondre aux attentes des étudiants et d'autres publics, et d'inscrire cela dans une convention de partenariat à conclure pour l'année 2019-2020.

Jean-Marc VERCHÈRE : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-318 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-319

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 4 - Orientation 9 : Renforcer la vocation éducative, citoyenne et sociale du sport - Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2018-2019 - Karaté Timing Evolution - Convention - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 octobre 2018, a adopté les ateliers périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2018-2019 avec près de 65 associations sportives et socio-culturelles.

Celles-ci interviennent dans les écoles, locaux et sites sportifs mis à leur disposition. Des conventions ont été conclues à cet effet pour fixer le cadre et les moyens d'interventions, ainsi que la prise en charge des charges liées aux animations.

C'est ainsi que l'association Karaté Timing Evolution a souhaité, à compter du 1er janvier 2019, proposer des animations pour un montant de 2 050 €. Il convient en conséquence de conclure une convention avec ladite association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec l'association Karaté Timing Evolution qui fixe les modalités d'organisation des animations proposées au titre des Temps d'Activités Périscolaires.

Attribue une subvention de 2 050 € à l'association Karaté Timing Evolution au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Dans le cadre de nos stratégies de développement d'activités périscolaires et dans le cadre des TAP, les Temps d'Activités Périscolaires, nous avons décidé d'attribuer à des associations volontaires une convention à conclure entre la Ville et les associations. Elles sont maintenant au nombre de 65.

Il se trouve qu'une nouvelle association a voulu s'engager dans ce partenariat à compter du 1er janvier 2019. Il convient ici d'attribuer une subvention de 2 050 euros dans le cadre d'une convention à conclure avec le KTE, Karaté Timing Evolution, pour des activités de judo et karaté.

Jean-Marc VERCHÈRE : Êtes-vous d'accord avec cet accord de subvention ? Pas d'oppositions ? Pas

d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-319 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-320

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Subvention - Attribution.

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Dans le projet « Angers Sport 2020 », la Ville exprime sa volonté de favoriser la pratique sportive en club, en contribuant au développement social avec notamment l'accès à une offre sportive des jeunes en situation de fragilité.

C'est ainsi que la Collectivité propose, dans le cadre du dispositif « Partenaires Club », une aide à l'acquisition de la licence sportive pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans, dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706.

124 dossiers ont été reçus en cette fin de saison sportive 2018-2019 qui représentent une dépense totale de 9 602,24 € prise en charge par la Collectivité.

Pour la saison sportive 2018-2019, la Ville a examiné 1 815 dossiers pour une somme globale de 150 322,29 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention versée en une seule fois à chaque association, dans le cadre du dispositif « Partenaires club », à chacune des associations sportives, dont le détail figure en annexe correspondant à un montant total de 9 602,24 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Cette délibération sera la dernière du genre sur la saison sportive 2018-2019. Il s'agit ici d'attribuer, dans le cadre du dispositif « Partenaires Club », des aides à la licence pour les enfants de 6 à 17 ans dont le quotient familial des familles ne dépasse pas 706.

Il convient ici d'attribuer un montant total de 9 602 euros et 24 centimes, avec une liste dont le détail figure dans votre délibération. Puisqu'il s'agit de la dernière de la saison sportive, il me plaît de vous préciser qu'il y a eu 1 815 dossiers ouverts pour des enfants des familles angevines, pour un montant total de 150 322 euros et 29 centimes. C'est à peu près la même somme que l'année précédente. Le chiffre est un tout petit peu plus élevé, de 186 euros.

Jean-Marc VERCHÈRE : Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : Je ne voulais pas vous laisser dans la tristesse et la désolation, puisque personne ne souhaite prendre la parole depuis que vous assurez la Présidence. Effectivement, d'après les chiffres qui

me sont communiqués, il n'y a pas d'évolution pour les quatre dernières années.

Elle est très faible, en nombre de dossiers et en coûts. Je ne sais pas s'il faut s'en désoler ou s'en réjouir, mais c'est juste une constatation. Il y a même une baisse en euros constants. Je voulais simplement rappeler qu'il y a des clubs qui bénéficient principalement et en grand nombre de ce dispositif et que ce sont des clubs qui sont fléchés pour être particulièrement suivis et aidés.

Jean-Marc VERCHÈRE : Madame l'Adjointe, vous voulez répondre ?

Roselyne BIENVENU : C'est une analyse tout à fait juste. Sur l'enveloppe, il y a quand même une enveloppe qui progresse, parce que nous sommes passés de 100 000 euros à 120 000 ou 130 000 euros, et nous voici à 150 000 euros. Elle n'a pas été plafonnée. Nous aurions pu prendre cette décision, ce qui aurait eu un effet de diminuer le montant, puisqu'il est actuellement de 91 euros 47 centimes. Il est vrai que ce montant n'a pas évolué, mais en même temps, l'enveloppe n'est pas plafonnée.

Il nous semble donc que c'est une mesure équilibrée et qui correspond à une véritable aide. En effet, si nous prenons la tangente en moyenne, avec 91,47 euros nous sommes quasiment sur un fois deux par rapport à la moyenne du coût de carton licence. Nous considérons donc que ce dispositif répond aux besoins des familles. Pour compléter votre analyse qui est juste, Monsieur GOUA, j'observe qu'il y a des sports ou des clubs qui n'accédaient pas à cette aide et qui entrent dans le groupe des clubs bénéficiaires. Il y a donc aussi une évolution intéressante. Je crois qu'un non-recours pouvait aussi s'opérer. Nous avons encore du travail à faire pour encore aller dans ce sens.

Jean-Marc VERCHÈRE : Madame FEL.

Caroline FEL : Je voudrais simplement remercier ma collègue pour le maintien de ce dispositif. Je rappelle qu'en 2014, quand nous avions fait la grande étude qui concernait la réorganisation des Temps d'Activités Périscolaires, il était apparu que dans un certain nombre de quartiers de notre ville, plus de 80 % des enfants ne bénéficiaient d'aucune activité sportive ou culturelle périscolaire. Je tiens aussi à rappeler ici qu'un important travail est fait par la Direction Éducation Enfance dans le cadre de la présence des agents de proximité que sont les responsables d'unité et les animateurs.

Ils emmènent les enfants vers les clubs sportifs et vers une pratique plus encadrée et impliquant un investissement dans la licence. Dans ce cadre, ils sont accompagnés par le dispositif suivant. Je pense aussi qu'il est important que nous ayons tous à l'esprit qu'un grand nombre d'enfants ont encore besoin aujourd'hui que nous soyons un soutien pour les amener vers ces activités, parce que leurs familles n'ont pas forcément cette culture ou qu'ils ne voient pas la nécessité de les emmener vers une activité sportive.

Jean-Marc VERCHÈRE : Je ne vois ni opposition ni abstention pour cette délibération.

Délibération n° DEL-2019-320 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Le Maire reprend la Présidence de la séance.

Délibération n° DEL-2019-321

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Dispositif d'accès à l'offre "A'Tout Sport" - CEZAM Pays-de-la-Loire - Convention - Approbation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers s'est engagée à considérer que chaque Angevine et Angevin doit pouvoir développer une pratique sportive dans un cadre qu'il choisira, au sein d'un club ou de manière autonome, et ce quelle que soit sa singularité, ou le quartier dans lequel il habite.

C'est aussi un engagement à rendre plus accessibles et plus innovantes les offres sportives que la Collectivité et ses partenaires développent à leur intention.

Le CEZAM Pays-de-la-Loire dont le projet porte notamment sur la mutualisation des forces et moyens des collectifs adhérents pour permettre l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

Une convention est à conclure avec le CEZAM pour contribuer au développement de la pratique sportive en faveur des salariés des entreprises par la vente de formules « Pluriel A'Tout Sport », sur la base d'un tarif réduit de 26,50 €, pour l'accès aux piscines, à « Dimanche en baskets et Midi Bad ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec le CEZAM Pays-de-la-Loire pour l'accès aux installations sportives municipales à compter du 1er septembre 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Il s'agit de renouveler cette convention à conclure avec le CEZAM. C'est une structure collaborative et solidaire qui permet aux petites structures employeurs de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels et de l'accès à nos équipements sportifs, avec leur structure, et dans le cadre du dialogue social de l'entreprise. Nous considérons le fait que cette convention est renouvelée depuis la septième année et que le CEZAM est dorénavant une structure régionale.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-321 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-322

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 8 clubs pour une dépense totale de 6 383 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Attribue des subventions « manifestations » d'un montant total de 6 383 €, versé en une seule fois :

- Animations « Eté au Lac » prévues durant les mois de juillet et août 2019 :
  . **290 €** au Wu Xi Quan
  . **820 €** à l'Ablette Angevine
  . **325 €** au Rock'N Disc Golf
  . **415 €** à Magic Disc Angers
  . **770 €** à Angers Nautique Aviron
  . **440 €** à Baïla Con Amigos
  . **325 €** à Axe Bahia
  775 € au Canoé Kayak Club Angers
  415 € à Angers Quidditch Club
  513 € au SCO Yankees Football américain

- **1 295 €** à la Croix Blanche Football, pour l'organisation du stage avec la Fondation Real Madrid prévu au mois de juillet 2019 (Charte de partenariat).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Nous attribuons une subvention qui vient soutenir 10 structures associatives angevines qui viennent s'inscrire dans un partenariat avec la Ville pour animer « L'Été au Lac ». Je vous en parlais tout à l'heure, « L'été au Lac » se déroulera du 17 juillet au 25 août. Il proposera à peu près 400 animations avec une planification établie et mise à disposition du grand public sur le site de la Ville.

Toutes ces activités sont gratuites. Il y a du prêt de matériels, pour la culture ou le sport. Je vous propose une délibération pour les 10 associations qui proposeront des activités sportives, sur un tarif identique pour toutes les structures. C'est un taux horaire et le montant total pour ces 10 structures s'élève à 6 383 euros.

Nous souhaitons également attribuer 1 295 euros au club de la Croix Blanche Football pour l'organisation d'un stage avec la Fondation du Real Madrid. Cela nous amènera à faire participer quatre jeunes filles qui ont été dans une dynamique de pratique du football avec nos médiateurs socio-sportifs.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je fais aussi voter cette partie de manière spécifique, et je constate que nous n'avons ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-322 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-323

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Hawks Angers Rollers - Avenant - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ce dossier s'inscrit dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Il concerne un club pour une dépense totale de 15 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- 15 000 € au club des Hawks Angers Rollers à verser en une seule fois, pour soutenir les activités de l'association, sur anticipation de la subvention 2020 (ou années suivantes le cas échéant).

Approuve l'avenant à la convention conclu avec les Hawks Angers Rollers au titre de la saison 2019-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Il s'agit là d'attribuer une subvention de 15 000 euros pour l'association des Hawks d'Angers. Il s'agit d'une partie de la subvention qui leur sera attribuée sur la saison 2019-2020. Cette structure associative nous a interpellés, considérant qu'elle avait des engagements fédéraux à assumer un peu plus tôt qu'à l'habitude.

Dans un dialogue équilibré, nous avons considéré que pour les aider, il convenait de libérer ces 15 000 euros par avance. Ils seront ensuite récupérés en fonction de leur programmation financière. C'est la raison pour laquelle il est mentionné « *sur la subvention de 2020 ou années suivantes, le cas échéant* », parce qu'ils étudient actuellement de quelle manière il sera le moins difficile pour eux d'assumer cette avance de 15 000 euros.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-323 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-324

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Tarifs individuels et SpaVita - Années 2019 et 2020 - Actualisation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Dans son projet « Angers Sport 2020 », la Ville d'Angers s'est engagée à considérer que chaque Angevine et chaque Angevin doit pouvoir développer une pratique sportive dans un cadre qu'il choisira, au sein d'un club ou de manière autonome, et ce quelle que soit sa singularité, quel que soit le quartier où il réside.

Lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil municipal a adopté, notamment, les tarifs applicables aux individuels dans le cadre de l'offre A'Tout Sport.

Des travaux seront réalisés du 1er septembre 2019 au 31 janvier 2020 à la piscine de la Roseraie. Ceux-ci obligent les personnes désirant souscrire un abonnement aux activités municipales de natation dans cet établissement, à aller dans une autre piscine municipale et s'inscrire via un forfait périodique, plus onéreux qu'un forfait annuel.
Dans ce contexte spécifique, il convient de créer des tarifs visant à ne pas pénaliser les abonnés qui souhaiteront se réinscrire à la piscine de la Roseraie lors de la seconde période.

De plus, dans le cadre de la Délégation de Service Public entre la Ville d'Angers et ALTER Services pour la gestion de remise en forme SpaVita, il convient d'actualiser les tarifs proposés dans cet équipement pour l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2019-107 du Conseil municipal du 25 mars 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve les tarifs applicables aux usagers individuels dans le cadre de l'offre A'Tout Sport selon l'état annexé.

Approuve les tarifs applicables proposés pour l'espace SpaVita selon l'état annexé.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Il faut considérer que la piscine de la Roseraie va fermer pour que nous puissions réaliser des travaux et donc l'embellir afin qu'elle soit plus agréable en 2020. Ces travaux vont évidemment perturber la pratique de certains abonnés. Il convient de considérer cette situation et de proposer aux abonnés une façon de procéder pour ne pas avoir de perte sur la carte d'abonnement, pour les personnes qui fréquentaient la piscine de la Roseraie. Il vous est proposé d'approuver des tarifs applicables aux usagers individuels qui se trouveraient dans cette situation, dans le cadre de l'offre A'tout Sport.

La seconde partie de la délibération traite des tarifs de l'espace SpaVita. Vous avez en annexe le tableau qui indique de quelle manière nous avons revisité ces tarifs pour l'année à venir.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-324 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-325

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Patrimoine arboré - Appel au Mécénat des entreprises - Approbation

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

La Ville d'Angers s'est engagée dans une démarche visant à préserver et développer son patrimoine arboré. Il s'agit de conforter des boisements existants et de créer des boisements constituant des coupures vertes ou bien de renouveler les arbres du milieu urbain dense, parcs, jardins, rues et squares.

Les opérations de plantations sont réalisées dans un objectif d'amélioration des conditions de vies des Angevins, grâce à la forte contribution des arbres à la résorption des ilots de chaleur urbains, à l'absorption du CO2 et au maintien de la biodiversité ordinaire, autant de qualités qui s'ajoutent à la richesse qu'ils apportent aux paysages par la diversité des essences locales.

Aujourd'hui les entreprises, quelle que soit leur taille, sont soucieuses de l'environnement dans lequel se développe leur activité : réduction des consommables, développement de partenariats locaux et du télétravail pour limiter les coûts de transport, sensibilisation aux coûts de fluides, participation financière aux déplacements doux des employés, etc.

C'est dans ce cadre que la Ville souhaite proposer aux entreprises de signer une convention de mécénat des opérations de plantations des arbres sur le territoire angevin. Les conditions de ce mécénat seront formalisées dans le cadre d'une convention conformément à la réglementation en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le lancement d'une opération d'appel au mécénat pour les plantations d'arbres sur le territoire angevin.

Approuve la convention-type avec les entreprises désireuses de participer financièrement à ces opérations de plantations.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Isabelle LE MANIO : Nous avons présenté le mois dernier le schéma directeur des paysages angevins. Cette délibération permet de proposer aux entreprises de signer une convention de mécénat des opérations de plantations des arbres sur le territoire angevin.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-325 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-326

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Prestations de nettoyage-désherbage et entretien des espaces verts - Prestations d'entretien et de maintenance d'aires de jeux - Accord cadre - Approbation

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

La Commission d'Appel d'Offres du 14 janvier 2019 a déclaré infructueux le lot 3 - Propreté et entretien des cimetières. Par conséquent, la consultation a été relancée en procédure concurrentielle avec négociation en mars 2019.

Le marché est un accord cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois. Concernant son exécution, il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Selon l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 Avril 2019, il est proposé d'attribuer le lot 3 - Propreté et entretien des cimetières à l'entreprise A TOUT METIER. L'estimation des dépenses annuelles de ce marché s'élève environ à 150 000.00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets 2016-630 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017,
Vu la délibération DEL-2019-35 du Conseil municipal du 28 janvier 2019,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 Avril 2019,
Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise A TOUT METIER ainsi que tout avenant de transfert et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Isabelle LE MANIO : Cette délibération concerne des prestations de nettoyage, de désherbage et d'entretien des espaces verts. Je vous propose d'attribuer le lot 3, propreté et entretien des cimetières, à l'entreprise A Tout Métier, pour un montant estimé de 150 000 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-326 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-327

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Instauration d'une prime forfaitaire de nuit pour les agents de la Police Municipale de catégorie C ne relevant pas du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Par délibération du 29 avril 2019, la collectivité a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois éligibles.

Dans ce cadre, il a été décidé de mieux reconnaitre certaines contraintes de travail telles que le travail normal de nuit, de dimanche et jour férié en complément des dispositions prévues par la délibération du 29 novembre 1993 mettant en place l'attribution de l'indemnité réglementaire.

Or, tous les cadres d'emplois de la collectivité ne peuvent pas bénéficier du RIFSEEP, notamment la filière Police municipale.

La volonté de la collectivité étant de mieux reconnaître notamment la contrainte de travail de nuit pour l'ensemble des agents intervenant de manière régulière sous cette modalité, il est proposé de mettre en place une prime forfaitaire de nuit pour les agents de la police municipale intervenant en équipe de nuit (unité de nuit), en complément de l'indemnité horaire de travail intensif de nuit versée par heure effective de travail entre 21h et 6h.

Pour respecter les montants maximums autorisés par les textes de l'Etat pour cette filière, cette prime est fixée à un montant brut mensuel de 83 €.

Elle sera attribuée par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel ou de contrat, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

<u>Modalités de retenue ou de suppression en cas d'absence</u>

En cas d'absence de l'agent, le versement de cette prime forfaitaire de nuit est suspendu, au prorata de la durée de l'absence, à raison d'1/30ème par jour calendaire, jusqu'au 31 décembre 2019. Cependant, le versement est maintenu, en intégralité et pour toute la durée de l'absence, lorsque l'agent est placé dans l'un des motifs d'absence suivants :

- congé annuel, jour RTT, récupération, repos récupérateur,
- autorisation d'absence pour évènement familial, absence sapeur-pompier volontaire, réserviste ou élu local (hors crédit d'heures),
- congé de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, autorisation d'absence pour femmes enceintes,
- formation professionnelle, mission,
- autorisation d'absence pour exercice de mandats syndicaux ou pour formation ou information syndicale,
- congé de maladie en lien avec un accident de service ou une maladie professionnelle,
- congé fractionné pour soins périodiques,
- temps partiel thérapeutique.

A compter du 1er janvier 2020, et de manière complémentaire aux alinéas précédents, sont mises en application les dispositions prévues dans le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés. Ainsi, à l'issue d'un délai de carence de 15 jours d'arrêts non consécutifs (incluant le jour de carence institué par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017), et comptabilisés sur l'année médicale, la prime forfaitaire de nuit suit le sort du traitement indiciaire lorsque l'agent est placé en congé de maladie ordinaire. Cette mesure est applicable à tous les arrêts de maladie ordinaire débutant à compter du 1er janvier 2020.

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, le montant de la prime forfaitaire de nuit qui lui a été versé préalablement durant son congé de maladie ordinaire lui demeure acquis. Cette mesure est applicable à toutes les décisions de placement en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie intervenant postérieurement au 1er janvier 2020.

Les bases réglementaires fixées en annexe dans le respect des montants maximums autorisés par les textes de l'Etat.

Conformément aux dispositions légales, le versement de cette prime forfaitaire de nuit sera interrompu à l'égard des agents faisant l'objet d'une suspension provisoire de fonction, préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire, et ce, pour la durée de cette suspension.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le dispositif de prime forfaitaire de travail de nuit de 83 € mensuels pour les agents de la police municipale intervenant, dans leur cycle de travail normal, la nuit avec effet au 1er juillet 2019.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Benoît PILET : Vous vous rappelez sûrement que nous avions voté le RIFSEEP en avril 2019 pour les cadres d'emplois des collectivités. Dans ce cadre, il avait été donc acté le fait de reconnaître les contraintes de travail, notamment pour la nuit, les dimanches et les jours fériés.

Or, tous les cadres de notre collectivité ne bénéficient pas encore du RIFSEEP, et c'est le cas de la police municipale pour laquelle nous souhaitons proposer de mettre en place une prime forfaitaire de 83 euros pour la prise en compte de la pénibilité du travail. Vous avez toutes les modalités retenues pour la prise en compte de cette prime.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je tiens à préciser que le calcul de cette prime est l'application de la règle qui vaut pour les autres agents de la collectivité, si nous pouvions l'étendre à la police municipale. Il se trouve que le combat des syndicats de policiers municipaux est d'essayer d'obtenir des alignements sur les policiers nationaux.

Certaines des dispositions qui touchent les agents territoriaux ne les concernent donc pas. Nous sommes donc obligés de prendre une délibération pour les aligner sur les autres agents territoriaux, mais c'est exactement le même mode de calcul. C'est-à-dire le doublement de l'indemnité horaire de nuit que vous avez voté pour les agents de la Ville et d'Angers Loire Métropole il y a quelques semaines. Je passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-327 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-328

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition d'un agent - Convention - Approbation

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Angers, Ville solidaire et citoyenne, met en œuvre de nombreuses actions d'observation sociale du territoire et de diagnostic partagé avec une diversité d'acteurs, pour définir une feuille de route ambitieuse en matière de solidarité locale.

L'action publique s'inscrivant dans un contexte budgétaire contraint, il est nécessaire de procéder à un état des lieux régulier de l'ensemble des services rendus aux Angevins les plus vulnérables, pour ajuster les politiques publiques, les prestations et les modalités d'accompagnement et leur proposer les meilleurs services au meilleur coût.

En associant les élus de référence, le Directeur des Solidarités de la Ville d'Angers, délégué au CCAS est chargé de mettre en œuvre les actions et les projets validés par l'exécutif dans le champ des solidarités, en lien avec les directions de la Ville et du CCAS et il contribue à la définition de la feuille de route en matière de solidarité locale.

Il est mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale sur la base de 90% d'un temps complet, afin d'assurer la direction de l'établissement.

Une convention doit être passée avec le Centre Communal d'Action Sociale afin d'organiser cette mise à disposition qui interviendra pour une durée de trois ans renouvelables, avec remboursement des salaires et charges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019

DELIBERE

Approuve la mise à disposition du Directeur des Solidarités de la Ville d'Angers auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, sur la base de 90% d'un temps complet.

Approuve la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Benoît PILET : Vous connaissez donc toute la politique de solidarité que nous avons pour la collectivité. Pour la continuité de cette politique, il convient d'approuver la mise à disposition du directeur des Solidarités de la Ville d'Angers auprès du Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions

? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-328 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-329

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Association France Volontaires (FV) - Renforcement cellule de projets Angers-Bamako - Convention - Approbation

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

La Ville d'Angers entretient avec la Ville de Bamako, des relations de coopération depuis 1974. Ce partenariat se traduit par la mise en œuvre de programmes de coopération dans de nombreux domaines tels la santé, la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, l'éducation, le sport ou encore la culture.

La Ville d'Angers entend renforcer sa cellule de projets Angers-Bamako située dans la capitale malienne, avec une mission d'animation de la coopération entre les 2 Villes pour engager des projets structurants.

Pour mener à bien ces missions, une subvention globale d'un montant de 27 852 € est attribuée à l'association France Volontaires. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) cofinance le poste à hauteur de 18 628 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant total de 27 852 € :
- 5 142 € sur l'exercice budgétaire 2019,
- 18 168 € sur l'exercice 2020
- 4 542 € sur l'exercice 2021 sous réserve de l'exécution des dépenses correspondantes localement.

Approuve la convention avec l'association France Volontaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Benoît PILET : Puisque nous avons eu en plus l'appui du Ministère des Affaires Étrangères, il vous est demandé d'approuver une subvention globale de 27 852 euros, de manière à avoir un volontaire solidarité internationale à la Maison du Partenariat pour renforcer les coopérations, continuer l'accompagnement auprès des associations et préparer les missions avec les entreprises qui souhaitent travailler avec la Ville de Bamako, et les universités.

Parallèlement à cela, nous venons d'apprendre que le Ministère nous a demandé l'autorisation de contractualiser avec notre délégataire Léo Lagrange pour établir le point focal, donc la diplomatie des collectivités, pour toute la zone du Sahel à la Maison du Partenariat. Cela continuera à contribuer au rayonnement de la Ville d'Angers. Depuis 2016, elle a ouvert sa Maison à toutes les coopérations françaises travaillant sur le Mali, notamment dans le nord où les déplacements sont maintenant rendus

impossibles.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-329 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-330

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur - Modification des statuts - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Province de France de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers et la Province de France de l'Union Notre-Dame de Charité souhaitent aujourd'hui se regrouper en une seule et même Congrégation.

Cette fusion absorption implique une modification des statuts de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers.

En application de l'article 24 du décret du 16 août 1901, la modification des statuts ne pourra être approuvée par le Ministère de l'Intérieur qu'après avis du Conseil municipal de la commune où l'établissement est ouvert. Le Conseil municipal est donc sollicité pour se prononcer sur cette modification des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et notamment l'article 24,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019

DELIBERE

Emet un avis favorable à la demande de modification des statuts de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, la Congrégation de Notre-Dame de la Charité envisage de se regrouper avec la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur.

Avant que le Ministère de l'Intérieur valide ce regroupement de Congrégations, notre Ville doit donner un avis pour savoir si elle est favorable à cette modification des statuts. Je vous demande d'approuver cette modification de statuts. Je vous avoue que je serais éventuellement en peine d'entrer dans le détail des statuts de la Congrégation. Je plaide le fait de ne pas les avoir lus intégralement avant de vous les rapporter ce soir. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je ne comprends pas que vous ne connaissiez pas les statuts par cœur. Pourtant, les voies du Seigneur sont impénétrables. Je ne veux pas rejouer Don Camillo et Peppone, bien que j'en apprécie l'humour. Aussi, je ne me sens pas de me mêler des affaires de l'Église. C'est une incongruité dans une République laïque, même si c'est visiblement nécessaire. Je m'abstiendrai donc en conséquence.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Dans ces conditions, nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il y en a une. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-330 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Alain FOUQUET : Je vous annonce la nomination de Noé SOULIER à la direction du Centre National de Danse Contemporaine (CNDC).

Aucune de nos délibérations ou des annonces que nous pouvons faire ici ne sont anodines, mais je crois que celle-ci a un réel poids. Lors du Conseil d'Administration extraordinaire du 4 juillet dernier, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Noé SOULIER à la Direction du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers.

J'évoquerai très rapidement sa formation. De 2001 à 2004, Noé SOULIER a étudié au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. Ensuite, tout en travaillant au CNSMD, qui n'est quand même pas un lieu de formation à la portée de tous, il a passé son baccalauréat en 2004, avec une mention très bien. Ensuite, il est allé étudier à Toronto auprès des National Ballet School du Canada de 2004 à 2006.

Ensuite, de 2006 à 2010, il a poursuivi sa formation auprès des Performing Arts Research and Training Studios de Bruxelles. Je souligne l'importance de la scène belge actuelle, hollandaise et des pays du nord en matière de danse contemporaine. Cette scène a tendance à essouffler la scène française. Je vous le dirai dans un instant, Noé SOULIER est certainement quelqu'un qui est susceptible de redonner du souffle à cette scène.

Ensuite, de 2007 à 2010, parce que cela manquait à sa formation, il a fait une licence de philosophie à l'Université de Nanterre à Paris X, qu'il a complétée de 2011 à 2012 par des études au laboratoire de recherches du Palais de Tokyo. Enfin, il a pu obtenir un master de philosophie en 2013. Entre 2015 et 2019, Noé SOULIER a été artiste en résidence au Centre National de la Danse à Paris, et en même temps artiste associé au CDCN, au Centre de Développement Chorégraphique Supérieur de Toulouse.

Ève BEAUVALLET a récemment résumé tout cela dans Libération. Elle dit : « *Noé SOULIER est devenu, à trente ans et des poussières, un des rares, très rares - bien trop rares - théoricien du mouvement, à la fois charpenté et limpide* ». Je partage cette conclusion, elle conclut que cette nomination est une très bonne nouvelle, a priori, pour tout le monde. Notre ambition est que ce soit une très bonne nouvelle, et surtout une très belle action à la fois pour le CNDC, pour la Ville d'Angers, tout simplement pour la danse contemporaine, et en particulier la scène française de danse contemporaine. Monsieur le Maire, voilà ce que je voulais dire à propos de ce garçon. J'ai oublié de vous dire qu'il avait 32 ans.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je voudrais vraiment me réjouir. Vous savez que le processus de nomination à la tête de ces institutions est complexe. Vous allez avoir une shortlist sur laquelle nous devons nous mettre d'accord, entre le Ministère et la Ville.

À l'intérieur de la liste, nous devons faire en sorte de nous mettre d'accord. Quand il y a des désaccords sur les nominations, un certain nombre de bras de fer entre des collectivités locales et le Ministère conduisent parfois à avoir des institutions sans titulaire pendant de longs mois. À l'inverse, nous pouvons nous retrouver dans des situations complexes pour lesquelles le choix de l'un n'est pas nécessairement le choix de l'autre.

Le fait que nous ayons eu plusieurs candidats de qualité, et que parmi ces candidats de qualité un choix positif se soit porté, avec au final un choix unanime, est en soi une bonne nouvelle. Parce que d'autres profils angevins avaient retenu notre attention par rapport à la qualité des projets. Ensuite, concernant le choix de Noé SOULIER, le CNDC est le lieu qui doit porter le renouveau de la danse contemporaine en France. Cela fait longtemps que notre pays n'a pas forcément fourni de grand danseur de ballet issu de sa

formation.

Il y a donc un enjeu de qualité extrêmement important que nous avons pu partager avec le ministre. Le fait que nous fassions le choix et le pari de la jeunesse, avec une personne de 32 ans qui est plus de deux fois plus jeune que l'actuel directeur du CNDC, et donc qu'il y ait cette capacité, dans une belle institution comme celle-là, à faire un choix d'alternance, de renouvellement, nous semble aussi être quelque chose de prometteur pour la suite. Je dis tout cela avec évidemment une arrière-pensée et une satisfaction évidente.

À l'issue du jury, je voyais dans les couloirs Alain FOUQUET enchaîner les portées, tout à son allégresse, avec une formation qui, si je l'avais découverte plus tôt, aurait pu me faire penser à lui pour prendre directement la tête du CNDC.

Mon arrière-pensée est que nous devrons choisir en septembre un successeur à Frédéric BELIER-GARCIA. Le fait d'avoir cette concomitance et cette simultanéité de recrutement est évidemment quelque chose d'important.

J'espère que les positions de la Ville et du Ministère seront à nouveau parfaitement alignées et que nous pourrons faire en sorte que ce navire amiral de la culture angevine, avec ses deux centres nationaux, puisse disposer d'une équipe renouvelée et à pied d'œuvre dès l'année prochaine. Cela permettra d'accompagner aussi un renouveau de l'offre culturelle sur notre territoire.

Alain FOUQUET : Je voudrais compléter votre propos sur le Centre Dramatique National (CDN) avec deux ou trois précisions. Nous avons désormais une shortlist. Les candidats de cette shortlist ont jusqu'au 30 août pour nous présenter un dossier. Le jury se réunira le 20 septembre prochain. Sans faire preuve d'un enthousiasme excessif, nous devrions alors avoir un directeur pour le CDN qui prendra ses fonctions le 1er janvier 2020. Notre directeur du CNDC prendra ses fonctions le 30 juin 2020.

Délibération n° DEL-2019-331

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Construction d'une nouvelle patinoire - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de construire une nouvelle patinoire Angers IceParc sur le site de la ZAC Saint Serge et a donné mandat à ALTER Public pour réaliser les études et les travaux.

Par délibération du 24 avril 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux composés de 21 lots. Il convient de conclure des avenants pour réaliser des travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total de 187 741,27 € HT, répartis comme suit :
- Lot n° 1 « VRD » - Entreprise Durand, pour un montant en plus value de 8 280 € HT
- Lot n° 2 « Gros oeuvre » - Eiffage Construction, pour un montant en moins value de 5 601,48 € HT
- Lot n° 3 « Bardage » - Axima, pour un montant en moins value de 1 022,39 € HT
- Lot n° 4 « Couverture » - Axima, pour un montant en moins value de 28 836,60 € HT
- Lot n° 6 « Métallerie » - Ouest Serrurerie, pour un montant en plus value de 10 739,23 € HT
- Lot n° 9 « Plâtrerie » - Coignard, pour un montant en plus value de 57 317,50 € HT
- Lot n° 11 « Peintures/revêtements de sol » - Lucas, pour un montant en plus value de 77 903,60 € HT
- Lot n° 14 « Plomberie chauffage ventilation » - Axima, pour un montant en plus value de 39 081,76 € HT
- Lot n° 15 « Electricité » - Ineo, pour montant en plus value de 27 479,65 € HT
- Lot n° 18 « Equipements de péage » - Ineo, pour un montant en plus value de 2 400 € HT.

Soit 1,01 % du montant des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 27 juin 2019

DELIBERE

Approuve les avenants aux marchés de travaux, pour un montant total de 187 741,27 € HT.

Autorise ALTER Public, mandataire du groupement de commandes, agissant au nom et pour le compte de la Ville d'Angers à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Deux mois avant l'ouverture de la nouvelle patinoire, en tout cas de son inauguration, je vous propose ce que j'espère être une dernière série d'avenants, avec 187 741 euros pour cette série d'avenants, soit 1,01 % du montant total des travaux.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-331 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-332

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Hôtel des Associations - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite créer un Hôtel des Associations pour mutualiser les moyens mis à disposition des associations et réorganiser son patrimoine dans le cadre du plan stratégique immobilier.

A cet effet, le site de l'ancien foyer des jeunes travailleurs Mistral situé sur le quartier de la Roseraie est réaménagé.

Les marchés de travaux ont été décomposés en 15 lots et attribués pour un montant de 4 698 775,23 € HT. Par la suite, un marché complémentaire de désamiantage a été conclu pour un montant de 85 170 € HT.

Par délibération du 29 octobre 2018, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une première série d'avenants. Puis, par délibération en date du 28 janvier 2019, la signature d'une seconde série.

Il convient désormais de conclure une 3ème série d'avenants pour travaux modificatifs et complémentaires répartis comme suit :
lot n° 1 « déconstruction désamiantage » pour un montant de 18 050 € HT

- lot n° 2 « gros œuvre et installation de chantier », pour un montant de 50 164,93 € HT
- lot n° 4 « étanchéité » pour un montant de 904,07 € HT
- lot n° 5 « menuiseries extérieures » pour un montant de 13 309,80 € HT
- lot n° 6 « serrurerie métallerie » pour un montant de 6 510 € HT
- lot n° 7 « plâtrerie et cloisons sèches » pour un montant de 29 801 € HT
- lot n° 8 « menuiseries intérieures bois » pour un montant de 6 477,81 € HT
- lot n° 9 « carrelage faïence » pour un montant de 10 066,70 € HT
- lot n° 13 « ascenseurs » pour un montant de 1 590,48 € HT
- lot n° 14 « chauffage ventilation plomberie sanitaires » pour un montant de 8 054,45 € HT
- lot n° 15 « électricité courants forts et faibles » pour un montant de 23 665,55 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 5 105 590,78 € HT toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2018-76 du Conseil municipal du 26 février 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,
Vu la délibération DEL-2018-379 du Conseil municipal du 29 octobre 2018 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux,
Vu la délibération DEL-2019-31 du Conseil municipal du 28 janvier 2019 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Pour l'Hôtel des Associations, je vous propose un certain nombre d'avenants. Nous sommes à quelques semaines de la livraison. Nous avons ici 116 000 euros d'avenants. Sur cette troisième série d'avenants, nous serons à 6,33 % du montant total de 5 105 000 euros. Nous serons donc à près de 6 %. Sur un bâtiment ancien, avec cette restructuration, c'est plutôt un bel exploit.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-332 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-333

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation et modernisation du Centre des Congrès - Avenant au marché de maitrise d'œuvre - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par délibération du 29 juin 2015, la Ville d'Angers a approuvé la rénovation et la modernisation du Centre des Congrès.

Le projet consiste à :

- Redynamiser l'attractivité commerciale de l'équipement en élargissant la gamme des espaces d'accueil, en la mise à niveau et aux normes de l'équipement pour le doter de dispositifs techniques modernes,
- Améliorer le confort d'usage et développer son ouverture vers le Jardin des Plantes,
- Améliorer l'identité du site en retravaillant l'enveloppe extérieure du bâtiment en requalifiant son image.

Le marché de maitrise d'œuvre a été attribué au groupement F. Rolland et Associes / AIA Ingénierie / Théâtre Projects Consultants / Landscape u Need / Kun Architecture / AIA Studio Environnement pour un forfait provisoire de 1 710 525 € HT.

Il convient désormais de conclure un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour prendre en compte la prolongation des délais de réalisation de travaux de 3 mois et l'impact sur la mission de Direction de l'Exécution des Travaux. Cet avenant s'élève à 200 000 € HT et porte ainsi le marché de maitrise d'œuvre à 2 091 370,68 € HT.

Concernant l'exécution des travaux, il est proposé des remises de pénalités aux entreprises EOLE et BC CAIRE.

En effet, conformément aux termes du marché, des pénalités d'un montant de 52 500 € ont été appliquées à l'entreprise EOLE pour retard dans la livraison des cloisons mobiles.
Ces retards sont imputables à son fournisseur qui s'était engagé à les livrer dans les délais du marché, ce qui n'a pas été le cas. Cependant, l'absence des cloisons mobiles au rez-de-jardin n'a pas pénalisé l'exploitation du centre de congrès.
Dans ces conditions, il est proposé de limiter l'application des pénalités à hauteur de 20 000 € afin de tenir compte du fait que l'entreprise EOLE a mis en place les moyens nécessaires pour limiter ces retards.
Par conséquent, une remise de pénalités de 32 500 € est sollicitée.

Par ailleurs, conformément aux termes du marché, des pénalités d'un montant de 10 500 € ont été appliquées à l'entreprise BC CAIRE pour retard intermédiaire dans la livraison des passerelles de scène.
L'entreprise a mis en œuvre les moyens nécessaires pour limiter le retard de livraison et éviter tout impact sur les autres entreprises. Par conséquent, le planning général n'a pas été impacté.
Dans ces conditions, il est proposé la remise totale de ses pénalités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-261 du Conseil municipal du 29 juin 2015 approuvant le projet de rénovation et de modernisation du Centre des Congrès,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant à intervenir avec l'équipe de maitrise d'œuvre.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Approuve la remise de pénalités à l'entreprise EOLE pour un montant de 32 500 €.

Approuve la remise de pénalités à l'entreprise BC CAIRE pour un montant de 10 500 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit d'un avenant pour la maîtrise d'œuvre qui met fin à toutes les séries d'avenants et de marchés du Centre des Congrès. Cet avenant accorde au groupement Rolland, AIA, Kun et Landscape-U-Need, un montant de 200 000 euros hors taxes, après négociations. Il s'agit de tenir compte à la fois de l'allongement des délais et des trois mois de travaux sur l'amiante, des travaux complémentaires que nous avons retenus de l'hôtel et de la simultanéité des travaux avec ceux du tramway.

Il y a aussi deux autres points dans cette délibération. Pour le marché Éole, nous vous proposons de ramener à 32 500 euros les pénalités. Éole est le fournisseur des cloisons mobiles. Vous avez pu voir qu'elles n'étaient pas arrivées à l'inauguration du Centre des Congrès. Nous avons négocié et nous ramenons ces pénalités de 52 500 euros à 32 500 euros.

Enfin, nous vous proposons de remettre totalement les pénalités de 10 500 euros à la société Becker qui a posé les passerelles. Cela n'a pas eu d'incidence sur l'ensemble du chantier.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-333 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-334

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Expositions d'Angers - Construction d'une plateforme lourde - ALTER Public - Convention de mandat - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement économique et touristique du territoire et d'accueil de grands événements, la Ville a décidé de renforcer les installations du Parc des Expositions d'Angers pour accueillir des salons de plus grande envergure et d'adapter les installations pour permettre à la SPL ALTEC de répondre aux attentes des exposants.

La Ville a décidé de construire une plateforme lourde d'environ 4 000 m^2 destinée à recevoir des structures temporaires en vue d'augmenter les capacités d'accueil du Parc des expositions d'Angers notamment pour le SIVAL qui aura lieu au mois de janvier 2020.

La collectivité a décidé de confier à ALTER Public la mission de réalisation.

Le programme de cette opération consiste à créer une plateforme de 10 m x 40 m sur laquelle pourront être fixés des chapiteaux et rendre cet espace modulable et répondre ainsi aux divers aménagements nécessaires pour accueillir les manifestations du Parc des Expositions d'Angers.

L'estimation prévisionnelle de l'opération au stade Avant-Projet Définitif s'élève à 1 000 000 € TTC, la livraison interviendra en janvier 2020.

Il est proposé de confier à ALTER Public un mandat pour le suivi et la réalisation des travaux de la plateforme.

ALTER Public, Mandataire, agit au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, mandant, elle est tenue à une parfaite transparence dans la réalisation de sa mission. La Ville d'Angers garde la maîtrise des choix et des décisions essentielles : modification du programme, arrêts des budgets correspondants, attribution des marchés aux entreprises, décision de réceptionner l'ouvrage.

Les principales missions confiées à la SPL sont les suivantes :

- Mission de mise œuvre des conditions techniques et administratives et mise au point des dossiers d'autorisation
- Préparation, signature et suivi des contrats d'assurance, de coordination sécurité- chantier et de contrôle technique
- Préparation pour l'approbation par la collectivité des avant-projets et accord sur le projet
- Préparation du choix des entreprises de travaux et établissements, signature et gestion desdits contrats
- Versement de la rémunération des partenaires techniques et du prix des travaux et plus généralement de toutes sommes dues à des tiers
- Suivi du chantier sur les plans techniques, financier et administratif
- Préparation de la réception de l'ouvrage par la collectivité ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

En contrepartie de l'ensemble des missions qui lui sont confiées, la rémunération de la SPL ALTER Public est fixée à 4 % du montant prévisionnel TTC de l'ouvrage, intégrant les travaux et honoraires de la plateforme. La mission d'ALTER Public s'achèvera à la fin du délai de parfait achèvement de l'ouvrage et à la remise de l'arrêté des comptes définitifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve la convention de mandat de travaux pour la réalisation de la plateforme lourde au Parc des Expositions d'Angers avec ALTER Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Conseil Municipal
du 15 juillet 2019
-
Construction d'une plateforme lourde au Parc des Expositions

Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire
86, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 - Tél : 02 41 05 45 55
www.angers.fr -

Jean-Marc VERCHÈRE : Cette délibération prévoit de pallier à la contrainte que le Parc des Expositions connaît dans sa parcelle. Vous le savez, l'ensemble est assez limité.

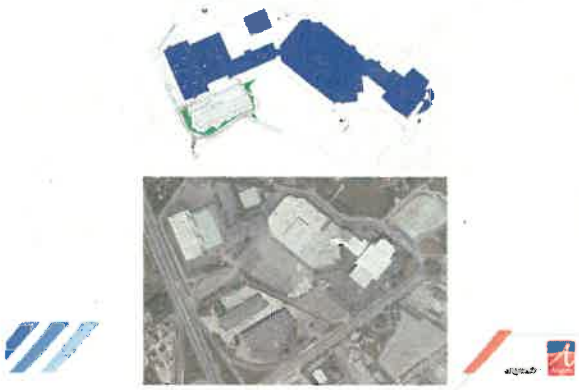

Vous avez ici une trace du Parc des Expositions en partant des anciens hangars, à gauche, en allant vers la salle amphithéâtre tout à droite.

Au travers de cette délibération, nous vous proposons d'engager des travaux de dévoiement de la circulation périmétrique du parc dans le secteur des hangars hauts et de pouvoir libérer du terrain pour une plateforme de 4 000 mètres carrés appelée à recevoir des surfaces d'expositions. Il y a notamment avec un objectif, c'est le Salon interprofessionnel des techniques vitivinicoles, horticoles, arboricoles et légumières (SIVAL) 2020, mais pas seulement.

Il s'agit donc d'une surface de 4 000 mètres carrés, dans une zone qui était un peu compliquée, avec des délaissés de terrains de circulation, avec une zone où le parking haut n'était pas accessible ou mal accessible. Il s'agit à la fois de modifier le périmètre du Parc des Expositions, de dévoyer la voie qui se dirige vers le tunnel qui rejoint l'A23, ou vers le contournement de l'ensemble du parc. Il s'agit donc de passer un mandat avec ALTER Public pour un montant d'un million d'euros TTC, sachant qu'il nous faut livrer cela pour janvier 2020.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-334 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-335

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartier Justices - Madeleine - Saint-Léonard - 31 rue Edison - Syndicat des copropriétaires de la Résidence Les Ménestrels - Sécurisation de l'accès à la Résidence - Convention - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La copropriété de la Résidence « Les Ménestrels » est riveraine immédiate du quartier où se déroulent régulièrement des manifestations sportives de grande envergure.

Depuis la montée du SCO en ligue 1, (club de football angevin), le dispositif de fermeture des voies lors des matchs a été renforcé, afin de réguler la circulation et le stationnement aux abords du stade.

Il est constaté depuis des occupations irrégulières répétées d'un terrain de la Résidence « Les ménestrels » par des véhicules de supporters du club, ce parking étant situé à proximité immédiate du stade Raymond KOPA.

Aussi pour le maintien de la sécurité et de la tranquillité des riverains il s'avère nécessaire de poser une borne pour empêcher ces intrusions.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Ménestrels » a demandé à la Ville d'Angers de pouvoir participer financièrement à la pose de cette borne.

A cet effet, la Ville d'Angers accepte de prendre en charge le coût de la fourniture de la borne et des travaux de pose au 31 rue Edison, soit 225, 60 euros TTC. Ces travaux sont réalisés en limités du domaine public routier communal.

Il y a donc lieu de passer une convention avec le syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Ménestrels » définissant la participation financière de la Ville d'Angers pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve la convention avec le syndicat des copropriétaires de la Résidence « Les Ménestrels ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit vraiment d'une petite délibération pour nous permettre d'intervenir sur le domaine privé et de mettre en place un certain nombre de barrières et de poteaux pour empêcher d'entrer en voiture dans le passage piéton d'une résidence, notamment les soirs de match.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-335 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-336

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartier Roseraie - Rues des Grives et des Bruants - Cité Janine - Convention avec la copropriété - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La copropriété de la cité Janine gère pour le compte des propriétaires, des espaces ouverts à la circulation publique. Ces terrains cadastrés EI 9 (803m2), EI 18 (708m2), sont desservis par des accès existants sur la route de Bouchemaine.

La copropriété souhaite pouvoir incorporer au domaine public les espaces ayant une utilité publique et bénéficier de l'intervention des services publics sur ce site qui présente un intérêt communal, notamment le libre passage des piétons à travers les cheminements existants.

Les espaces n'étant pas conformes aux normes permettant une incorporation immédiate au domaine public routier, il est proposé par la Ville d'Angers à la copropriété, un engagement de classement dans le domaine public routier.

Il convient donc de passer une convention de gestion avec la copropriété de la cité Janine afin que les deux parties puissent réaliser les travaux d'entretien courant au cours d'une période de 10 années. Cette convention permettra ainsi l'intervention des services de la Ville d'Angers pour procéder à l'entretien des parties actuellement privées destinées à être classé dans le domaine public routier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve la convention avec la copropriété de la cité Janine.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention avec la copropriété de la cité Janine portant sur la gestion de la voirie des rues des Grives et des Bruants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit d'entreprendre par convention un partenariat pour l'entretien de deux voies, l'une en impasse et l'autre donnant sur deux rues à l'angle, à la lisière de la commune d'Angers et à la limite avec Sainte-Gemmes-sur-Loire, le long de la voie ferrée. Il s'agit de prendre en compte les passages piétonniers et de s'engager avec l'association des copropriétaires vers un classement à terme, sous une dizaine d'années, lorsque nous aurons pu avancer sur des travaux de confortement.

Monsieur le Maire : Pas de questions ? Pas d'oppositions ni d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-336 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-337

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartiers Doutre/Saint-Jacques et Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Front de Maine et ZAC Saint-Serge - Déclassement de parcelles

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Front de Maine, et du projet Imagine Angers, il convient de déclasser une parcelle, d'une emprise d'environ 166 m², située boulevard Foulques Nerra.
Cette parcelle est située le long du futur emplacement du Musée des Collectionneurs et sera rétrocédée à ALTER Cités concessionnaire de la ZAC.

Par ailleurs, dans le cadre de la ZAC Saint-Serge, il convient de déclasser une parcelle, d'une emprise d'environ 40 m², en espace de trottoir située avenue de la Constitution.
Cette parcelle sera rétrocédée à ALTER Public, concessionnaire de la ZAC, en vue de la redéfinition des lots constructibles.

Conformément aux dispositions légales, les décisions concernant les classements et déclassements sont dispensées d'enquête, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Tel n'est pas le cas de ces emprises à déclasser, dont la désaffectation a préalablement été constatée.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la Communauté urbaine, la Ville d'Angers est chargée de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, pour le compte d'Angers Loire Métropole. C'est pourquoi, le Président de la Communauté urbaine a été préalablement sollicité et a émis un avis favorable à ces déclassements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 141-3,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019
Considérant l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine,

DELIBERE

Constate la désaffectation du domaine public non cadastré de la Ville d'Angers, de la parcelle d'une surface totale d'environ 166 m², située boulevard Foulques Nerra, en vue de sa cession à ALTER Cités.

Constate la désaffectation du domaine public non cadastré de la Ville d'Angers, pour une surface d'environ 40 m2, située avenue de la Constitution, en vue de sa cession à ALTER Public.

Approuve les déclassements du domaine public municipal des parcelles pré-citées.

Jean-Marc VERCHÈRE : Le long du Musée des Collectionneurs, il s'agit de déclasser 166 mètres carrés

pour les céder ensuite à ALTER Public et les intégrer à la parcelle. Il faut savoir qu'au-delà du projet, un certain nombre d'emprises reviendront dans le domaine public. Cette délibération permet de donner une régularité à la parcelle et de faciliter le projet.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de questions ? Pas d'oppositions ni d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-337 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-338

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Voie des Berges - RD 323 - Entretien et exploitation - Convention avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole - Avenant n° 1 - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention d'entretien et d'exploitation de la RD 323 avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole.

Dans le cadre de l'opération Cœur de Maine, il a été décidé la réalisation de la couverture de la voie des berges. Ces travaux ont nécessité l'intégration d'équipements de sécurité afin de sécuriser l'ouvrage de couverture Verdun/ Molière, entrainant des modifications des conditions d'interventions techniques par la Ville d'Angers.

La construction de l'ouvrage de couverture de la RD 323 entre les trémies Verdun et Molière a nécessité la mise en place d'un système de sécurité. Les équipements composant ce système appartiennent à la Ville d'Angers, qui les entretiendra directement, sans délégation au Département de Maine-et-Loire. La gestion des équipements qui sont sous la responsabilité du Département de Maine-et-Loire restent entretenus directement par celui-ci.

Aussi, il convient de prendre un avenant n°1 à la convention et d'en modifier les articles 1 et 4.5.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 a la convention d'entretien et d'exploitation de la RD 323 avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit ici de passer une convention avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole pour la prise en charge des travaux, ou plutôt des équipements de sécurité de la couverture lourde de la voie des berges. Certaines choses relèvent de la Ville et d'autres qui relèvent d'Angers Loire Métropole. Nous assumons cet entretien et ce fonctionnement des équipements de sécurité.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de questions ? Pas d'oppositions ni d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-338 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-339

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Parcs automobiles

Maintenance du parc de véhicules et équipements divers - Convention avec Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers (CCAS) - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par délibération du 29 février 2016, le Conseil municipal a approuvé la convention relative à la maintenance du parc de bennes à ordures ménagères et autres engins d'Angers Loire Métropole, effectuée par Ville d'Angers. Cette convention a été passée pour 5 ans.

La Ville d'Angers a, également passé une convention avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Angers pour la réalisation de prestations similaires. Cette convention est arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler afin que le CCAS puisse continuer à bénéficier de cette prestation.

Pour permettre une mise en cohérence de ces prestations, il est proposé une convention tripartite avec Angers Loire Métropole et le CCAS.

Sur le plan financier, le coût de fonctionnement et les frais des pièces et fournitures afférents à la maintenance seront facturés :

- Pour la main d'œuvre sur la base du tarif adopté chaque année par le Conseil municipal,
- Pour les pièces et fournitures, sur la base des factures acquittées.

Sur le plan technique, la maintenance réalisée couvrira les divers véhicules de chaque partie signataire.

La convention est passée pour une durée de 6 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve la convention avec Angers Loire Métropole et le CCAS relative à la maintenance des véhicules et autres équipements.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : À la fin de la convention qui liait la Ville et le CCAS pour l'entretien des véhicules du CCAS, nous intégrons la convention Angers Loire Métropole, Ville d'Angers, et CCAS. C'est-à-dire que cela devient une convention tripartite pour la mutualisation des entretiens de tous les véhicules, y compris ceux du CCAS.

Monsieur le Maire : Pas de questions ? Pas d'oppositions ni d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-339 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-340

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

NPNRU - Quartier Belle-Beille - Rue du Colonel de Sauveboeuf - Cession d'un ensemble immobilier

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Belle-Beille, il est prévu l'aménagement du futur espace public au pied du groupe scolaire Pierre et Marie Curie, après démolition des deux logements de fonction libres de toute occupation.

Pour ce faire, il est prévu de céder à la Société ALTER Public les emprises suivantes situées rue du Colonel de Sauveboeuf à Angers :

SECTION CADASTRALE	NUMERO PARCELLE	ADRESSE	SURFACE
EW	80p	Rue du Colonel de Sauveboeuf	Environ 1a 61ca
EW	81p	Rue du Colonel de Sauveboeuf	Environ 1a 01ca
EW	82p	Rue du Colonel de Sauveboeuf	Environ 1a 71ca
		TOTAL	**Environ 4a 33ca**

Cette cession s'effectuera moyennant le prix de 47 630 € et ALTER Public paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique, de ses suites et conséquences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis conforme du Service Local du Domaine du 3 juin 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve la vente de l'ensemble immobilier dont les références sont désignées ci-dessus et situé rue du Colonel de Sauveboeuf, au profit d'ALTER Public, pour un montant de 47 630 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaire à la conclusion de cette cession.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Délibération n° DEL-2019-340 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-341

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Plateforme Anjou Portage Foncier - Département de Maine-et-Loire - ALTER Public - Portage du site du Collège de la Cathédrale situé Place Freppel - Avenant à la convention opérationnelle - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Le Département de Maine-et-Loire a confié à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Public une intervention dans le cadre de l'action foncière départementale, par une convention-cadre du 23 juillet 2013 pour les opérations d'acquisition et de portage foncier pour les communes et les intercommunalités présentes sur son territoire. Le dispositif se dénomme Anjou Portage Foncier.

Une convention opérationnelle pour la Ville d'Angers, approuvée par Angers Loire Métropole, a été approuvée, par délibération, le 28 janvier 2019. Cette convention comprend les parcelles situées Rue Moll à Angers ainsi que le foncier de l'ancienne gendarmerie située place Freppel à Angers.

Il est aujourd'hui proposé de conclure un avenant à cette convention afin de proposer le portage du bien adjacent à l'ancienne gendarmerie, le site du Collège de la Cathédrale, dans la mesure où il s'inscrit dans la même future opération que l'ancienne gendarmerie. Le montant d'acquisition validé s'élève à 2 000 000 €.

Le site est cadastré section DH n°485, 640, 795, et DH n°484 pour le lot de copropriété situé à l'étage (s'il est avéré qu'il relève bien de la propriété de la Fondation). Il est classé en zone UA au PLUi et a une superficie totale de 4 458 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention opérationnelle avec le Département de Maine-et-Loire, ALTER Public et Angers Loire Métropole.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit ici de passer un avenant à la convention qui nous lie avec la plateforme Anjou Portage Foncier pour leur confier l'acquisition à notre compte, à titre de réserve foncière, du collège de la Cathédrale situé place Freppel. Il viendra compléter l'acquisition de l'ancienne gendarmerie, dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-341 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-342

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier de la Roseraie - Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie (ORU) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Le quartier de la Roseraie est engagé depuis 1999 dans une Opération de Renouvellement Urbain (ORU). La Ville d'Angers a confié à la société ALTER Cités, la mise en œuvre de ce projet de rénovation urbaine, par voie de traité de concession d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2018 :
Le montant prévisionnel total s'élève à 23 699 000 € HT, en hausse de 17 000 € par rapport au dernier bilan approuvé (lié notamment à des travaux de reprise sur la fontaine Jean XXIII restant à réaliser, compensée par une hausse des recettes), dont les postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières..... 2 307 000 €
- Etudes et honoraires..... 2 385 000 €
- Travaux ..... 15 605 000 €
- Frais financiers..... 692 000 €
- Rémunération du concessionnaire/Conduite de projet ..... 2 470 000 €
- Frais divers..... 240 000 €

Sur les 23 699 000 € HT de dépenses, 23 384 000 € HT sont réalisés soit 99 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2018 :
En recettes, le montant total s'élève à 23 699 000 € HT en hausse de 17 000 € par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

- Cessions foncières ..... 2 375 000 €
- Participation du concédant ..... 16 674 000 €
- Subventions ..... 4 345 000 €
- Produits divers ..... 305 000 €

Sur les 23 699 000 € HT de recettes, 22 881 000 € HT sont réalisés soit 97 % du montant global.

La participation de la collectivité :
La participation s'établit à 16 674 451 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé par le Conseil municipal du 25 juin 2018.
Ce montant de participation a été arrondi à 16 674 000 € HT dans le tableau actualisé des recettes prévisionnelles ci-dessus.

Cette participation est affectée pour 11 964 451 € HT au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité concédante, et pour 4 710 000 € au titre de la participation d'équilibre.

Au 31 décembre 2018, la Ville d'Angers a versé à l'aménageur 16 150 113 € HT soit 90% des participations attendues, dont 11 440 113 € HT au titre de la participation pour remise d'ouvrages et 4 710 000 € au titre de la participation d'équilibre.

Un versement de 523 719 € HT au titre de la remise d'ouvrages est sollicité pour 2019.

Avance de trésorerie :
Une avance de trésorerie de 1 500 000 € consentie en 2008 a été reconduite par avenants successifs jusqu'à l'échéance du 6 avril 2019. Au 31 décembre 2018, la somme de 1 200 000 € a été remboursée par ALTER Cités. Le remboursement du solde de l'avance soit 300 000€ est prévu sur l'exercice 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L 300-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) du quartier de la Roseraie, actualisé au 31 décembre 2018, auquel sont annexés :

- le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve le versement d'une participation pour remise d'ouvrages d'un montant de 523 719 € HT à ALTER Cités ;

Approuve le remboursement par ALTER Cités du solde de l'avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € ;

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'une série de huit bilans et comptes rendus d'activités sur différentes opérations publiques d'aménagement.

Monsieur le Maire : Je vous propose que nous ayons effectivement un temps de présentation rapide avec quelques éléments très succincts pour chacune de ces ZAC, plutôt que la lecture mot à mot de chacune de ces délibérations. En revanche, si vous avez des questions, nous y ferons droit.

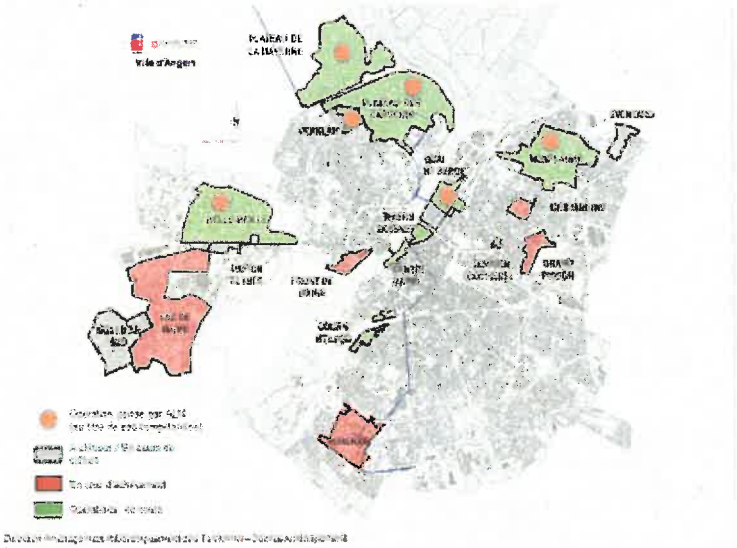

Roch BRANCOUR : Ce sont des opérations d'aménagement dépendant de la Ville d'Angers, et non pas d'Angers Loire Métropole. Je vais rapporter les opérations concernant la Ville d'Angers.

La première d'entre elles concerne l'opération de renouvellement urbain de la Roseraie, qui est un bilan de concession d'aménagement de 23 699 000 euros, avec une participation de la collectivité qui s'établit à hauteur de 16 674 000 euros. La dernière réalisation sur cette opération a été livrée à l'été 2018 avec la place Jean XXIII.

Délibération n° DEL-2019-343

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Belle-Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018 - Avenant n° 13 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 octobre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton-Elysée. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2018
Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 8 736 000 € HT, en diminution de 250 000 € HT par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières ..... 2 250 000 € HT
- Etudes ..... 383 000 € HT
- Frais divers ..... 122 000 € HT
- Honoraires ..... 652 000 € HT
- Travaux..... 3 879 000€ HT
- Frais financier..... 217 000 € HT
- Rémunération du concessionnaire..... 1 233 000 € HT

Sur les 8 736 000 € HT de dépenses, 8 574 000€ HT sont réalisés au 31 décembre 2018, soit près de 98 %.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2018
Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 8 736 000€ HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières ..... 3 138 000 € HT
- Participation du concédant..... 3 334 000 € HT
- Subventions..... 2 203 000 € HT
- Autres produits ..... 61 000 € HT

Sur les 8 736 000 € HT de recettes, 8 725 000 € HT sont réalisées au 31 décembre 2018, soit près de 99 %.

La participation de la collectivité
La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018 est de 3 334 041 € HT.
Ce montant de participation a été arrondi à 3 334 000 € HT dans le tableau actualisé des recettes prévisionnelles ci-dessus.

Elle est affectée pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics ..... 3 115 749 € HT

- Participation d'équilibre ..... 218 292€ HT

Au 31 décembre 2018, le montant total des participations de la Collectivité encaissées par ALTER Cités est de 3 334 041 € HT, soit 100 % du montant prévisionnel total.

Au 31 décembre 2018, la situation de trésorerie est positive de 150 000 €.

Avenant n° 13 à la convention publique d'aménagement
Conformément aux dispositions légales, un avenant n°13 à la convention publique d'aménagement visant à proroger la convention au 31 décembre 2020 est proposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton-Elysée, actualisé au 31 décembre 2018, auquel sont annexés :

- le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n° 13 à la convention publique d'aménagement avec ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Ensuite, nous avons la ZAC Patton/Élysée dans le quartier de Belle-Beille, avec un bilan d'opération qui s'établit à 8 700 000 euros et une participation de la collectivité à 3 300 000 euros, en diminution de 250 000 euros. Les dernières opérations sont des régularisations foncières à réaliser, avec quelques remises d'ouvrages.

Délibération n° DEL-2019-344

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Grand-Pigeon - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon- Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018 - Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 Octobre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Cités, par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2018:
Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 14 029 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières..... 977 000 € HT
- Etudes..... 465 000 € HT
- Frais divers..... 404 000 € HT
- Honoraires..... 1 263 000 € HT
- Travaux..... 9 273 000 € HT
- Frais financiers..... 184 000 € HT
- Rémunération du concessionnaire ..... 1 463 000 € HT

Sur les 14 029 000 € HT de dépenses, 12 590 000 € HT sont réalisés au 31 décembre 2018, soit près de 90 %.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2018 :
Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 14 029 000 € HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncière..... 2 512 000 € HT
- Participation de la Collectivité pour remise d'ouvrages publics.. 5 589 000 € HT
- Subventions (ANRU et Région)..... 5 861 000 € HT
- Produits divers ..... 67 000 € HT

Sur les 14 029 000 € HT de recettes, 13 004 000 € HT ont été réalisés au 31 décembre 2018, soit près de 93 %.

La participation de la collectivité
La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018 est de 5 588 988 € HT, au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant.

Ce montant de participation a été arrondi à 5 589 000 € HT dans le tableau actualisé des recettes prévisionnelles ci-dessus.
Au 31 décembre 2018, le montant total des participations de la collectivité encaissées par ALTER Cités est de 5 588 988 € HT, soit 100% du montant prévisionnel total.

Pour 2019, aucun versement n'est donc attendu de la part de la collectivité.

Au 31 décembre 2018, la situation de la trésorerie est négative de 95 000 € HT.

Avenant n° 10 à la convention publique d'aménagement
Conformément aux dispositions légales, un avenant n°10 à la convention publique d'aménagement visant à proroger la convention au 31 décembre 2022, est proposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon, actualisé au 31 décembre 2018, auquel sont annexés :

- le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières

Approuve l'avenant n° 10 à la convention publique d'aménagement à intervenir avec la société ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n° 10.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Ensuite, nous en venons à la ZAC Grand-Pigeon, avec un bilan d'opération qui s'établit à 14 029 000 euros et une participation de la collectivité de près de 5 600 000 euros, avec une opération d'aménagement qui est en phase finale, notamment la réalisation du Carré Haffner. Trois plots sont en cours d'étude par des promoteurs.

Délibération n° DEL-2019-345

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Doutre/Saint-Jacques/Nazareth - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018 - Avance de trésorerie - Avenant n°4 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 juin 1990, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Cités, par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2018 :
Le montant prévisionnel total des dépenses, s'élève à 24 856 000 € HT, dont les postes s'établissent comme suit:

Acquisitions foncières.....9 608 000 € HT
Etudes.....479 000 € HT
Frais divers.....222 000 € HT
Honoraires.....1 105 000 € HT
Travaux.....10 023 000 € HT
Frais financiers.....1 861 000 € HT
Rémunération de l'aménageur.....1 558 000 € HT

Sur les 24 856 000 € HT de dépenses envisagées, 21 767 000 € HT ont été réalisés au 31 décembre 2018, soit près de 88 %.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2018 :
En recettes, le montant prévisionnel total s'élève également à 24 856 000 € HT, dont les postes s'établissent comme suit:

Cessions foncières.....18 192 000 € HT
Participations du concédant et remise d'ouvrage.....5 226 000 € HT
Subventions.....85 000 € HT
Autre produit.....1 353 000 € HT

Sur les 24 856 000 € HT de recettes attendues, 19 354 000 € HT ont été perçus au 31 décembre 2018, soit près de 78 %. La vente du dernier foncier est attendue en 2020.

La participation de la collectivité:
La participation de la collectivité au 31 décembre 2018 s'élève à 5 226 366 € HT.

Ce montant de participation a été arrondi à 5 226 000 € HT dans le tableau actualisé des recettes prévisionnelles ci-dessus.

Au 31 décembre 2018, la Ville d'Angers a versé la totalité des 5 226 366 € HT.

Avance de trésorerie
Par délibération du 27 septembre 2007, la collectivité a accordé une avance de trésorerie d'un montant de 1 500 000 euros. Compte tenu des besoins de trésorerie et dans l'attente de la vente du dernier terrain, il est prévu la prorogation d'une année de la convention d'avance de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2020 selon avenant n°4. Un remboursement partiel de cette avance à hauteur de 500 000€ est prévu en 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine, actualisé au 31 décembre 2018, auquel sont annexés:

- Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°4 à la convention d'avance de trésorerie prorogeant d'un an le délai de remboursement.

Approuve le remboursement partiel par ALTER Cités de l'avance de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour l'année 2019.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget concerné 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : L'opération suivante est celle du Front de Maine, avec un bilan d'opération qui s'établit à 24 856 000 euros et une participation inchangée du concédant à 5 200 000 euros. Cette opération s'avère être aussi en phase finale, mais ce bilan n'intègre pas encore les ajustements envisagés, notamment en recettes liées à la vente future du foncier, du futur Musée des Collectionneurs et de l'opération d'aménagement attenante.

Délibération n° DEL-2019-346

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Centre-ville/Lafayette/Eblé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018 - Avenant n°8 - Approbation.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 29 avril 1996, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers-Boisnet. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Public par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2018 :
Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 35 732 000 € HT, en augmentation de 250 000 € par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières ..... 16 231 000 € HT
- Etudes ..... 319 000 € HT
- Travaux ..... 6 241 000 € HT
- Construction ouvrage ..... 9 022 000 € HT
- Frais financiers ..... 1 707 000 € HT
- Honoraires ..... 557 000 € HT
- Rémunération de l'aménageur ..... 1 478 000 € HT
- Frais divers ..... 177 000 € HT

Sur les 35 732 000 € HT de dépenses, 31 472 000 € HT sont réalisées au 31 décembre 2018, soit près de 88 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2018 :
Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 35 732 000 € HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières ..... 21 653 000 € HT
- Participations du concédant ..... 13 027 000 € HT
- Autres produits ..... 1 052 000 € HT

Sur les 35 732 000 € HT de recettes, 29 150 000 € HT sont réalisées au 31 décembre 2018, soit près de 82 % du montant global.

La participation de la collectivité :
La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31décembre 2018 est de 12 974 050 € HT, en diminution de 646 000 € par rapport au dernier bilan approuvé.

Ce montant de participation a été arrondi à 13 027 000 € HT dans le tableau actualisé des recettes prévisionnelles ci-dessus.

Elle est affectée pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics ..... 1 435 163 € HT
- Participation d'équilibre ..... 11 538 887 € HT

Au 31 décembre 2018, la Ville d'Angers a versé 9 520 440 € HT, soit 70 % des participations inscrites au bilan dont 685 163 € HT au titre de la participation pour remises d'ouvrage et 8 835 277 € HT au titre de la participation d'équilibre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thiers Boisnet, actualisé au 31 décembre 2018, auquel sont annexés :

- le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Thiers-Boisnet.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Vous avez également l'opération suivante qui est la ZAC Thiers-Boisnet, dans le centre-ville, avec un bilan d'opération qui s'établit à 35 700 000 euros et une participation de la collectivité à hauteur de 12 974 000 euros, en diminution de 646 000 euros. Inversement, il y a une participation de la collectivité prévue en 2019 à hauteur de 300 000 euros. C'est un bilan d'opération en hausse, notamment de 250 000 euros. Il correspond à la participation de l'opération aux études et aux travaux de requalification des voies et de l'espace public qui ont été initiés sur ce secteur.

Délibération n° DEL-2019-347

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2018 - Approbation.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 27 septembre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2018 :
Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 13 343 000 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

Acquisitions foncières ..... 972 000 € HT
Etudes ..... 265 000 € HT
Frais divers ..... 193 000 € HT
Honoraires ..... 1 038 000 € HT
Travaux ..... 8 155 000 € HT
Frais financiers ..... 72 000 € HT
Rémunération de l'aménageur ..... 900 000 € HT
Construction ouvrage ..... 1 748 000 € HT

Sur les 13 343 000 € HT de dépenses, 12 988 000 € HT sont réalisés au 31 décembre 2018, soit près de 97 %.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2018 :
Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 13 343 000 € HT, composé des postes suivants :

Cessions foncières ..... 8 621 000 € HT
Participations du concédant ..... 2 533 000 € HT
Participations autres que le concédant ..... 299 000 € HT
Autres produits ..... 76 000 € HT
Vente ouvrage ..... 1 814 000 € HT

Sur les 13 343 000 € HT de recettes, 13 035 000 € HT sont réalisées au 31 décembre 2018, soit près de 98 %.

La participation de la Collectivité :
La participation de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018 est de 2 532 574 € HT. Ce montant de participation a été arrondi à 2 533 000 € HT dans le tableau actualisé des recettes prévisionnelles ci-dessus.

Elle est affectée pour :

Participation pour remise d'ouvrages publics ..... 2 532 574 € HT

Au 31 décembre 2018, la Ville d'Angers a versé 2 532 574 € HT, soit 100 % des participations attendues. Pour 2019, aucun versement de la collectivité n'est attendu pour cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins, actualisé au 31 décembre 2018, auquel sont annexés :

- le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières.

Roch BRANCOUR : Je voudrais ensuite vous présenter le bilan de l'opération Desjardins, dont le bilan s'établit à 13 343 000 euros, avec une participation de la collectivité à hauteur de 2 800 000 euros. C'est une opération qui est également en phase finale puisqu'il ne reste plus qu'une parcelle qui appartient à l'État. Elle fait l'objet d'un compromis d'acquisition par la société Abraham P2I, pour une opération de 125 logements et 8 500 mètres carrés de surface de plancher. Elle a d'ailleurs été présentée récemment aux riverains.

Délibération n° DEL-2019-348

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Lac de Maine - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Lac de Maine - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018 - Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par arrêtés du 6 septembre 1976, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a procédé à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Lac de Maine. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2018
Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 22 615 000 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières..... 3 684 000 € HT
- Etudes..... 869 000 € HT
- Frais divers..... 694 000 € HT
- Honoraires..... 602 000 € HT
- Travaux..... 14 312 000 € HT
- Frais financiers..... 1 173 000 € HT
- Rémunération du concessionnaire..... 1 281 000 € HT

Sur 22 615 000 € H.T. de dépenses, 21 123 000 € H.T. sont réalisés, soit près de 93 %.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2018
En recettes, le montant total s'élève également 22 615 000 € HT, composé des postes suivants :

- Cessions foncières..... 20 101 000 € HT
- Participation du concédant..... 649 000 € HT
- Participation du constructeur..... 851 000 € HT
- Autres produits..... 1 014 000 € HT

Sur 22 615 000 € H.T. de recettes, 20 793 000 € H.T. sont réalisés, soit près de 92 %.

La participation de la Collectivité
La participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2018 est de 649 000 € nette de taxes. Elle est affectée pour :

- Participation d'équilibre..... 649 000 €

Au 31 décembre 2018, le montant total des participations de la Collectivité encaissées par ALTER Cités est de 649 000 €, soit 100 % du montant prévisionnel total.

Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement
Conformément aux dispositions légales, un avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement visant à proroger la convention au 31 décembre 2022 est proposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Lac de Maine, actualisé au 31 décembre 2018, auquel sont annexés :

- Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2018,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement avec ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Nous avons une autre opération d'aménagement à la ZAC du Lac de Maine, avec un bilan d'opération qui s'établit à 22 600 000 euros et une participation de la Ville à hauteur de 1 500 000 euros. Il ne reste plus que deux opérations immobilières pour clore cette opération d'aménagement. Ces opérations seront situées sur les Tranchandières, avec deux opérations de lotissements de maisons individuelles. La première sera sur les Tranchandières et elle est portée par ALTER Cités. L'autre sera sur La Papillaie et sera portée par Angers Loire Habitat.

Délibération n° DEL-2019-349

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau - ALM - ALTER Public - Avenant n° 1 à la convention de participation - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Public par convention publique d'aménagement.

Cette zone répondant aux critères d'intérêt communautaire définis lors du Conseil de communauté le 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, les conditions patrimoniales et financières de ce transfert ont été approuvées par délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2018. Dans les conditions de transfert de la ZAC Verneau, il est prévu que la Ville d'Angers participe au financement des ouvrages relevant de la compétence en matière d'espaces verts. A cet effet, une convention de participation tripartite avec Angers Loire Métropole et ALTER Public a été établie.

L'échéancier des versements de la participation de la Ville d'Angers étant modifié (versement en fonction de l'état d'avancement de l'opération et du rythme de réalisation des ouvrages), il convient d'établir un avenant à cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération DEL-2018-362 du 24 septembre 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de participation tripartite avec Angers Loire Métropole et ALTER Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer et tous documents s'y rapportant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Enfin, sur le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, à la ZAC de Verneau nous avons un avenant numéro 1 qui vise à modifier l'échéancier des versements de la convention de participation tripartite entre Angers Loire Métropole, ALTER Public et la Ville d'Angers, sur cette ZAC qui a été transférée à Angers Loire Métropole.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions sur l'une ou l'autre, ou sur la totalité ? Je n'en vois pas. Dans ces conditions, je vous propose d'approuver ces comptes rendus annuels. Je vous propose de procéder à un vote bloqué. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-342 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-343 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-344 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-345 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-346 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-347 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-348 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-349 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-350

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Mandat d'études et travaux - CEGELEC - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale ALTER Public un mandat d'études et de travaux visant à aménager le secteur Centre-ville Maine (Molière, Poissonnerie, bas de la montée Saint Maurice, pont de Verdun), secteur identifié comme un des sites prioritaires du projet urbain Angers Cœur de Maine.

En conséquence, la collectivité a autorisé ALTER Public à lancer la procédure pour réaliser les travaux d'aménagements. La réalisation des travaux de réseaux souples des espaces publics et de l'ouvrage de couverture de la voie des berges a été attribuée à l'entreprise CEGELEC, pour un montant estimatif de 1 120 237,40 € HT.

Au cours des travaux, des adaptations du projet et des travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage ont été nécessaires pour mener à terme cette opération.

Ces travaux complémentaires entraînent des ajustements de quantité, la création de prix nouveaux et des demandes de prestations complémentaires et une augmentation du montant du marché de 29 631,09 € HT. Le nouveau montant estimatif du marché est ainsi de 1 149 868,49 € HT. Ces dépenses supplémentaires s'intègrent dans l'enveloppe financière prévisionnelle.

Il y a donc lieu de conclure un avenant au marché en cours avec l'entreprise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015,
Vu la délibération DEL-2015-479 du Conseil municipal du 26 octobre 2015 relative au mandat d'études et de travaux Centre-ville Maine confié à ALTER Public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Autorise ALTER Public à signer l'avenant n°1 et les bordereaux de prix supplémentaires concernant le marché de travaux pour la réalisation des travaux de réseaux souples (lot 2) des espaces publics et de l'ouvrage de couverture de la voie des berges.

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'un avenant à un mandat d'études pour prendre en compte des évolutions dans le projet de mises à jour des prix qui s'élèvent à hauteur de 29 628 euros d'ajustement, ce qui ne remet pas en cause l'enveloppe prévisionnelle qui est toujours calée à 20 millions d'euros sur cette opération.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-350 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-351

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Monplaisir - Parc de la Cerclère - Angers Loire Habitat - Bail emphytéotique - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un programme de logements adaptés, le Parc de la Cerclère est concerné pour partie pour accueillir ce programme réalisé par Angers Loire Habitat. Ce projet a pour objet la construction de 6 logements individuels pour reloger une partie des habitants déplacés à la suite de l'extension du cimetière de l'Ouest.

L'emprise destinée à accueillir cet aménagement est constitué :

- d'une emprise foncière issue du domaine public de la Ville d'Angers déclassé, situé à Angers Route de Briollay, sur les parcelles nouvellement cadastrées section AX n° 652 et 654, d'une superficie d'environ 3 495 m²
- d'une emprise foncière issue du domaine privé de la Ville d'Angers, situé à Angers Route de Briollay, sur la parcelle cadastrée section AX n° 653, d'une superficie d'environ 82 m².

La Ville d'Angers, souhaitant conserver la maîtrise foncière de ces emprises, propose de consentir un bail emphytéotique à Angers Loire Habitat en vue de la réalisation de son projet aux conditions financières suivantes :

- Pour une durée de 60 ans
- Une redevance de 1 € pour toute la durée du bail, payable en totalité à la signature du bail
- Les charges, impôts, contributions, taxes et redevances de toute nature à la charge de l'emphytéote Angers Loire Habitat, pendant toute la durée du bail

Les autres modalités sont détaillées dans le projet d'acte notarié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération DEL-2019-132 du Conseil municipal du 25 mars 2019 approuvant le déclassement partiel du domaine public communal du Parc de la Cerclère,
Considérant l'avis du Service Local du 19 juin 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Approuve le bail emphytéotique,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toues pièces nécessaires à la conclusion de ce bail emphytéotique,

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit ici d'un bail emphytéotique au profit d'Angers Loire Habitat qui permettra de reconstituer une partie des logements qui seront détruits sur le site Abel Chantreau, sur ce secteur de la Cerclère. Ce sera sous forme de maisons individuelles et de logements adaptés.

Monsieur le Maire : C'est simple, il s'agit du relogement de gens du voyage sédentarisés concernés par l'opération d'extension du cimetière de l'Ouest et qui sont sur le site d'Abel Chantreau dans le cadre de la reconstitution d'unité familiale. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-351 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-352

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur :Richard YVON

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole par délibération du 10 décembre 2018, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 juillet 2019

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame EON Barbara	ANGERS, Séquence, rue Henri Peluau et rue Jean Bourré, lot n° B102 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame Monsieur PLUMEGEAU Sylvie et Gérard	ANGERS, Résidence Atmosphère, 146-148 Avenue du Général Patton, lot n°101 (collectif, neuf)	2 000 €
Monsieur BERTRAND Xavier	ANGERS, Les Demoiselles, rue Yvette, lot n°A302 (collectif, neuf)	2 000 €

Madame RAVENEAU Aurélie Monsieur ATTYE Brahim	ANGERS, Ilot Bocquel, lot n°F98 (individuel, neuf)	3 000 €
Madame Monsieur BAAIS Audrey et El Bachir	ANGERS, Les Jardins de Clovis, rue Yvette, lot n°B2 (individuel, neuf)	3 000 €
Monsieur BLANCHET Antoine	ANGERS, Element'Air, Boulevard Jean Moulin lot n° 405 (collectif, neuf)	2 000 €
	TOTAL	**14 000 €**

La présente délibération porte sur 6 dossiers, soit un montant de 14 000 €.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Richard YVON : Nous avons ce mois-ci une nouvelle délibération pour l'aide à l'accession sociale, avec 14 000 euros pour 6 Angevins. Nous vous demandons de l'approuver, mois après mois, et de valider ce mois-ci.

Monsieur le Maire : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-352 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-353

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Association Surdi 49 - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Claudette DAGUIN

EXPOSE

L'association Surdi 49 permet aux personnes malentendantes et devenues sourdes de maintenir et développer une vie sociale en soutenant ses adhérents dans les démarches administratives et en apportant les conseils techniques sur les appareillages et leurs accessoires.

Depuis 2015, l'association Surdi 49 met en place des ateliers de sophrologie, animés par des professionnels.

Les traitements médicamenteux ou technologiques permettent d'atténuer les troubles chez les personnes atteintes d'acouphènes ou d'hyperacousie mais des pratiques permettent d'en atténuer les souffrances. Parmi ces thérapies comportementales, la sophrologie donne des résultats qui paraissent apporter du réconfort au plus grand nombre des pratiquants.

La pratique sophrologique permet de retrouver pour le quotidien, l'apaisement, la détente et le mieux-être qui impactent la vie sociétale et familiale, et, par le cumul de tous ces effets positifs, permettent la mise à l'écart définitive des acouphènes, l'atténuation de l'hyperacousie, et une meilleure tolérance des bruits environnants. 2 ateliers mensuels de sophrologie sont mis en place, chacun proposant 20 séances. 15 à 20 adhérents de l'association Surdi 49 en sont bénéficiaires (2 groupes de 8 à 10 personnes).

Compte tenu de l'intérêt de cet atelier et de l'engagement de la Ville dans le champ du handicap, il est proposé de verser une subvention de 500 € destinée à soutenir l'organisation d'un atelier de sophrologie pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 juillet 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 juin 2019

DELIBERE

Attribue à l'Association Surdi 49 une subvention de 500 €, versée en une seule fois, pour l'organisation d'un atelier de sophrologie.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Claudette DAGUIN : Depuis 2015, l'association Surdi 49 propose des ateliers de sophrologie à ses adhérents. Compte tenu de l'intérêt de travailler avec la Ville dans le champ du handicap, je vous demande de leur verser une subvention de 500 euros.

Monsieur le Maire : Chers collègues, avez-vous des questions sur cette dernière opération ? Je n'en vois pas. Je me dis que terminer ce semestre sur une subvention à l'association Surdi 49, alors qu'il arrive

parfois que notre enceinte puisse donner le sentiment d'un dialogue de sourds, c'est une forme de juste récompense. À ce stade, je vous propose que nous puissions délibérer. Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-353 : le Conseil Adopte à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
DM-2019-272	Centre Jean Vilar - Fonds Local d'Accompagnement Animation de la Vie Sociale (FLAAVS) – Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Demande de subvention.	19 juin 2019
DM-2019-274	Centre Jean Vilar – Contrats de cession à titre payant avec l'association Karu Prod (4 628,75 €), l'association Art en scène (4 000 €) et l'association Tcholele Productions (4 220 €)	21 juin 2019
DM-2019-279	Journée citoyenne 2019 - Contrat de cession de droit d'exploitation à titre payant avec l'association "Pour ma pomme" (2 152,20 €).	24 juin 2019
	POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
DM-2019-280	Présentation d'un spectacle de magie – Contrat de cession de droit d'exploitation à titre payant avec l'association Au-delà des rêves (400 €).	24 juin 2019
DM-2019-303	Accueil de loisirs de la Claverie – Contrat de mise à disposition d'un poney et d'une jument pour la durée de l'été 2019.	28 juin 2019
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2019-247	Tour Saint-Aubin - Convention d'occupation à titre gratuit avec Monsieur Bernard Blin.	06 juin 2019
DM-2019-248	Abbaye du Ronceray - Convention d'occupation à titre gratuit avec le Comité des fêtes des Arts et Métiers (ENSAM).	06 juin 2019
DM-2019-249	Musées d'Angers - Contrat de mise à disposition à titre payant du Musée des Beaux-Arts avec la Fondation Mécène et Loire (640 €).	06 juin 2019
DM-2019-250	Musées d'Angers - Contrat de mise à disposition à titre payant du Musée Jean Lurçat avec la structure Préférence Voyages (2 042,50 €).	06 juin 2019

DM-2019-251	Grand Théâtre - Saison 2019/2020 - Contrat de mise à disposition à titre gratuit avec la Société des Concerts Populaires d'Angers.	06 juin 2019
DM-2019-252	Musées d'Angers - Contrat de location à titre gratuit du Musée Jean Lurçat avec Destination Angers.	06 juin 2019
DM-2019-258	Musées d'Angers - Ventes de produits et d'ouvrages à compter de mai 2019 – Tarifs.	07 juin 2019
DM-2019-262	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2018/2019 - Contrat de mise à disposition à titre gratuit avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre.	12 juin 2019
DM-2019-263	Musées d'Angers - Contrat de location à titre payant de l'auditorium avec la société Bouygues Immobilier (350 €).	12 juin 2019
DM-2019-264	Musées d'Angers - Contrats de location de l'auditorium à titre payant du Musée des Beaux-Arts et de la Galerie David d'Angers avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre (EPCC) (980 €), dans le cadre du Festival d'Anjou.	12 juin 2019
DM-2019-268	Musées d'Angers - Journées nationales de l'archéologie les 14, 15 et 16 juin 2019 - Gratuité d'accès du Musée des Beaux-Arts.	14 juin 2019
DM-2019-269	Musées d'Angers - Contrat de prêt d'œuvres avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN).	17 juin 2019
DM-2019-270	Bibliothèque municipale – Contrat de résidence d'écriture avec Monsieur Eric OMOND.	17 juin 2019
DM-2019-271	Bibliothèque municipale - Acquisition de documents rares - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (FRAB).	17 juin 2019
DM-2019-281	Festival Tempo Rives 2019 - Convention de partenariat avec la société Orchidées Maisons de Vin.	24 juin 2019
DM-2019-283	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2018/2019 - Contrats de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Amarillis et l'association pour la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues du Maine-et-Loire (CSPO).	26 juin 2019
DM-2019-284	Salle Claude Chabrol - Saison 2018/2019 - Contrat de mise à disposition à titre gratuit avec l'école Victor Hugo.	26 juin 2019
DM-2019-290	Bibliothèque municipale - Vente d'un catalogue – Tarifs.	26 juin 2019
DM-2019-291	Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département de Maine-et-Loire.	26 juin 2019
DM-2019-292	Service Angers Patrimoines - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).	26 juin 2019
DM-2019-299	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2018/2019 - Contrat de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Art Project Partner.	28 juin 2019

DM-2019-300	Musées d'Angers - Contrat de location à titre payant de l'auditorium avec l'association de la Cause Freudienne - Val de Loire Bretagne à Angers - (ACF-VLB Angers) (400 €).	28 juin 2019
DM-2019-301	Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Joseph avec Monsieur BOMBERIN.	28 juin 2019
DM-2019-302	Musées d'Angers - Ventes de produits et d'ouvrages à compter de juin 2019 – Tarifs.	28 juin 2019

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2019-266	Saint-Vincent-de-Paul - Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec la Fédération Française de Boule de Fort.	12 juin 2019
DM-2019-273	Court Central la Baumette - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'installations avec l'association Angers Tennis Club.	19 juin 2019

SANTE PUBLIQUE

DM-2019-265	Maison de Santé des Hauts-de-Saint-Aubin - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF).	12 juin 2019

FINANCES

DM-2019-255	Réalisation d'un emprunt de 4 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays-de-Loire pour les investissements 2019.	07 juin 2019
DM-2019-256	Réalisation d'un emprunt de 4 000 000 € auprès de la Société Générale pour les investissements 2019.	07 juin 2019
DM-2019-278	Réalisation d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays-de-Loire.	21 juin 2019
DM-2019-293	Centre Jean Vilar - Création d'une régie d'avances "Séjour Famille".	26 juin 2019
DM-2019-294	Centre Jean Vilar - Création d'une régie d'avances "Séjour Bord de mer".	26 juin 2019
DM-2019-295	Centre Jean Vilar - Création d'une régie d'avances "Camp Paris".	26 juin 2019
DM-2019-296	Centre Jean Vilar - Création d'une régie d'avances "Séjour Famille".	26 juin 2019
DM-2019-297	Centre Jean Vilar - Création d'une régie d'avances "Séjour chantier".	26 juin 2019
DM-2019-298	Centre Jean Vilar - Création d'une régie d'avances "Séjour Sports pleine Nature".	26 juin 2019

BATIMENTS

DM-2019-253	Quartier Ney/Chalouère - Convention de mise à disposition Terrain situé boulevard Gaston Ramon avec l'entreprise COLAS RAIL, pour une durée d'un an.	06 juin 2019
DM-2019-254	Quartier Ney/Chalouère - Convention de mise à disposition de locaux situés 122 rue de la Chalouère avec l'association PAI PAI, pour une durée de 7 ans.	06 juin 2019
DM-2019-259	Quartier Deux-Croix/Banchais - Stade de l'Arceau - Convention d'occupation précaire d'un logement situé 10 rue Guillaume Lekeu avec Monsieur Philippe BLOND.	12 juin 2019
DM-2019-260	Quartier Ney/Chalouère - Convention de mise à disposition de locaux de places de stationnement situés 106 rue du Pré-Pigeon avec l'association Notre-Dame de l'Accueil, pour une durée de 6 ans.	12 juin 2019
DM-2019-261	Quartier La Fayette/Eblé - Convention de mise à disposition de locaux situés 1 rue du Pin avec le Centre National de Recherche Pédagogique de la Galerie Sonore (CNRP), pour une durée de 6 ans.	12 juin 2019
DM-2019-275	Ecole Supérieure d'Art et de Design-Tours Angers Le Mans (ESAD-TALM) - Restructuration de l'atelier du Parc - Demande d'autorisation d'urbanisme - Demande de permis de construire.	21 juin 2019
DM-2019-276	Maison d'habitation située 45 rue Montesquieu - Déconstruction et désamiantage - Demande d'autorisation d'urbanisme - Demande de Permis de démolir.	21 juin 2019
DM-2019-277	NPNRU - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Construction du nouveau siège social situé rue du Général Lizé - Demande d'autorisation d'urbanisme - Demande de permis de construire.	21 juin 2019
DM-2019-282	Quartier Monplaisir - Convention de mise à disposition de locaux situés 7 rue de Haarlem avec Angers Loire Habitat.	26 juin 2019
DM-2019-285	Quartier Centre Ville - Convention de mise à disposition de locaux situés 35 rue Saint-Exupéry avec l'association Espace Femmes, pour une durée d'un an.	26 juin 2019
DM-2019-286	Quartier Ney/Chalouère - Convention de mise à disposition de locaux situés 22 rue du Maine avec l'association Mouvement de la Paix - Comité d'Angers, pour une durée d'un an.	26 juin 2019
DM-2019-287	Quartier Monplaisir - Convention de mise à disposition de locaux situés 56 boulevard du Doyenné avec le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers (CNDC), pour une durée de 3 ans.	26 juin 2019

DM-2019-288	Quartier Belle-Beille - Convention de mise à disposition d'un terrain situé 47 boulevard Beaussier avec ALTER Public, pour une durée de 5 ans.	26 juin 2019
DM-2019-289	Quartier Roseraie/Orgemont - Convention de mise à disposition de locaux situés 37 route de Bouchemaine avec le Comité d'Action Sociale section ASCEMA Nautique, pour une durée de 3 ans.	26 juin 2019
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
DM-2019-267	Arrachage de la jussie - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire.	12 juin 2019
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
DM-2019-257	Temps de Printemps – Ile Saint-Aubin - Contrat de cession à titre payant avec l'association « C'est par ici qu'ça se passe » (749,90 €).	07 juin 2019

Liste des MAPA attribués du 16 mai au 14 juin 2019

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
19 065 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité de l'école élémentaire Isoret	Lot unique	SARL d'Architecture THIERRY et CHARTIER	49240	AVRILLE	23 871,00
19 067 01	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 1 Démolition Gros œuvre	BAUMARD	49310	LYS HAUT LAYON	19 953,98
19 067 02	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 2 Etanchéité	LEVEQUE & CIE	49124	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	8 109,02
19 067 03	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 3 Menuiseries aluminium	OUEST SERRURERIE	49072	BEAUCOUZE	8 008,00
19 067 04	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 4 Plâtrerie	COGNE	49070	BEAUCOUZE	17 830,26
19 067 05	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 5 Menuiseries Bois	PARCHARD	49124	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	13 314,09
19 067 06	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 6 Faux plafond	APM	49070	SAINT LEGER DE LINIERES	20 978,58
19 067 07	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 7 Plomberie chauffage ventilation	ANJOU CLIM SERVICES	49000	ECOUFLANT	36 860,99
19 067 08	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 8 Electricité courants forts et faibles	SAVITEC	49000	ECOUFLANT	34 205,99
19 067 09	T	Restructuration de la bibliothèque et de la ludothèque au centre Jacques Tati	Lot 9 Peinture sols collés	FREMY PEINTURE DECORATION	49100	ANGERS	39 497,68
19 068 01	PI	MOE réfection et mise aux normes accessibilité sanitaires jeux de boule de fort de la Madeleine	Lot unique	Yves HUBERT	49100	ANGERS	11 407,50
19 070 01	S	Fourniture et pose d'un système d'aspiration des gaz d'échappement	Lot unique	SACATEC	95500	GONESSE	11 405,73
19 072 01	F	FOURNITURE DE BORDURES ET ELEMENTS EN GRANIT	Lot unique	SARL ANJOU GRANIT IMPORT	49000	ANGERS	102 000,00
19 074 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du réfectoire du groupe scolaire Jules Verne	Lot unique	MARCHAND BODIN (mandataire) / GELINEAU	49800	TRELAZE	17 596,00
19A0200	PI	Accord cadre de maitrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité des équipements sportifs de la ville d'Angers (Mission hors loi MOP)	Lot unique	SAS I2D CONSEILS	49070	BEAUCOUZE	Maxi : 85 000
19 076 01	S	UR4291/01 Maintenance des installations thermiques du MBA	Lot unique	SPIE FACILITIES	49000	ANGERS	3 731,34
19 077 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité de l'école élémentaire Isoret	Lot unique	SARL d'Architecture THIERRY et CHARTIER	49240	AVRILLE	23 871,00
19 078 01	F	Achat de mobilier pour les bibliothèques d'Angers	Mobilier de bibliothèque	DPC SAS	79300	BRESSUIRE	Maxi : 40 000

G17087Pi	F	Acquisition de véhicules poids lourds et véhicules spécifiques	Acquisition d'un chariot diesel pour la direction Espace Public Ville d'Angers	CLENET MANUTENTION	49070	SAINT JEAN DE LINIERES	40 100,00
19 079 01	T	Déconstruction de la tribune St Léonard du stade Raymond Kopa à Angers	Lot unique	France TRIBUNE	25000	BESANCON	70 685,00

Sur 20 attributaires : 4 sur Angers, 12 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, 1 dans le Département, 3 en France

Monsieur le Maire : Je n'ai pas été saisi de demande de questions. Je ne vois pas de mains qui se lèvent à ce stade sur les décisions prises en application des pouvoirs que vous m'avez délégués ou conférés. Dans ces conditions, je suspends la séance et je vous donne rendez-vous fin septembre pour la reprise de nos travaux.

Liste des décisions : Le Conseil municipal prend acte.

Liste des MAPAS : Le Conseil municipal prend acte.

La séance est levée à 21 heures 35

Le secrétaire de séance	**Le Maire**
M. Jean-Pierre BERNHEIM	**Christophe BECHU**